

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

UNITÉ – TRAVAIL - PROGRÈS

CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION

PRÉSIDENTE DU CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION

PRIMATURE

COMITE D'ORGANISATION DU DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF



**RAPPORT FINAL DU
SOUS-COMITÉ THÉMATIQUE :**

**« Paix, Cohésion Sociale
et Réconciliation Nationale »**

Décembre 2021

RAPPORT FINAL
DU
SOUS-COMITÉ THÉMATIQUE N°1 :
PAIX, COHESION SOCIALE ET
RECONCILIATION NATIONALE

N'Djamena, Décembre 2021

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AN: Alliance nationale
ANR : Alliance Nationale pour la Résistance
AQMI: Al Qaida au Maghreb Islamique
CBLT : Commission du Bassin du Lac Tchad
CEEAC : Communauté Économique des États de l’Afrique Centrale
CNR : Comité National de Redressement
CNS : Conférence Nationale Souveraine
CNSPD : Comité de Sursaut National pour la Paix et la Démocratie
CODNI : Comité d’Organisation du Dialogue National Inclusif
COPAX : Conseil de Paix et de Sécurité de l’Afrique centrale
CPS : Cour Pénale Spéciale
CSA : Comité de suivi des Accords
CSP : Comité Spécial de Paix
CVJRR : Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation
CVR : Commission Vérité et réconciliation
DCP: Démocratie Consensuelle et Participative
DDR : Désarmement-Démobilisation-Réinsertion
FACT : Front pour l’Alternance et la Concorde au Tchad
FAIDT : Front d’Action pour l’Instauration de la Démocratie au Tchad
FARF : Forces Armées de la République Fédérale
FDP : Front Démocratique Populaire
FDS : Forces de Défense et de Sécurité
FNT : Front National du Tchad
FROLINAT : Front de Libération Nationale du Tchad
FSR: Front pour le Salut de la République
FUC: Front Uni pour le Changement
HACP : Haute Autorité à la Consolidation de la Paix
MDD : Mouvement pour la Démocratie et le Développement
MDJT Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad
MPS: Mouvement Patriotique du Salut
ONU : Organisation des Nations Unies
PAM : Protocole d’Assistance Mutuelle
PLD: Parti pour les Libertés et la Développement
PNA: Pacte de Non-agression
RCA: République Centrafricaine
RFC: Rassemblement des Forces pour le Changement
UA : Union Africaine
UFCD: Union des Forces pour le Changement et la Démocratie
UFDD: Union des Forces pour la Démocratie et le Développement
Union Nationale pour le Développement et Renouveau
URD: Union pour le Renouveau et la Démocratie

INTRODUCTION GÉNÉRALE :

Subdivisé en trois zones géographiques, le Tchad traverse depuis sa naissance, une crise de valeurs et de sens. Cela est repérable dans les moments séquencés de son histoire tourmentée : si avant la colonisation française, les espaces territoriaux du Bassin Tchadien sont connus pour avoir été profondément troublés par les guerres de conquêtes, de razzias et d'esclavages. Les rares actions politiques consistant à unir les Tchadiens autour d'un destin commun, n'ont pas atteint leurs objectifs depuis la colonisation jusqu'à nos jours.

En effet, le Tchad a hérité d'un passé colonial qui a impacté sa vie sociopolitique. Très tôt, après sa proclamation en tant que République au sein de la Communauté, les dissensions internes ont commencé et se sont accentués dès son accession à l'indépendance, marquée par des soulèvements et un début de rébellion. Depuis lors, les différents régimes qui se sont succédés ont fait face à des rebellions et le pays a connu des récurrentes guerres qui ont fait et défait des chefs d'État. La grande déchirure (de la cohésion sociale) fut la guerre de 1979 qui a connu la "balkanisation" du Tchad à travers la création des tendances sur une base régionaliste ou communautaire, faisant ainsi voler en éclat la cohésion sociale et la paix tant proclamée qui est restée un vain mot.

Les élites politiques continuent d'exacerber les clivages sociaux à leur profit. Les espaces territoriaux des communautés ont été reconfigurés à maintes reprises. Les structures nouvelles sont créées, multipliées à longueur de temps pour effriter celles plus anciennes. C'est notamment le cas des cantons qui croissent suivant les humeurs du prince du moment, engendrant localement des dissidences et des problèmes de cohabitation.

Cette attitude présuppose aussi de comprendre comment les individus et les communautés qui appartenaient à des réalités sociologiques différentes au départ, ont fini par être socialisés puis gouvernés dans leurs propres environnements, pour former un tout qui est la Nation tchadienne en devenir, depuis la période coloniale jusqu'à nos jours¹.

La recherche de la paix par les différents régimes, à travers la tenue de plusieurs rencontres de réconciliation tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, n'a pas pour autant permis au pays de connaître la stabilité afin de se concentrer sur l'essentiel : le développement. L'étape importante de cette quête de paix et de cohésion sociale fut la Conférence Nationale Souveraine dans laquelle les Tchadiens ont placé leur espoir pour une sortie définitive de crise. Hélas ! Les rebellions ont repris crescendo, menaçant ainsi la stabilité. C'est dans ce contexte que le Président de la République,

¹Begin Fabre, J., 2008.

Idriss Deby Itno, parti sur le théâtre des combats pour prendre le commandement des opérations face à l'offensive des éléments du FACT, trouva la mort en avril 2021.

Aujourd'hui, avec cette disparition brutale et tragique, le pays se trouve plongé dans l'incertitude et complexifie davantage l'équation politique nationale déjà suffisamment compliquée ; d'où, la nécessité d'un nouveau dialogue et d'une nouvelle réconciliation nationale inclusive.

L'objectif de cette nouvelle initiative est d'amener les acteurs de toutes les parties prenantes à se tourner résolument vers l'avenir, à poser des actions qui permettront d'améliorer la situation actuelle. C'est ce qui justifie la création du Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif (CODNI), appuyé par un Comité Technique Spécial (CTS) chargé des questions des politico-militaires.

C'est à ce titre que le présent processus de dialogue a été suscité et encouragé par l'organisation des fora des forces vives, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur pour instaurer un climat véritable de paix et de confiance mutuelle (État et citoyens, État et groupes armés), gage d'un retour durable à la normalisation.

Entre-autres thèmes retenus à cet effet, le Groupe Thématique N°1 a eu pour mission de proposer un modèle de paix, de cohésion sociale et de réconciliation nationale adapté au contexte du Tchad d'aujourd'hui.

Pour un meilleur traitement de la thématique du groupe, trois sous-groupes ont été constitués :

- Le 1^{er} a travaillé sur les questions relatives à la paix et à la cohésion sociale ;
- Le 2^{ème} s'est appesanti sur la réconciliation nationale ; et enfin,
- Le 3^{ème} s'est penché sur les questions de défense et de sécurité.

La méthode de travail repose sur les recherches documentaires et sur la collecte des données de terrain provenant des différentes assises provinciales et de la diaspora. Les conclusions qui en découlent sont présentées en quatre axes successifs, correspondant aux trois sous-groupes susmentionnés et aux résultats des consultations des forces vives.

Ainsi, le présent rapport s'articule comme suit : un premier chapitre traite de la Paix et de la Cohésion Sociale ; un second concerne la Réconciliation Nationale et, un troisième traite des Forces de Défense et de Sécurités. Les résultats des consultations des forces vives de l'intérieur tout comme de l'extérieur sont pris en compte en annexe.

CHAPITRE I : PAIX ET COHÉSION SOCIALE.

La problématique de la paix et de la cohésion sociale est une thématique centrale du processus de la réconciliation, en ce sens qu'elle introduit une lecture objective et critique sur le parcours du pays en ce domaine, en mettant en exergue les avancées mais aussi les échecs en matière de l'unité nationale.

Prenant en compte les analyses faites par les assises de la Conférence Nationale Souveraine de 1993, le sous-groupe 1 base son approche à partir des événements intervenus après la tenue du CNS. Toutefois, quelques éléments de contexte global méritent d'être soulignés, car ils contribuent grandement à la compréhension des dynamiques de paix dans le pays :

- Le Tchad résulte d'un héritage colonial dont les frontières sont tracées plutôt à la règle et ayant gardé ses formes actuelles ;
- Le pays naît à la suite de la victoire des trois colonnes militaires françaises à Kousséri sur Rabah, donnant vie à la capitale Fort-Lamy (aujourd'hui N'Djamena).

La colonisation française a eu de répercussions sur le destin national, à la fois du Tchad et de la France, en dehors des legs linguistiques et culturels :

- Le gouverneur de l'AEF, Félix Éboué fut le premier à répondre à l'Appel du 18 Juin du Général de Gaulle et à rallier l'Afrique à la France Libre ;
- C'est du Tchad que partit la 2^{ème} Division Blindée du Général Leclerc à la libération de la France sous occupation nazie ;
- L'occupation s'était réalisée dans la douleur et a installé la dynamique de la violence comme mode de dévolution du pouvoir politique ;
- Le Gouverneur Rogué a mis en danger la laïcité de l'administration naissante dès le 15 novembre 1945 en installant l'Imam Assan à Fort-Lamy (ce qui fut à l'origine des rapports tendus entre musulmans et, tirailleurs et fonctionnaires saras), etc.

Le présent chapitre s'articule autour de six (6) points, à savoir : une clarification conceptuelle et analyse du contexte (I), enjeux liés à la paix et à la cohésion sociale (II), les dynamiques des mouvements de rébellions (III), les conflits intercommunautaires (IV), les défis et actions relatifs à la paix et à la cohésion sociale (V) et enfin les synthèses des rapports de missions dans les provinces et à l'extérieur.

I. CLARIFICATION DES CONCEPTS ET ANALYSE DU CONTEXTE :

1.1. Quelques définitions :

➤ *L'importance de la paix :*

Il existe différents mots pour désigner la paix, revêtant des connotations à la fois symbolique et éthique. En effet, par le mot paix, on peut entendre respectivement un état de paix perpétuelle, la paix de l'âme, la paix conclue après une guerre ou paix des

braves, la paix interne, la paix externe, la paix liée aux notions de sécurité et de défense, etc. En somme, la paix est un moment d'entente cordiale.

Dans la plupart des sociétés africaines, les aspirations à la paix ont conduit à développer des techniques de normalisation dont l'objectif est d'éviter ou tout au moins, de réfréner la violence et les conflits armés. Par exemple, il existe ainsi des sociétés secrètes pour réguler la vie sociale en imposant la quiétude totale.

Il existe aussi des alliances sacrificielles dont la fonction est d'imprimer, dans la conscience collective, un état d'entente et bonne collaboration, valable pour les générations présentes et à venir. Aucun document écrit ne peut enregistrer ni ne peut égaler de semblables procédures, du fait du châtimeant immanent à toute dénaturation ou transgression. Tout cela concourt à justifier l'adage selon lequel « la paix n'est pas un vain mot, mais un comportement ».

➤ **Lien entre paix et cohésion :**

La cohésion sociale est une condition *sine qua non* de la paix. Par elle, il faut entendre l'ensemble des processus contribuant à assurer à tous les individus ou à toutes les couches sociales, l'égalité des chances et des conditions d'existence. Il s'agit de la garantie de l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel.

En effet, une politique de cohésion sociale vise à permettre à chacun et à tous les acteurs, sans exclusif, de participer activement à la société et d'y être reconnu ; ceci, sans que soit tenu compte de l'origine nationale, ethnique, de l'appartenance culturelle, religieuse et philosophique. Une telle politique ne tient pas compte, non plus, du statut social, du niveau socio-économique, de l'âge, de la religion, du sexe, du niveau d'instruction, de la santé et du handicap des individus.

Pour les sciences sociales, la cohésion sociale est la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres. Cela implique le renforcement du lien social pour l'ensemble de la population, mais aussi, plus spécifiquement, l'inclusion sociale des personnes vulnérables. Cela inclut aussi l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable de tous les acteurs de la vie sociale, et sans privilège.

➤ **L'État comme espace d'impulsion des politiques de cohésion sociale :**

L'État n'est pas le seul acteur de la promotion de la cohésion sociale. Les acteurs politiques, les syndicats, les organisations de la société civile, les mouvements féministes, ceux des jeunes et des personnes vulnérables ainsi que les associations de défense des droits, la plateforme des confessions religieuses et l'association des chefferies traditionnelles et coutumières (droits de l'homme, environnement, santé, etc.), contribuent à l'enracinement significatif et décisif de la cohésion sociale par la veille et le contrôle citoyen efficace de l'action publique.

En effet, les associations et les organismes sociaux interviennent de façon importante dans la régulation du champ social, suivant les responsabilités qui leur y sont

reconnues par les lois. Cependant, l'État demeure le fédérateur légitime des projets et des actions concourant à la cohésion sociale et affirme son rôle d'« animateur » dans un concert de partenaires, sans récuser le rôle cardinal des autres acteurs.

L'État peut, par exemple, se positionner dans une fonction d'ingénierie sociale et d'« ensemblier » de projets et d'acteurs, afin de trouver des solutions collectives à un problème donné. Cette fonction est complémentaire à la fonction « régaliennne » de l'État de protection des populations.

Certains courants de pensée considèrent la cohésion sociale comme une perspective sociale pouvant orienter l'action politique ; pour d'autres, cet « idéal » conduit à refuser le changement social (conservatisme politique) et à s'opposer à une conception plus « révolutionnaire » (progressiste) des institutions. Cette vision est induite par le monde politique qui a pour habitude de ne considérer que le sens premier de l'expression « cohésion sociale » qu'il accole volontiers aux expressions telles que « vivre ensemble », « cohabitation pacifique », etc. Ce détournement de sens permet au politique de mettre en avant le volet social de sa politique, sans réelle volonté de lutter contre les inégalités, les discriminations, les exclusions.

Bref, il se remarque un manque de volonté politique pour la mise en place de l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les individus, l'égalité des chances, l'accès aux droits fondamentaux, l'épanouissement de l'individu. Telle que définie, la cohésion sociale nécessite une démarche plus théorique dans le but de préserver toutes confusion, opposition, antagonisme, privilège, injustice sociale, luttes de classe.

Une action politique guidée par la cohésion sociale viserait à fédérer les individus vers des intérêts et idéaux communs, tout en acceptant l'existence des inégalités, des diversités et des disparités sociales. C'est en cela qu'une politique de cohésion sociale aurait un rôle de pacification et de contrôle social. Autrement dit, la cohésion sociale est orientée vers un objectif collectif dont le but est de contribuer à l'équilibre et au bon fonctionnement de la société.

Dès lors, du point de vue théorique, la cohésion sociale est la capacité de la société à assurer le bien-être de tous, d'éviter les écarts abyssaux entre les catégories sociales, de mettre l'accent sur la lutte contre les inégalités, les exclusions et les discriminations ; ce qui amènerait idéalement à proposer une politique centrée sur le bien-être des citoyens.

Une véritable cohésion sociale devrait donner aux services publics économiques la capacité d'inclure les « marginaux », les « laissés-pour-compte », les « déshérités », les « exclus sociaux », leur offrir la même accessibilité que les autres acteurs privilégiés.

Par exemple, les secteurs primaires, secondaires et tertiaires d'activités devraient tout faire pour que les citoyens maîtrisent l'ensemble des canaux d'informations afférents à leurs activités spécifiques, en leur offrant le même niveau d'accès, de récompenses, de prise en charge, de mérite, d'inclusion. Les principes qui caractérisent le service

public, ainsi que les fonctions de service et de redistribution des biens et de richesses, font qu'il agit véritablement au nom d'intérêts collectifs, d'objectifs de solidarité. Et donc, de la cohésion sociale.

Il résulte de ces approches définitionnelles que la cohésion sociale est le fondement essentiel de la construction sans contexte de la paix sociale.

1.2. Analyse du contexte :

Cette analyse contextuelle prend en considération uniquement la période à partir de la CNS de 1993. Elle montre comment la mauvaise compréhension du concept démocratique du pays a engendré de l'autoritarisme, du repli identitaire et de l'affaiblissement des institutions républicaines et sociales.

➤ *Démocratisation au Tchad, entre l'État de Droit et la tendance vers un pouvoir fort :*

L'année 1990, marquée par la prise du pouvoir par le Mouvement Patriotique du Salut (MPS), pour le peuple tchadien, c'est l'année de libération, tant physique que psychologique. C'est un peuple meurtri par l'humiliation et la terreur implacables du régime de Hissein Habré qui se réveillait et se retrouvait.

C'est dans cette soif de changement face à l'arbitraire qu'il faut comprendre l'engouement dont a pu bénéficier l'avènement du MPS du président Idriss Déby Itno. Cet engouement sera renforcé par le discours du 04 décembre de la même année dont les maîtres mots sont : « Ni or, ni argent, mais la liberté ! ». Dans ce discours, Idriss Déby Itno a aboli les systèmes répressifs (Direction de la Documentation et de la Sécurité, DDS) et amorcer la démocratisation des institutions de la République. Celui-ci sera pris aux mots : le multipartisme et la liberté associative vont être les premières revendications face auxquelles son pouvoir se confrontera. Il s'agit des revendications parfois violentes, surtout au niveau universitaire et de la société civile naissante.

L'alternance politique étant un facteur catalyseur, dans le jeu démocratique, les hommes politiques voudraient bien voir le terme de cette expérience. La Conférence Nationale Souveraine de 1993 (CNS) qui était censée fixer les nouvelles règles du jeu politique au Tchad, n'aura finalement pas résolu le mal-être ensemble tchadien.

Les élections référendaire et présidentielle qui s'en sont suivies, représentent une expérimentation grandeur nature du jeu politique démocratique. Elles ont été précédées d'un débat multiforme entre les Tchadiens, entraînant une mobilisation populaire, mue par le désir de changement. Même si le « oui » l'a remporté, l'élection présidentielle mettra en ballottage le président Idriss Déby Itno et un candidat de l'opposition, Wadal Abdel-Kader Kamougué, pour aboutir à un second tour.

Au lieu d'une alliance de l'opposition comme convenue, le candidat arrivé en troisième rang (Saleh Kebzabo de l'Union Nationale pour la Développement et la Renouveau, UNDR) soutient le président Idriss Déby Itno, lui permettant de rafler la mise. Le MPS

et l'UNDR vont ainsi constituer un Front Républicain (favorable au candidat du MPS avec l'appui des partis de la mouvance présidentielle).

Au sortir des élections, une autre surprise et non des moindres, est que le candidat arrivé second, en l'occurrence Wadal Abdel-Kader Kamougué (de l'Union pour le Renouveau et la Démocratie, URD), va rejoindre les deux premiers pour former la Démocratie Consensuelle et Participative (DCP). Cette plate-forme de gouvernement a fini par affaiblir l'opposition et le renforcement du régime, mieux son durcissement. Cette expérience, malgré les hauts et les bas de gouvernement consensuel, va durer jusqu'en 2001.

Les enjeux de l'élection présidentielle en vue, ont conduit à la rupture des alliances et à la décrédibilisation de l'opposition. C'est aussi la période du débat frénétique sur l'exploitation du pétrole du Bassin de Doba. Idriss Déby Itno fut élu président dès le premier tour.

Les contestations des votes par l'opposition et les acteurs de la société civile n'ont pas eu gain de cause. C'est le début d'une déchirure réelle à la fois au sein de la classe politique que de la société globale. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'opposition de la société civile à l'exploitation du pétrole de Doba, de même que sa demande de moratoire pour les autres champs jusqu'à la mise en place des conditions politiques pérennes.

➤ ***La rupture définitive de jeux politiques sincères :***

En 2005, la demande explicite des militants du MPS de modifier la Constitution de la République dans l'optique de rendre illimitée le mandat présidentiel, a marqué la rupture définitive des jeux politiques sincères dans le pays. En effet, dès l'annonce de cette modification, une dissension notoire est apparue sur la scène politique nationale : au sein même du parti au pouvoir des voix se sont levées pour dénoncer cette dérive totalitaire...

Il s'agit parfois des personnalités appartenant aux premiers cercles du régime qui vont faire défection et regagner le maquis. Au sein du clan présidentiel, une lutte contre le troisième mandat semble ouverte. Une inimitié envers la famille du président commence par se faire sentir. La même situation s'observe également au sein de l'armée nationale qui devient de plus en plus clanique. Par exemple, on assiste à des soulèvements de jeunes officiers, à travers des tentatives de coups d'État à répétition. Les uns et les autres s'en vont constituer des mouvements politico-militaires à l'Est, dans la région avoisinante du Darfour.

Enfin, une défiance à l'égard du régime devient manifeste au sein de l'opposition démocratique, rassemblée pour défendre la Constitution et au sein des organisations de la société civile. Cette situation de blocage est le retour de la manivelle de l'histoire. De peur de faire revivre aux Tchadiens un nouveau cycle de guerre, ces organisations tous azimuts en appellent à la tenue d'un Forum National de Réconciliation, ouvert à tous. Pour elles, un tel forum serait une instance de déblocage des jeux politiques et un lieu de renégociation d'un pacte politique fort placé sous l'égide de la communauté

internationale. Ceci était présenté comme un scénario de sortie de crise avant la tenue des élections présidentielles de 2006.

➤ **Recentrage entre précarité interne et stabilité externe :**

Entre-temps, le pouvoir modifie la Loi N°001 portant loi de répartition des revenus pétroliers pour y inscrire la sécurité comme secteur prioritaire, au même titre que la santé, l'agriculture et l'éducation et à supprimer le fonds alloué à la génération future. Afin de faire face aux rébellions, Idriss Déby Itno envoie des émissaires à travers le monde pour solliciter de soutiens à son régime. En avril 2006 puis en février 2008, des mouvements de rébellion sont aux portes de la Présidence de la République dans le but de renverser le régime en place. Ces mouvements étaient dirigés respectivement par Mahamat Nour Abdelkerim et Mahamat Nouri.

Face à cette situation d'impasse et de piétinement politique, sous la médiation de l'Ambassadeur de l'Union Européenne au Tchad, un dialogue politique est entamé entre les partis de la mouvance présidentielle et les partis de l'opposition démocratique. Celui-ci a abouti à la signature de l'Accord politique du 13 août 2007. Cet Accord a été présenté comme une sorte de livre sacré, engageant tous les acteurs concernés.

On doit reconnaître que la mise en œuvre dudit accord a contribué à décrier l'atmosphère politique et sociale dans le pays. Les signataires sont en quelque sorte condamnés à réussir ensemble, du moins à parvenir à la tenue des échéances électorales selon les termes prescrits. Toutefois, cet accord n'a pas pu réunir tous les partis de l'opposition, ni empêcher qu'une rébellion parvienne à la capitale en 2008.

Au cours de cette attaque de février 2008, certains opposants ont été enlevés. Ibni Oumar Mahamat Saléh, une figure emblématique de l'intelligentsia tchadienne, président du Parti pour les Libertés et le Développement (PLD) y figure également. Jusqu'à ce jour, il n'est jamais réapparu. Une commission d'enquête mise en place par le pouvoir avec le soutien de la communauté internationale, n'est pas parvenue à déterminer avec précision les auteurs de cette disparition.

Prenant conscience de ce danger, le président entreprend une grosse rénovation nationale à travers le développement des infrastructures (scolaires, routières, sanitaires, administratives, etc.). Certaines infrastructures conduites à terme, rendent d'importants services à la population ; d'autres par contre, sont restés en chantiers, faisant croire à un mécanisme servant à entretenir et à nourrir la corruption dans le pays (les éléphants blancs).

Entre 2011 et 2012, des élections nationales et locales seront tenues, donnant au parti au pouvoir une majorité presque mécanique. En 2012, le pays a connu pour la première fois, des élections locales ayant permis la mise en place des équipes communales dans une quarantaine de communes à travers le pays.

À partir de 2013, l'invasion du Mali par AQMI, les guerres en République centrafricaine, dans le Darfour puis le chaos libyen vont permettre au régime d'Idriss Déby Itno de

jouer un rôle central de stabilisation du sahel, contribuant aussi à le rendre indispensable aux yeux de la communauté nationale.

Les enjeux politiques internes vont passer au second plan et le pouvoir va en profiter pour se renforcer davantage en s'armant et en prenant des mesures impopulaires, comme celles après les élections présidentielles de 2016.

Tout ceci a contribué à renforcer les fragilités de l'État tchadien et à créer les conditions des conflits et désarticulation sociale. Les lignes qui suivent tentent d'analyser l'ensemble de ces fragilités qui sont autant de menaces à la paix et à la cohésion sociale.

II. ENJEUX LIÉS À LA PAIX ET À LA COHÉSION SOCIALE :

Il s'agit ici de présenter quelques enjeux tirés de l'analyse contextuelle qui sont des menaces à la paix et à la cohésion sociale.

2.1. Les fondements sociologiques des fractures sociales au Tchad :

Les conflits sociopolitiques que le pays a connus et la façon dont ils ont été récupérés par les acteurs hégémoniques biaisent les rapports entre les enfants de ce pays. La géographie segmente les univers sociaux en les opposants souvent. De même, les jeux d'alliances entre Tchadiens du Nord et ceux du Sud biaisent les interactions au quotidien, si elles ne donnent pas lieu à la polarisation des violences symboliques : mépris de l'autre, exclusion systématique, rapports difficiles de coopération, etc.

Les différentes configurations de la réponse des communautés face aux modifications des espaces qu'elles occupaient au moment de la conquête coloniale donnent ainsi lieu à des affrontements des cosmovisions, entre différentes aspirations tant spirituelles que politiques et économiques. La tenue d'un dialogue national inclusif représente une opportunité pour déconstruire les perceptions que les tchadiens ont les uns des autres afin de faire ressortir le sentiment d'appartenance commune à la République. Ce travail de déconstruction permet de mettre à nu les stéréotypes véhiculés sur les diverses composantes de la société tchadienne.

➤ *Un passif colonial assez lourd pour le formatage identitaire :*

Une perspective historique des trajectoires de domination pourrait aider à cerner les logiques de l'agir politique au Tchad, marquées par la violence. Elle permet aussi, en inscrivant les dynamiques de violences dans une perspective de longue durée, d'explorer les voies de la paix civile, par la réconciliation à la base.

S'il est vrai que les situations d'incertitudes ont contribué à forger une certaine identité tchadienne, en faisant de sorte que les Tchadiens se sentent malgré tout ligüés par une histoire commune, force est de reconnaître que dans le même mouvement, ceux-ci ne trouvent pas en sécurité avec les instances étatiques et se retournent vers leurs territoires communautaires respectifs. Il est important d'expliquer ce paradoxe en montrant le rôle joué par les territoires dans le renforcement des capacités de résilience des communautés et des individus au niveau local, national et global.

Par exemple, si les périodes électorales mobilisent les sentiments d'appartenance nationale commune aussi forts comme ceux que le pays avait jadis expérimentés au moment de la guerre contre la Libye², c'est justement parce que ces moments mobilisent et occasionnent, un tant soit peu, l'illusion identitaire que capitalisent les leaders politiques (Bayart, 1996).

➤ **La fragilité de l'État comme une excuse pour le moindre effort :**

Au Tchad comme ailleurs en Afrique, la faillite de l'État postcolonial traduit une mise en cause du *vivre-ensemble*, une crise de sens et de destin. Il existe un désaccord abyssal entre les nations et les citoyens, sur des valeurs fondamentales et collectives (Tshiyembé, M., 2000) : définition d'une société de liberté, d'un pouvoir réellement consenti et partage d'un droit perçu comme naturel.

La fragilité du pays ne se lit pas seulement du point de vue sociopolitique, elle est aussi due à la violence environnementale. Faisant déjà partie des régions arides d'Afrique, puisque le pays est traversé dans sa partie nord par une vaste zone saharienne et au centre par le Sahel, la rareté des ressources installe les communautés dans une mentalité de survie et d'accaparement des biens, par la création et le maintien de régimes d'insécurité à leurs frontières.

Cette lecture de la violence au niveau local établit une rupture sur la volonté de puissance qui conduit les populations entières à l'état de misère généralisée - ce qui caractérise une bonne partie des communautés en Afrique - pour aboutir à une perspective courageuse par laquelle les communautés acceptent de traiter à la racine leurs divisions et ensemble décident des conditions nouvelles de vivre ensemble. Or au Tchad, se manifeste une volonté politique de ne pas évoquer le passé. Mieux les politiques ont tendance à s'appuyer sur le passé pour justifier l'inaction : « le pays est fragile »

2.2. Extrapolations des espaces conflictuels :

Les conflits se déroulant au niveau local ont plusieurs ramifications et imbrications : ils sont entrelacés et ont localement pour noms : conflits agriculteurs-éleveurs, conflits fonciers, conflits intercommunautaires, affrontements armés rangés, etc.

Ils ont des polarisations et des explications locales, mais ils relèvent aussi des jeux d'acteurs, comme une stratégie hégémonique de conservation du pouvoir d'État.

➤ **Les conflits identitaires :**

Au-delà du conflit, il y a la violence qui est une forme plus aggravée de la contrainte dont l'objectif final est d'obtenir la soumission d'une personne ou d'un groupe de personnes. La violence est souvent arbitraire et détourne les instruments légaux pour des actions illicites, contraires à tous les droits. Ces violences, il est possible de les placer dans le temps long.

² Malgré la banalisation de violence intercommunautaire sous Habré, les Tchadiens avaient malgré tout fait cause commune en unissant leurs efforts dans le combat pour la récupération de la Bande d'Aouzou.

La longue durée permet en effet de comprendre les crises qui traversent les communautés dans leur ensemble, étant entendu que les faits historiques conflictuels représentent un traumatisme au niveau local, du moment où ils structurent durablement les interactions sociales au quotidien : « *Or bien que le monopole de la coercition et de l'usage légitime de la force physique soit un des attributs classiques [l'État], le thème de la violence a été l'un des plus maltraités des études africaines. Les faits sont pourtant massifs et les dispositifs visant à la coercition totale, divers. La plupart plongent dans la longue durée. La traite des esclaves, par exemple, a laissé des stigmates jusque dans l'imaginaire de certains peuples de la côte atlantique* » (Bayart, J.-F. & Mbembé, A., 2008, p.47).

Si au niveau global les conflits identitaires sont dus à ce que Bayart nomme "le mouvement général de décloisonnement des sociétés" saisi sous les vocables de « mondialisation », de « globalisation », ces conflits se sont noués autour de la notion d'identité. Ils tirent leur force meurtrière de la supposition qu'à une prétendue « identité culturelle » correspond nécessairement une « identité politique », en réalité tout aussi illusoire. Dans les faits, chacune de ces « identités » est, au mieux, une construction culturelle, une construction politique ou idéologique, c'est-à-dire, *in fine*, une construction historique.

« *Il n'y a que des stratégies identitaires, rationnellement conduites par des acteurs identifiables - les apparatchiks communistes serbes reconvertis en ultraconservateurs, les extrémistes hutus rwandais, leurs milices respectives- et des rêves ou des cauchemars identitaires auxquels nous adhérons parce qu'ils nous enchantent ou nous terrorisent* » (Bayart, J.-F., 1996, pp.9-10).

➤ **Les conflits éleveurs-agriculteurs et éleveurs-pêcheurs :**

Au niveau local, la notion de conflits renvoie tout simplement aux vécus des gens, à leurs réalités au quotidien tendant à banaliser la violence. Les éleveurs et les agriculteurs tchadiens éprouvent les mêmes difficultés pour l'accès au pâturage, à l'eau. Ils vivent dans la détérioration du couvert végétal qui entraîne une surcharge sur le pâturage. Il en est de même entre les éleveurs et les pêcheurs qui sont souvent en conflits parce que leurs moyens de subsistance sont souvent détruits.

La démographie galopante est partout une cause de la pression anthropique sur l'occupation du sol. Mais si ces causes sont partagées, les acteurs concernés ajoutent tout de suite le rôle négatif joué par l'État à travers ses agents pour la banalisation de ces conflits entre eux. Par ailleurs, il y a eu une sorte de mutation dans le métier d'élevage, avec l'émergence du phénomène de *confiage* d'animaux de trait.

En cas de conflit, l'interventionnisme intéressé des acteurs politiques, militaires et civils dans son règlement est un facteur d'aggravation des crises. De conflits éleveurs-agriculteurs s'essentialisent actuellement autour du conflit agriculteur-dromadaire, plus généralement au conflit hommes-animaux sauvages (éléphants et hippopotames).

En effet, à la faveur des mesures visant la protection de l'environnement, de la faune et de la flore, ces pachydermes se sont tellement multipliés au point de devenir le mal absolu pour l'agriculteur et le pêcheur, et dans une certaine mesure l'éleveur.

➤ **Les causes des conflits éleveurs-agriculteurs :**

Les principales raisons de ces conflits sont liées à l'accès aux ressources économiques, l'accès à la terre et l'accès aux services. La rareté des ressources naturelles, notamment les pâturages et l'eau est la principale source de tensions entre éleveurs et agriculteurs.

Depuis une trentaine d'années, la détérioration des précipitations a considérablement bouleversé les conditions climatiques et écologiques de la zone sahélienne (descente des isohyètes, étalement restreint des pluies, etc.). Ces facteurs ont été accentués par l'instabilité politique et la guerre, et ont profondément transformé les conditions de vie des éleveurs, qui sont en grand nombre venus résider dans la zone soudanienne où l'on cultive le coton depuis les années 1930.

Les conflits entre paysans et éleveurs sont devenus depuis quelques années très fréquents et parfois meurtriers dans la partie méridionale du Tchad, qui est la région la plus densément peuplée du pays et dans laquelle est localisée la production cotonnière³. Ils sont liés à la présence, dans cette dernière, de nombreux éleveurs arabes et peulhs qui vivaient autrefois dans la zone sahélienne, et aux heurts qu'elle entraîne à la suite des dégâts commis par leur cheptel dans les champs des autochtones.

La presse consacre périodiquement des articles à ces affrontements et le problème fut évoqué en 1993 lors de la Conférence Nationale Souveraine. Il a aussi figuré en bonne place dans les discours des candidats aux élections présidentielle et législative.

Les conflits agriculteurs-éleveurs constituent à l'évidence l'un des multiples aspects de ce qu'il est convenu d'appeler l'antagonisme Nord-Sud. Ce dernier n'est pas particulier au Tchad et s'y manifeste cependant de manière spécifique en étroite relation avec l'histoire économique, sociale, et politique du XXème siècle.

Ces conflits permanents, malgré les quelques actions récentes émanant de la société civile et mises en œuvre pour les résoudre, interviennent dans un contexte général de « criminalisation de l'État » caractérisé par la corruption, le trafic de fausse monnaie, la drogue, le commerce des armes, etc. ; phénomènes qui ne sont guère favorables à l'instauration de la sécurité publique et de l'État de droit.

Les éleveurs, en majorité arabes, peulhs ou goranes qui sont installés en zone soudanienne font partie d'un ensemble plus vaste regroupant des commerçants, des artisans, des militaires, etc. qui ont en commun l'appartenance à l'Islam, qui les fait désigner par le terme « doum » par les autochtones saras. Les premiers arrivés, qui sont arabes, kanouri, haoussa, etc., ont été encouragés à s'installer par les autorités

³« Étude régionale des stratégies différenciées des éleveurs d'Afrique centrale : le Tchad CCCE », 71 p. + annexes, 1992, dont une bonne partie concerne les conflits agriculteurs-éleveurs dans le sud du pays.

coloniales dès le début du XXème siècle, les autres qui sont des « goranes » du BET et du Kanem ne sont là que depuis les années 1980 après la prise du pouvoir par Hissein Habré. Cette présence est de plus en plus vécue par les autochtones comme une occupation.

➤ ***Polarisations et mutations des conflits éleveurs-agriculteurs :***

Les séries de crises qui ont secoué le Tchad depuis son accession à l'indépendance ont porté de rudes coups à l'autorité de l'État et ont agi profondément sur le tissu de coexistence pacifique entre les acteurs du monde rural. Ces situations de crise ont conduit à la bipolarisation du pays en Nord et Sud, musulmans et chrétiens, laissant de côté toute la diversité ethnique et culturelle. Ce clivage a été utilisé comme stratégie de division et a fait que certaines crises prennent des connotations régionalistes et religieuses.

Les conflits politico-militaires ont laissé parmi les différents groupes sociaux des séquelles indélébiles qui ont contribué, dans certains endroits, à la détérioration rapide des rapports entre agriculteurs et éleveurs. Au-delà du clivage Nord-Sud, musulmans-chrétiens, s'il est vrai que les conflits agriculteurs et éleveurs se localisent plus en zone soudanienne, il est aussi un problème majeur de cohabitation dans la partie nord du pays.

Il faut noter qu'il est apparu un phénomène nouveau qui modifie le rapport entre agriculteurs et éleveurs, c'est le cas de certains éleveurs qui ne sont pas propriétaires d'animaux à leur charge. Ces derniers sont simplement des salariés à qui sont confiés du bétail. Les commanditaires, souvent des fonctionnaires civils, militaires ou hommes d'affaires bien situés qui emploient ces éleveurs, sont à l'abri de toute poursuite judiciaire.

Une déclaration d'une autorité locale dans le département de Bahr-Kôh est révélatrice de ce malaise : « *le berger d'un commandant de brigade est lui aussi commandant de brigade parmi les bergers* ». Ayant l'assurance d'une protection totale de leur maître, ces éleveurs se distinguent par leur arrogance et leur agressivité. Ce phénomène d'impunité aggrave la situation déjà tendue entre les éleveurs de tradition et les agriculteurs qui ne font pas la part entre ces deux catégories et les accusent tous de posséder des armes de guerre.

En raison de leur partialité, certaines autorités administratives de l'État, incapables d'agir selon la justice et l'équité n'inspirent plus la crainte ni le moindre respect de la part des citoyens qui doutent de la neutralité de l'État pour faire régner l'ordre et la sécurité dans le respect des droits de chacun. Il s'ensuit que les conflits intercommunautaires sont rarement portés devant les tribunaux judiciaires, même en cas de meurtre. Pour les uns, le paiement de la "dia" suffit ; et rien pour les autres qui croient qu'accepter un paiement équivaldrait à monnayer le symbole de la vie qu'est le sang.

Partant, les rares espaces (pâturages et points d'eau) donnent lieu à des conflits meurtriers. Les règlements envisageables dans les cas d'espèce ne sont guère

appropriés et les rancœurs subsistent, pouvant dégénérer à la moindre occasion. Ces conflits ont déjà causé d'énormes pertes en vies humaines et ont cristallisé les divergences entre les différentes communautés.

Selon OCHA, cité ci-dessus, les affrontements auraient fait 309 morts et 182 blessés, déplacé plus de 6 500 personnes, entraîné la destruction des biens et des moyens de subsistance et provoqué de très fortes tensions entre les communautés appelées à cohabiter durablement sur même territoire.

III. LES CONFLITS SOCIOCULTURELS ET LEURS EFFETS SAILLANTS :

3.1. La problématique de la diyya :

L'exigence du respect des us et coutumes de la localité hôte est partout sollicitée dans les provinces. Le paiement inégal de la diyya (ou dia, le prix du sang versé pour un crime commis, aux parents du défunt) imposé par certaines communautés autochtones dans les régions hôtes illustre et témoigne de l'existence de cet antagonisme. Pourtant la Constitution tchadienne de 1996 indique en son Article 156 que « jusqu'à leur codification, les règles coutumières et traditionnelles ne s'appliquent que dans les communautés où elles sont reconnues ». Plusieurs ateliers et journées de réflexion ont été tenus autour de la problématique de la diyya.

Il est démontré que selon « la religion musulmane, le sens de la diyya est de servir de châtiment, de peine destinée à modifier le comportement futur de celui qui commet un crime. De ce fait, la diyya est une peine personnelle et, en cas de crime prémédité, la cotisation par les parents comme cela se pratique actuellement au Tchad, pour son règlement, est prohibé par l'islam ».

➤ *Les conflits intra religieux :*

S'il se remarque ici et là un effort vers une cohabitation entre les leaders religieux au Tchad, il est aussi vrai que les différentes confessions religieuses connaissent parfois de moments de frictions. Si entre les partisans du christianisme les choses semblent se calmer, à l'intérieur de l'islam subsiste des conflits d'hétérodoxie et d'orthodoxie entre les pratiquants de la Tidjaniyya et de la Wahhabiyya au Tchad.

Il s'agit en réalité d'un profond conflit de savoir, d'influences et d'occupation des espaces sociaux et politiques entre l'islam traditionnel tchadien et les partisans de la réforme islamiste représentée par les sunnites dont la Salafiyya al Muhammadiyya. Ces conflits touchent aussi bien les leaders que les adeptes et risquent prochainement de créer une implosion sociale.

3.2. Les enjeux socio-économiques des conflits :

Les conflits sont aussi d'ordre économique dont l'enjeu est la terre et l'eau. Les faux calculs de certains politiciens, la présence des rébellions, les dissensions au niveau de la chefferie traditionnelle et l'absence de l'Etat dans certaines provinces, l'impunité ont transformé les tensions existantes en conflits ouverts.

Le vol de bétail cristallise les tensions entre communautés. L'accès à l'emploi et les nominations aux postes de responsabilités sont faites sur des bases subjectives

fondées sur le clientélisme, le régionalisme, le paternalisme, l'appartenance à parti politique.

Ces conflits ont également pour conséquences le chômage des jeunes ; ce qui les pousse à développer des instincts de survie, de refuge, les conduisant à la drogue, au vol, au crime, à l'endoctrinement et enrôlement dans les mouvements extrémistes.

Aux causes économiques relatives à l'appropriation de la terre et de l'eau se sont ajoutées les causes politiques. Le parti-pris de certains responsables politiques dans ces conflits ainsi que l'impunité, ont suffisamment aggravé la situation qui s'est transformée en affrontements intercommunautaires. À cela s'ajoute également le découpage administratif qui est devenu une source de division entre les citoyens.

L'interférence des autorités administratives dans le mode de transmission du pouvoir traditionnel est souvent à l'origine des tensions, voire, de conflits entre frères et sape l'autorité des chefferies traditionnelles.

➤ **Les autres conflits et leurs spécifications :**

Il existe beaucoup d'autres conflits mettant à mal la cohésion sociale au Tchad. Par exemple, le viol est devenu une pratique courante et constitue un problème de société qui envenime la cohabitation entre les communautés. Le mensonge, l'injustice, racisme, la xénophobie etc. expliquent aussi les divergences culturelles qui prévalent.

À ces conflits, s'ajoutent les stéréotypes, les stigmatisations et les pratiques discriminatoires. En effet, dans certaines communautés, on note que certains groupes sont stigmatisés ou discriminés du fait de leurs origines, appartenances ethniques ou classes sociales : hadads, noirs, etc.

3.3. Les enjeux d'ordre sécuritaire et institutionnel :

La circulation des armes légères et la détention illégale d'armes de guerre par les citoyens a engendré un sentiment de dominants-dominés et ont exacerbé l'insécurité ; tout cela met à mal la cohésion sociale. La prolifération des partis politiques, souvent sur une base régionale sinon clanique, alimente le communautarisme et le repli identitaire. Dans cet ordre, il faut citer également la perception négative de la justice moderne.

Dans la société tchadienne, recourir à la justice pour trancher un litige est perçu comme un opprobre et est à l'origine des divisions entre les citoyens, voire entre les communautés. Nous assistons ainsi à un délitement du système judiciaire.

Ce dysfonctionnement du système judiciaire causé par le non-respect de la séparation des pouvoirs se traduit par l'interférence et l'influence de l'exécutif et du politique dans l'administration de la justice. Ce qui conduit à des jugements iniques, à l'impunité, à la vendetta. De même, l'insécurité dans laquelle les magistrats travaillent limite leur habilité à dire le droit.

En réalité, tout cela est à lire à l'aune de la problématique de la corruption qui s'est généralisée dans le pays. Elle a gangrené tous les secteurs de la vie : administrative,

sociale, économique et politique etc. La corruption est un facteur d'inégalité entre les citoyens et constitue un obstacle à l'accès aux services.

➤ **Les réseaux sociaux :**

Les données de la Société tchadienne des télécommunications indiquent qu'Internet a vu le jour au Tchad le 20 octobre 1997. Selon un classement récent de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Tchad fait partie des pays qui ont le plus faible taux de pénétration des technologies de l'information et de la communication au monde. Le nombre d'internautes y demeure très faible à cause du prix d'accès qui demeure l'un des plus chers au monde, malgré une connexion de piètre qualité. Au Tchad, seulement 2,3% des ménages ont accès à internet à la maison⁴.

Parmi les services disponibles sur Internet, il y a les réseaux sociaux qui constituent pour les jeunes mais aussi pour les adultes, des espaces de communication. Le risque de contrôle de la part des parents et de sécurité est beaucoup plus faible sur un téléphone portable ce qui peut accroître les violences. Notre pays fait ainsi face ce dernier temps à des discours de haine sur les réseaux sociaux qui mettent en mal le vivre ensemble. Il y a également la prolifération des nouveaux médias à base ethnique, Béri Média, Toubou Média etc.

Il suffit d'être attentif à ce qui se dit sur WhatsApp, Facebook, Telegram etc. pour se rendre à l'évidence de ce qu'impliquent les discours de haine. Des messages injurieux, des harcèlements et autres atteintes aux droits et à l'honneur des citoyens inondent ces réseaux. C'est fort de cela que le Ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement, lors de la Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information en 2020, a déclaré que les réseaux sociaux sont d'excellents outils d'échanges, de recherche et de partage d'information et du savoir, mais aussi de redoutables moyens de transmission de messages de haine, de division et de manipulation.

IV. LES RAPPORTS CONFLICTUELS ENTRE LES GOUVERNANTS ET LA SOCIÉTÉ :

4.1. La mise entre parenthèses de la masse populaire :

La nucléarisation des variables ethnico-identitaires obéit là aussi à l'offre politique du moment qui coïncide avec la volonté manifeste d'un des groupes d'alliance de s'éterniser au pouvoir et de renforcer son emprise hégémonique sur les appareils étatiques. Du coup, la réalité politique s'est construite autour d'une logique plus individualiste que communautaire.

Le monopole des initiatives politiques est détenu exclusivement par les élites hégémoniques et la masse populaire, maintenue globalement dans l'ignorance et l'analphabétisme, est tenue à l'écart des jeux et des enjeux politiques. En effet, les leaders politiques tchadiens ont agi suivant les registres de la manipulation des

⁴ MICS6, 2019 : La possession des ménages d'équipement TIC et accès à Internet, pp. 90.

identités, la corruption, le renforcement du pouvoir exclusif et répressif, l'émiettement des autres sphères de l'équilibre de pouvoir (législatif et judiciaire notamment).

Le népotisme, le clanisme plus que le tribalisme, le passe-droit, la concussion, etc. sont les vrais modes d'évolution du pouvoir. L'affaiblissement des institutions publiques (administration, armée, justice, etc.) renforce le pouvoir du monarque républicain. Ainsi donc, dans la société tchadienne aujourd'hui, le sentiment de différence communautaire est resté entier. Les terminologies réductrices, socialement construites pour désigner l'autre existe encore (*sara, kirdi, doum, habit*).

4.2. L'échec du politique à bâtir le vivre ensemble :

Depuis son indépendance nominale le 11 août 1960, la situation politique du Tchad ne s'est guère améliorée. Le pays continue de vivre dans une situation de crise politique quasi-permanente. Le summum a été atteint lors de la dé-conflagration des années 1980, suite au coup d'État militaire de 13 avril 1975, comme l'ont analysé certains auteurs (Gali Gatta, N., 1985 ; Ngangbet Kosnaye, M., 1984) ; Buijtenhuis, R., 1981 ; Buijtenhuis, R., 1984 ; Buijtenhuis, R., 1987).

Le Tchad indépendant n'a pas su préserver le processus de formation de l'identité nationale, car les régimes successifs qu'il a connus ont peu ou prou accordé plus d'attention à la préservation de leur pouvoir qu'à la construction de l'État. La préservation du pouvoir s'est accompagnée par la mise en place des appareils répressifs, producteurs en soi de la violence.

➤ Vers l'échec du processus démocratique :

De ce point de vue, le multipartisme n'a donc pas jusque-là garanti une meilleure gestion du pouvoir au Tchad. D'ailleurs, la pauvreté des offres et l'absence des débats politiques font que l'alternance au pouvoir se fait par les armes. Le pouvoir d'État appartient aux groupes de ceux qui se sont battus pour l'avoir. Ils ont droit à tout et sur tout. Ce sont eux qui constituent les groupes des intouchables, au-dessous de la loi et croient résumer à eux-mêmes l'autorité publique, le *hakouma*.

Faute de pouvoir accéder un jour au pouvoir, la création des partis politiques a souvent signifié une volonté des acteurs sociaux d'accéder eux aussi à la manne nationale. Les élections au Tchad semblent être un discours-outil pour satisfaire les injonctions du dehors et renforcer l'emprise subtile du pouvoir exclusif par la manipulation des codes électoraux.

Les années 1990 ont vu la restauration d'une vie publique démocratique au Tchad ; des partis politiques ont été créés, ainsi que des associations citoyennes. La presse privée existe. Quoique sous « contrôle coercitif », elle contribue à l'animation du débat public. L'instauration de ce que l'opinion publique appelle une « *démocratie de façade* » est de règle, avec des élections contestées, une mise sous-contrôle des libertés politiques, individuelles et collectives.

Une société civile en perte de vitesse :

Les associations de la société civile jouent certes leur rôle de contrôle citoyen de l'action publique, mais leur voix compte rarement et une loi non écrite leur interdit de manifester sur les voies publiques leurs désapprobations. Pour celles qui ont voulu organiser les populations à voter pour l'alternance à la tête de l'État aux élections présidentielles de 2016, l'inconstance de certains leaders de la société civile a fini par affaiblir celle-ci.

4.3. Les mouvements de rebellions : des sauveurs contre/sans le peuple ?

Dans la riche littérature portant sur l'instabilité politique au Tchad, certains auteurs (Buijtenhuis, R., 1987) ont vu dans l'avènement des Forces Armées du Nord (Fan), sous la conduite d'Hissein Habré, une nouvelle renaissance, de stabilité institutionnelle et politique du Tchad (Dadi, A., 1987). Pour ces auteurs, les régimes issus du Front de Libération Nationale du Tchad (Frolinat) au pouvoir depuis les années 1980, ont restauré l'intégrité territoriale tchadienne (à travers la guerre contre la Libye à propos du litige sur la Bande d'Aouzou).

Il reste que le régime d'Hissein Habré a semé la mort et la désolation dans les villes et campagnes du Tchad, à travers une dictature implacable (Derlemari, N. 1998). Son régime de terreur était basé sur deux instruments d'embrigadement et de contrôle de masse : l'un idéologique, l'Union Nationale pour l'Indépendance et la Révolution (Unir), et l'autre répressif, la police politique que représentait la Direction de la Documentation et de la Sécurité (DDS). La chute d'Hissein Habré dans la nuit du 1^{er} décembre 1990 a été saluée par les Tchadiens comme une nouvelle ère, celle de la liberté.

Quelques décennies après, on se rend compte que ce processus éprouve quelques difficultés à s'enraciner. La tenue des élections contestées contribue à faire douter de la transparence des jeux politiques ainsi que de la légitimité des élus. Les périodes électorales mobilisent les sentiments d'appartenance nationale commune, aussi forts que ceux que le pays avait jadis expérimentés au moment de la guerre contre la Libye, malgré la banalisation de violence intercommunautaire (Arditi, C., 2003).

Sous ces régimes, à l'analyse, l'État tchadien semble n'être pas tout à fait viable. Le processus de démocratisation trébuche. Les élections certes régulières sont souvent contestées : soit les leaders les plus importants de l'opposition refusent d'y prendre part, comme ce fut le cas en 2001 et 2011, soit elles sont qualifiées d'irrégulières et frauduleuses par l'opposition, comme pour celles de 2016. La presse publique est au service du parti au pouvoir et les journalistes exerçant dans cette institution font face à l'autocensure ou aux sanctions administratives⁵. Quant à la presse privée, elle manque de moyens de sa politique, et ceux qui y exercent sont soit menacés, soit astreints en justice pour diffamation.

⁵ Par exemple le 09 octobre 2019, M. Hassan Guédallah Mahamat, Directeur Général de la Télévision Nationale, a été suspendu définitivement parce qu'il aurait donné accord pour la diffusion d'un compte-rendu d'une minute de la conférence donnée par le président d'un nouveau parti politique, parti légal selon les textes de la République mais illégal d'après le gouvernement.

In fine, il est permis de dire qu'au Tchad, les rébellions ne sont pas à analyser comme de mécanismes de réajustements sociaux, mais bien un moyen qu'utilisent des individus pour privatiser l'État et capter les ressources qu'il procure. Ainsi, depuis 1990, on assiste à la création de nouveaux groupes rebelles et à l'émiettement des anciens.

Aucune partie du Tchad n'est épargnée :

- À l'Ouest, le Mouvement pour la Démocratie et le Développement (MDD) de Goukouni Guet et Moussa Médéla ;
- Au Centre, le Front d'Action pour l'Instauration de la Démocratie au Tchad (FAIDT) ;
- À l'Est, le Comité National de Redressement (CNR) dirigé par Abbas Koty, le Front National du Tchad (FNT) du Dr Al-Haris Bachar, l'Alliance Nationale pour la Résistance (ANR) de Mahamat Garfa ;
- Au Sud, le Comité de Sursaut National pour la Paix et la Démocratie (CNSPD) de Kété Moïse, les Forces Armées de la République Fédérale (FARF) de Laokein Bardé Frisson, Front Démocratique Populaire du Dr Mahamoud Nahor Gawara ;
- Au Nord, le Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad (MDJT) de Youssouf Togoïmi.

Les rebellions se sont encore intensifiées à partir de 2006 avec la création entre autres de⁶ :

- Union des forces pour la démocratie et le développement (UFDD) : Ce groupe est à l'origine une union de groupuscules armés divers, gorane et arabes, (principalement le CDR de Acheikh Ibn-Oumar, le FUC de Mackaye et l'UFPD de Nouri) qui ont été fédérés ensemble par Mahamat Nouri le 22 octobre 2006. En 2006, le RPJ (Rassemblement pour la justice), une faction Zaghawa dirigée par Abakar Tollimi a rejoint l'UFDD.
- Rassemblement des forces pour le changement (RFC) : Anciennement connu sous l'appellation de RAFD (Rassemblement des forces démocratiques) et dirigé par Timane Erdimi (il a rejoint le SCUD de Yaya Dillo Djérou, un Zaghawa Bideyat, en 2004), proches parents de Déby et anciens conseillers à la présidence. Le RFC est avant tout un mouvement d'intellectuels et d'officiers Zaghawa ayant rompu avec Déby.
- Front uni pour le changement (FUC) : Dirigé par le Tama Mahamat Nour Abdelkerim, ce groupe a échoué dans sa tentative de prise de N'Djamena en avril 2006 et de réunir les divers mouvements rebelles sous un commandement comme prévu par Khartoum. Nour, de la famille du Sultan des Tama et le neveu de Mahamat Garfa, ancien chef d'État-major qui a fondé l'Alliance Nationale de Résistance en 1994.

⁶ Tchad : Un nouveau cadre de résolution du conflit ; *Rapport Afrique de Crisis Group N°144, 24 septembre 2008, Annexe D, pp 47.*

- Front pour le Salut de la République (FSR) : Dirigé par Ahmat Soubiane, un Arabe qui a été un membre fondateur de MPS et ancien ministre de la Sécurité publique de Déby en 1992, puis ambassadeur aux États-Unis et au Canada. Ayant rompu soudainement avec Déby, il a démissionné de son poste pour créer son mouvement rebelle en 2007.
- Union des forces pour le changement et la démocratie (UFCD) : Créée par Adouma Hassaballahb Jédareb en mars 2008, l'UFCD regroupe des combattants Ouaddaïens de l'UFDD et du RFC qui ont préféré rejoindre ce chef de guerre originaire de leur région. Très active au sein de la coalition rebelle, l'UFCD a pris part aux offensives majeures contre l'armée tchadienne en 2008 (notamment l'attaque de février et la bataille de Goz-Beïda début juin).
- L'Alliance Nationale (AN) : L'Alliance Nationale a été créée en février 2008 après l'échec de la prise de N'Djamena. À forte composante gorane et arabe, elle est présidée par Mahamat Nouri.

La dernière-née de ces nombreuses rebellions est le Front pour l'Alternance et la Concorde au Tchad (FACT) de Mahadi dont les combats avec les forces gouvernementale ont coûté la vie à Idriss Déby Itno en avril 2021.

V. DÉFIS ET ACTIONS PRIORITAIRES :

Le défi majeur demeure l'unité nationale et la stabilité politique et socioéconomique. L'unité nationale implique un sursaut de tous les Tchadiens au regard du processus de construction de l'État tchadien qui révèle l'existence de plusieurs peuplades parlant différentes et ayant différentes culture.

La République en adoptant la devise « unité- travail-progrès » appelle à l'unité des cœurs et des esprits en vue de parachever la construction de la nation par l'ensemble des fils et fille du Tchad à travers le travail et qui débouchera sur le progrès. Cet appel des premiers dirigeants est manifesté à travers les armoiries qui traduisent la conjugaison des efforts dans la diversité pour parvenir à la paix et à la cohésion sociale.

Les défis sont de plusieurs ordres : politique, juridique, économiques, socioculturels, environnementaux. Le tableau ci-après indique les défis et actions prioritaires à préconiser pour sortir le pays du cycle de la violence :

Ordres	Défis	Actions prioritaires
Socioculturels	<ul style="list-style-type: none"> • Égalité entre les citoyens ; • Respect des valeurs républicaines ; • Inculturation de la démocratie ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'information et de la communication sur les principes d'égalité des droits (sexe biologique et social) ; • Réforme du programme scolaire en tenant de l'histoire et des mouvements des populations.

	<ul style="list-style-type: none"> ● Connaissance mutuelle des patrimoines culturels. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Engagement des obligataires des droits pour le respect des droits humains. ● Réflexion sur la “décommunautarisation” des conflits (surtout l’utilisation des réseaux sociaux) ; ● Renforcement du mandat de la HAMA en vue de mener des actions d’envergure de prévention des messages de haine particulièrement sur les réseaux sociaux ; ● Élaboration et mise en œuvre d’un plan national de prévention de l’incitation à la haine et à la violence ; ● Développement de la recherche sur les valeurs traditionnelles de démocratie ; ● Encadrement de la liberté de culte en vue de lutter contre l’extrémisme, l’endoctrinement et les abus ; ● Organisation des séjours culturels et d’activités de brassage... ; ● Aménagement d’espaces culturels dans les villes et arrondissements ; ● Dynamisation des maisons de culture et des musées.
<p>Politico-administratifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Une administration territoriale au service de la cohésion sociale et du développement ● Une chefferie traditionnelle au service de la cohésion sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ● Définition des critères de découpage administratif en tenant compte des objectifs de cohésion sociale et de développement ; ● Nomination des administrateurs et cadres compétents à la tête des unités administratives ;

	<ul style="list-style-type: none"> ● Redistribution équitables des richesses nationales ● Favoriser le dialogue au détriment de la violence 	<ul style="list-style-type: none"> ● Élaboration d'un code d'éthique pour l'administration territoriale ; ● Prise en compte de tous les secteurs et provinces dans la répartition des richesses nationales ; ● Cessation de l'immixtion du politique dans l'érection et la gestion des chefferies traditionnelles ; ● Respect des règles et modes de dévolution du pouvoir au niveau des chefferies traditionnelles ; ● Organisation des dialogues entre autorités traditionnelles et citoyens en vue de créer un climat de confiance et d'entente.
<p>Juridico-judiciaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Une administration judiciaire compétente et impartiale ● Une gestion apaisée des conflits inter-communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> ● Vulgarisation des textes de la République ; ● Cessation de l'interférence du pouvoir exécutif et de l'armée dans les affaires judiciaires ; ● La sécurisation des magistrats et auxiliaires de justice ; ● Renforcement des mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits ; ● Dépolitisation et humanisation de la gestion des conflits inter-communautaires ; ● À court terme, redéfinition des couloirs de transhumance et les aires de stationnement du bétail, renforcement de l'hydraulique pastorale ;

		<ul style="list-style-type: none"> • Développement, à long terme d'une stratégie d'intensification de l'élevage ; • Relecture et adoption du Code sur le pastoralisme ; • Sanctions contre les autorités administratives et militaires auteurs d'abus et d'arbitraire.
Économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Accès égalitaire à l'emploi, aux marchés publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles et procédures de passation des marchés publics ; • Paiement de la dette intérieure de manière impartiale en vue de relancer l'économie et la croissance ; • Vulgarisation des textes anticorruption ; • Mise en place des mécanismes de contrôle citoyens ; • Application des sanctions impartiales contre les auteurs, co-auteurs et complices des détournements des deniers publics et de corruption ; • Amélioration du climat des affaires en vue de favoriser l'investissement productif, l'industrialisation ; • Amélioration de la transparence dans la gestion des fonds de l'entreprenariat des jeunes et des femmes.
Environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> • Une gestion durable et apaisé du patrimoine commun 	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgarisation de la convention en matière de protection de l'environnement et du patrimoine naturel et culturel ; • Respect du patrimoine naturel et culturel ;

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

		<ul style="list-style-type: none">● Participation des populations dans la planification, l'exploitation des ressources nationales.● Sanction des abus des agents en charge de la protection de l'environnement.
--	--	--

CHAPITRE II: RÉCONCILIATION NATIONALE.

I. GÉNÉRALITÉS:

Depuis quelques décennies, les concepts de *dialogue national* et de *réconciliation nationale* sont à la mode en Afrique et ailleurs dans le monde. Comme mécanisme de prévention et de gestion des crises et des transitions politiques, ils tendent, de plus en plus, à devenir la voie royale pour sortir des impasses politiques, des scénarios conflictuels ou des périodes tumultueuses de transition.

Au Tchad, c'est depuis l'indépendance, en 1960, que les initiatives de dialogue et de réconciliation nationale se succèdent et se ressemblent, sans que les Tchadiens soient pour autant véritablement réconciliés. Aujourd'hui, la disparition brutale et tragique du Maréchal du Tchad, Idriss Déby Itno en avril 2021, plonge le pays dans l'incertitude et complexifie davantage une équation politique et sociale déjà suffisamment compliquée, d'où la nécessité d'un nouveau dialogue et d'une nouvelle réconciliation nationale inclusive.

L'objectif de cette nouvelle initiative est d'amener les acteurs de toutes les parties prenantes à se tourner vers l'avenir, à poser des actions qui permettront d'améliorer la situation.⁷C'est ce qui justifie la création d'un Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif (CODNI), appuyé par un Comité Technique Spécial (CTS). Dans ces conditions, il s'avère tout aussi nécessaire de définir un modèle de réconciliation adapté à la situation actuelle du pays.

Pour ce faire, notre réflexion s'articule autour de quatre points essentiels. Le premier point porte sur des clarifications conceptuelles. Il dresse un panorama des diverses approches théoriques de la réconciliation. Le deuxième point jette un regard historique sur les expériences antérieures tchadiennes de réconciliation et sur les leçons à en tirer. Le point suivant présente les expériences de quatre pays africains tandis que le dernier propose deux modèles à adopter pour conduire l'initiative en cours à son terme.

1.1. Clarification conceptuelle :

Dialogue national et *réconciliation nationale* sont les deux faces d'une même monnaie. À cet égard, il est courant de prendre l'un pour l'autre alors qu'ils ne désignent forcément pas la même chose.

Selon le dictionnaire *Le Robert*, le terme *dialogue* désigne « le contact et la discussion entre deux parties à la recherche d'un accord ». Il est dans ce sens, synonyme de *concertation* et de *négociation*. Dans cette acception, les *dialogues nationaux*, désignent, selon la Berghof Foundation, « des processus politiques gérés nationalement et visant à générer un consensus au sein d'une large gamme d'acteurs

⁷VoirEmiliosChristodoulidis « 'Truth and Reconciliation' at Risks » in *Social and Legal Studies*N° 2, Vol. 9 (2000), pp. 179-204.

nationaux dans des périodes de crise politique profonde, dans des situations post-conflit ou pendant des transitions politiques importants. »⁸

Quant au concept *réconciliation*, il est complexe et sa définition est loin de faire l'unanimité. Ceci est dû essentiellement au fait que la réconciliation est à la fois un *but* – une chose à atteindre – et un *processus* – un moyen pour atteindre ce but. Une grande part de la controverse naît de la confusion entre ces deux idées. De ce fait, sa conception varie d'un champ disciplinaire à un autre.

Selon International IDEA, il désigne « un processus partagé par tout le monde qui inclut la recherche de la vérité, de la justice, du pardon, de la cicatrisation etc. ». ⁹Dans cette perspective, la réconciliation désigne « un processus par lequel une société passe d'un passé divisé à un avenir partagé ». ¹⁰

Sur le plan sociologique, la réconciliation est un concept qui se révèle plus ambivalent. Elle présuppose une situation conflictuelle, un état de division, de rivalité, de discrimination, de haine ou séparation, de guerre, etc. Elle est motivée par la volonté et le besoin d'une paix durable et stable entre deux pays, deux religions, au sein de la société en général, au sein d'une communauté ou groupe, voire deux personnes en particulier¹¹.

La réconciliation permet de bâtir une confiance mutuelle et crée une assurance mutuelle dans l'ordre du maintien de la paix. D'après Bar-Siman-Tov, la réconciliation réclame un changement profond, un véritable changement de croyances, d'idéologie et d'émotions, non seulement au sein des élites dirigeantes, mais aussi dans la plupart, sinon la totalité, des secteurs des deux sociétés en présence¹². La réconciliation exige préalablement la négociation avec les deux parties. « L'auteur de préjugés a besoin de la négociation pour échapper à l'emprise paralysante de la culpabilité ; la victime de préjugés a besoin de la négociation pour n'avoir plus à condamner la partie adverse »¹³.

Du point de vue philosophique, le mot réconciliation désigne sous la plume de Hegel le processus de restauration d'une relation entre les opposés, à savoir la nature et l'esprit, l'idéal et le sensible, l'universel et le particulier. Il signifie le processus d'intégration de la liberté de l'individu dans l'État ; dans ce processus, le pouvoir de lier et de délier appartient à la communauté et le pouvoir communautaire lui-même est au service du peuple. Avant de projeter sur autrui ou sur la structure politique ce processus de réconciliation, il s'agit d'abord de résoudre en soi-même le problème de

⁸ - Berghof Foundation, *Manuel de dialogue national : guide à l'attention des praticiens. Résumé analytique*, [En ligne en version pdf sur : <http://www.berghof-foundation.org/publications/national-dialogue-handbook>]

⁹ - David Bloomfield, Teresa Barnes et Luc Huyse, *La réconciliation après un conflit violent*, manuel de l'International IDEA, Stockholm, 2004, p.15.

¹⁰ - Ibid.

¹¹- Yaacov Bar-Siman-Tov, *From Conflict Resolution to Reconciliation*, Oxford : Oxford University Press, 2004, pp. 3-4.

¹²Ibid., p. 4.

¹³ Ron Kraybill, « Le cycle de la réconciliation », sous dir. *Centre for Conflict Resolution*, 1992. En ligne : <https://www.sfcg.org/ Documents /resources /c...>

la tension radicale et la haine toutes deux innées à la nature de l'homme¹⁴. Elle requiert préalablement la médiation.

Sur le plan religieux, dans le christianisme spécifiquement, le mot grec *apokathistèmi*, traduit par réconciliation, signifie restaurer ou rétablir entre deux ennemis une relation dans un état initial ou original. Le modèle concret de la réconciliation se lit dans l'expérience de Jacob et son frère Ésaü qui se jetèrent au cou l'un de l'autre, s'embrassèrent et pleurèrent après plusieurs années d'hostilité (Genèse 33.1-17). La doctrine chrétienne de la réconciliation affirme l'indignité de l'homme et son incapacité à se réconcilier par lui-même et avec Dieu sans l'aide de la Grâce divine (Éphésiens 5.10). Plus tard, le mot prend aussi le sens d'améliorer une relation, reconstituer un état ou une situation défectueuse¹⁵ (Cf. Romains 12.18).

La paix et la réconciliation sont largement encouragées et recommandées par les principes fondamentaux de l'islam. Le *musalaha*, traduit par réconciliation dans la langue arabe, est un principe général. Il signifie faire la paix, cultiver la paix, cesser l'hostilité et l'agressivité (XLIV, 10, 13). La réconciliation des gens est une branche de la foi et un code moral islamique par lequel les rancunes sont éliminées, les cœurs sont purifiés, et les flammes de la *Fitnah* (discorde) sont éteintes. Le musulman doit, avant tout, rechercher la coexistence pacifique (Qur'an IV.94).

Sur le terrain politique, le mot réconciliation signifie recherche d'une cohésion et d'une unité compatible avec un fonctionnement pluraliste des institutions. Ce mot est récurrent dans de nombreuses lois d'amnistie intervenues après des conflits de moindre ou grande ampleur. Mais ce n'est que depuis quelque deux ou trois décennies qu'il a été massivement employé et constitué en programmes d'action publique transposables d'un lieu à un autre¹⁶.

S. Lefranc écrit : « La rhétorique du pardon et de la réconciliation nationale est l'une des modalités qu'adoptent les gouvernements démocratiques pour permettre à la nation de sortir de la violence et de surmonter ses divisions »¹⁷. Réconciliation post-conflit violent est dans le même temps devenue un objet de science, sinon une discipline scientifique. Dans cette science, on étudie plusieurs types de réconciliation dont deux retiennent notre attention.

¹⁴Syliane Charles, « Réconciliation et dépassement de l'art par la philosophie chez Hegel : une analyse critique » in *Philosophique* n° 1, vol. 25 (1998), p (49-61). Voir Marc Herceg, « Le jeune Hegel et le problème de la fausse réconciliation. Essai sur la période de Berne (1793-1796) » in *Archives de philosophie* n° 4, tome 68 (2005), p. 641 (637-662). En ligne : <https://www.cairn.info/revue-archives-de-philosophie-2005-4-page-637.htm>.

¹⁵H.-G. Link, « Réconciliation » in Colin Brown (sous dir.), *The New International Dictionary of New Testament Theology* Vol. 3, Grand Rapids : Zondervan, 1986, pp. 145-149.

¹⁶Sandrine Lefranc, « Réconciliation », Institut des Sciences sociales du Politique, 2021. En ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00650618/>. Voir aussi Andrew Schaap, *Political Reconciliation*, London, Routledge, 2004.

¹⁷Sandrine Lefranc, « Réconciliation nationale et construction politique de l'unité » in *Politiques du pardon* (2002), pp. 295-344.

1.2. Différents types de réconciliation :

➤ **La réconciliation de type « objectif ou but à atteindre » :**

La réconciliation de type « objectif » ou « but à atteindre » découle de la vision qui consiste à considérer la réconciliation uniquement comme un but et non pas comme un processus, car son intérêt est l'obtention de résultats rapides étant donné que ces résultats ne seront que superficiels tout en produisant temporairement l'apparence d'une société réconciliée. Son aboutissement laissera les ressentiments ou les émotions sous-jacentes là où ils sont et n'aborderont pas l'établissement de relations qui sont à la base d'une réconciliation réelle. De toute façon, c'est un processus trop subtil, invisible et qui ne permettra pas aux individus de détecter un progrès et donc engendrera le scepticisme.

Dans une certaine mesure, la réconciliation de type « but à atteindre » s'inscrit dans un moment, parfois marqué par l'urgence, où l'État s'applique à pacifier la société en l'aidant à évacuer ses traumatismes résultant d'un conflit et en répondant à ses interrogations sur l'intégration des différences culturelles, de conviction politique, etc. C'est le cas du Tchad qui a souvent fait face à des conflits de différentes natures ayant causé tant de haines et de replis identitaires. Pour le cas des rebellions, par exemple, cette pratique consiste en des arrangements qui ont débouché sur le partage d'intérêts.

Naturellement, la réconciliation de type « objectif » à la tchadienne a toujours permis de mettre fin de manière relative aux insurrections armées, des combattants amnistiés et promus à des postes de responsabilité ou aux grades supérieurs. Ce type de réconciliation procure de l'impunité aux protagonistes des conflits en minimisant les victimes collatérales.

La réconciliation de type « objectif ou but à atteindre » est également pratiquée à la mode pour pacifier les communautés endeuillées par les conflits intercommunautaires. Elle est pratiquée la plupart du temps par les membres du gouvernement et les chefs religieux qui pensent et concluent des accords de paix théorique à la place des protagonistes et, semble jeter les bases du renouvellement de la conflictualité.

➤ **La réconciliation de type « processus » :**

En soi, la réconciliation est un travail de longue haleine qui requiert la volonté, la détermination et l'engagement des acteurs de la paix. Elle a du prix à payer par tous les concernés et à tous les niveaux. Jean-Marie Muller écrit : « La réconciliation est un long processus de cicatrisation des blessures reçues et de guérisons des souffrances subies de part et d'autre tout au long du conflit »¹⁸. C'est dans ce sillage que, fondé sur diverses approches, Valérie Rosoux affirme que la réconciliation renvoie à toute

¹⁸-Jean-Marie Muller, Dictionnaire de la non-violence

forme d'arrangement mutuel entre anciens ennemis et constitue un processus transcendantal impliquant vérité, justice et pardon.¹⁹

La réconciliation de type « processus » peut aussi se comprendre comme le retour d'une société post-conflit, sous l'effet d'une lente évolution de nature à mener vers une transition, vers un état d'équilibre démocratique, caractérisé par la recherche d'un nouveau consensus social. Cette réconciliation illustre la poursuite d'un débat démocratique dans la diversité sociétale. Elle s'inscrit dans une démarche originale, la recherche par une société donnée d'une unité nationale au sein de laquelle le droit s'affirme dans le respect de la différence qui fait l'objet d'un consensus.

Ce type de réconciliation nécessite certes de la patience et surtout de la bonne foi d'un pouvoir à conduire le processus, mais porte tout son intérêt car il servira à consolider une société véritablement pacifique. Il implique que l'on s'accommode d'une réalité imparfaite qui exige le changement d'attitudes, d'aspirations, d'émotions et de sentiments, et peut-être même de croyances. C'est un défi vaste, souvent douloureux qui ne peut être ni précipité ni imposé. Il a sans nul doute comme objectif de parvenir à une paix durable, mais c'est dans la vie quotidienne que se trouvent certaines des formes les plus efficaces de réconciliation pour régénérer le tissu social et restaurer l'unité nationale.

Fort de ce qui précède, chaque type de réconciliation fait appel à la médiation interculturelle comme premier maillon indispensable dans ce processus. C'est dire que le médiateur interculturel doit posséder un certain nombre de qualités intéressantes à observer et une compétence interculturelle²⁰. Le contexte nécessitant la réflexion sur la réconciliation au Tchad est caractérisé par plus d'un élément dont les blessures profondes non cicatrisées, des rancunes transmises d'une génération à une autre, des injustices érigées en système de gouvernance, etc.

La résolution non violente des conflits au Tchad veut obtenir la justice, toute la justice, rien que la justice. Aussi, s'interroge-t-on sur la problématique des expériences antérieures de réconciliation du Tchad : qu'est-ce qui a manqué ou n'a pas marché dans le processus de ces réconciliations ?

II. REGARD RÉTROSPECTIF ET LEÇONS À TIRER DES EXPÉRIENCES DE DIALOGUE ET DE RÉCONCILIATION INTER-TCHADIENS, D'HIER À AUJOURD'HUI (1960-2021) :

2.1. Soixante années d'une vaine quête de paix et de réconciliation nationale :

À la différence de nombreux pays africains, le Tchad a sombré dans la tourmente des guerres, des divisions et des crises politiques à répétition peu de temps seulement après son accession à l'indépendance. Au gré des soubresauts, la recherche du consensus national a amené les Tchadiens à multiplier les initiatives de dialogue et de

¹⁹-Valérie Rosoux, « Portée et limites du concept de réconciliation. Une histoire à terminer » in *Revue d'études comparatives Est-Ouest* n° 45, vol. 3 (2014), p. 22 (21-47).

²⁰- Les qualités requises de tout médiateur sont la neutralité, l'indépendance, la capacité d'écoute et d'empathie.

réconciliation nationale sur plusieurs décennies. Tout seul, avec l'aide d'organisations supranationales ou avec celle des pays voisins, tous les régimes successifs ont eu à organiser ces rencontres tant au Tchad qu'en terre étrangère. L'objectif général est de mettre les Tchadiens d'accord afin de permettre au pays, meurtri et déchiré, de connaître un souffle nouveau et d'amorcer un nouveau départ.

C'est dès les premières années de l'indépendance que la nécessité et la volonté de réaliser l'unité, par le dialogue, l'entente et la réconciliation entre les fils du Tchad, ont été affirmées avec force. Cela s'est traduit par la convocation successive de trois grandes assises : *Congrès d'Abéché* (avril 1961),²¹ *Congrès de Fort-Archambault I*, dit « Congrès de l'Unité » (janvier 1963)²² et *Congrès de Fort-Archambault II*, dit « Congrès de la réconciliation nationale » (avril 1971).²³

**Plaidoyer pour un nouveau départ du Tchad :
Intervention de M. Djibrine Kherallah au Congrès de Fort- Archambault II en avril 1971**

« Monsieur le Président [...], en ce qui concerne la Réconciliation nationale [...], je vous demande, en notre nom à tous ici, que nous voulons un départ nouveau dans la sincérité et dans la franche vérité, que nous ne laissions pas un vent qui va souffler de la poussière qui fait mal aux yeux. Il nous faut essayer de voir la situation telle qu'on l'a définie sur cette tribune. Il faudrait que votre bonté se fasse à tous les échelons, que votre geste [de pardon] ne reste pas à l'intérieur de notre État mais touche les éléments en dehors du Tchad qui risquent de croire que cette affaire ne les a pas touchés.

À ce moment-là, partons tous ensemble, sans distinction aucune du Nord au Sud, tous ensemble, nous allons reconstruire et aider à construire l'édifice, chacun selon son métier, et comme je l'ai dit, dans la vérité, la sincérité, la franche fraternité ; nous allons encore nous unir pour que le Tchad se réveille de nouveau, regarde un peu en arrière et continue sa marche en avant.

LE SECRÉTAIRE GENERAL DU PPT [TOMBALBAYE] DESCEND DE SA TRIBUNE, S'AVANCE ET EMBRASSE M. DJIBRINE KERALA EN SIGNE D'AMITIÉ. »

Extrait des *Actes du VII^e Congrès national du PPT/RDA*, avril 1971, tome 2, p.300

Organisés dans un contexte d'autoritarisme et d'exacerbation des clivages régionaux et confessionnels, ces rencontres fraternelles n'ont pas permis d'unir et de réconcilier les Tchadiens. Bien au contraire, la descente aux enfers du jeune État s'est caractérisé par des divisions et par un déchaînement de violence (révoltes, rébellions armées, répression, refus de négocier avec les "hors-la-loi") qui culmine avec le coup d'État contre Tombalbaye, le 13 avril 1975.

Dès son arrivée au pouvoir, à la tête du Conseil Supérieur Militaire, le général Félix Malloum se fait un fervent apôtre de la paix et de la réconciliation nationale. Cette quête l'amène à conclure avec les Forces Armées du Nord d'Hissein Habré, le fameux *Accord de Khartoum du 16 septembre 1977* en vertu duquel Habré est nommé Premier

²¹ - Sur le Congrès d'Abéché, voir Le Cornec, J. *Histoire politique du Tchad, de 1900 à 1962*, Paris, LGDJ, 1963, p. 267-268..

²² - Congrès dont la tenue intervient un an après l'instauration du système du parti unique (19 janvier 1962).

²³ - Voir Blaise Alima, J., « Tchad : le congrès « historique » de Fort-Archambault », *Jeune Afrique* n° 537, 20 avril 1971, p. 36.

ministre d'un gouvernement d'union, en août 1978. Mais au lieu de servir la cause de la réconciliation nationale, l'expérience Malloum-Habré échoue et plonge le pays dans la guerre civile de 1979.

Pour aider le Tchad à sortir du chaos généralisé, ce sont les pays voisins qui ont volé à son secours, sous les auspices de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Le Nigeria surtout, a joué un rôle moteur à travers la série des *conférences de réconciliation de Kano I et Kano II* (mars- avril) puis de *Lagos I et Lagos II* (mai et août 1979).²⁴ Cependant, les recettes prescrites par le processus de Kano-Lagos (accords de réconciliation, gouvernement d'union nationale de transition...) n'ont été d'aucun secours. Deux présidents de transition, Lol Mahamat Choua et Goukouni Oueddeye, se sont succédé à la tête de deux Gouvernements d'Union Nationale, sans pouvoir empêcher la reprise de la guerre en 1980 et l'effusion de sang, sur fond d'ingérences extérieures. Cet échec appelle aussitôt à de nouvelles *retrouvailles à Lomé I* (août) puis à *Lomé II* (novembre 1980) et, un an plus tard, au *Séminaire des Cadres* (mai 1981) à N'Djaména.

La chute du GUNT et l'arrivée au pouvoir d'Hissein Habré, le 7 juin 1982 ne changent en rien la situation. Au contraire, elles n'ont fait que complexifier l'équation tchadienne. Tout au long des années 1980, le Tchad devient un champ d'affrontements et de compétition est-ouest par de nombreuses factions rivales tchadiennes interposées. Une fois de plus, l'OUA entre activement en jeu à travers une série de conférences et de réunions de réconciliation inter-tchadiennes. Après le Nigeria en 1979, ce sont les pays d'Afrique centrale, et plus particulièrement le Gabon et le Congo-Brazzaville, qui prennent le relais de la médiation et de la facilitation.

Les initiatives les plus significatives sont celles de *Franceville et de Libreville* (juillet-août 1982), d'Addis-Abéba (janvier 1984), Brazzaville I (octobre 1984), de Bamako (avril 1985), de Brazzaville II (juillet 1985), les accords de Libreville (novembre et décembre 1985) avec l'opposition non-armée (CAC-CDR et FDT).²⁵ Dans le même temps, de nombreux accords de paix et de réconciliation sont signés avec diverses entités rebelles : les groupes codos du Sud, entre 1985 et 1986, les Forces Armées Populaires (FAP) de Goukouni Oueddeye, en octobre 1986 à Koïni Mina, le Front Patriotique du Tchad d'Acheikh Ibn Oumar à Bagdad, en novembre 1988, etc.

La plupart de ces grandes rencontres ont échoué. Par contre tous les accords signés sous Habré ont permis l'intégration des opposants à la vie nationale (gouvernement, Parlement provisoire, Administration publique, diplomatie, armée nationale. Etc.). Malgré ces avancées, le problème du Tchad n'est pas pour autant définitivement réglé.

²⁴ - Sur ces expériences, voir, Arnaud Dingamadjji, *Sur les ruines du Tchad, Lol Mahamat Choua : 120 jours à la tête d'un État néant*, Ndjamena, éditions Sao, 2009.

²⁵ - Le CAC-CDR (Comité d'Action et de Coordination du Conseil Démocratique Révolutionnaire), résulte d'une dissidence survenue en 1985 au sein du CDR d'Acheikh Ibn Oumar. Il est dirigé par Mahamat Sénoussi Khatir. Le FDT (Front Démocratique du Tchad) rassemble des personnalités venues de divers horizons sous la direction du général Djibril Négué Djogo. On peut trouver les textes de ces accords in *Info Tchad* du 13 novembre 1985, pp. 3-9 et *Info Tchad* du 31 décembre 1985, p.6.

D'où la naissance, en 1989, d'une nouvelle guerre à la frontière soudanaise, guerre qui finit par renverser le régime d'Hissein Habré le 1^{er} décembre 1990.

L'arrivée d'Idriss Déby Itno au pouvoir a suscité d'immenses espoirs de changement. Tout le monde s'est mis à rêver et à parler du Tchad nouveau. À cet égard, la Conférence Nationale Souveraine de 1993 a été un moment historique. Cependant, très vite, les Tchadiens ont dû déchanter face à la répétition des mêmes scénarios du passé : multiplication des rébellions armées, plusieurs tentatives de prises du pouvoir par la force, élections aux résultats contestés, impossible alternance politique par les urnes, autoritarisme, démocratie de façade, culture des injustices et inégalités, etc.

Dans ce contexte, de nombreuses initiatives de dialogue et de réconciliation ont eu lieu sous formes de grandes assises nationales, d'accords de paix avec les politico-militaires ou d'accords politiques avec l'opposition démocratique. Il s'agit, entre autres de la Table ronde Franceville (janvier 1996), les accords relatifs à la Démocratie Consensuelle et Participative (DCP), l'Accord du 13 août 2007, les deux fora nationaux de 2018 et 2020 ainsi qu'une multitude d'accords avec des mouvements rebelles.

TABLEAU SYNOPTIQUE				
Les grandes assises nationales	Rencontres ou accords avec les politico-militaires en terre étrangère	Rencontres ou accords avec les politico-militaires sur le sol national	Tentatives de dialogues ou accords avec l'opposition politique non armée	Configuration des organisations internationales et des pays soutiens
<p><i>Congrès de Fort-Archambault I (1963)</i></p> <p><i>Congrès de Fort-Archambault II (1971)</i></p> <p><i>Séminaire national des cadres (1981)</i></p> <p><i>Conférence Nationale Souveraine (1993)</i></p>	<p>-Accords de Khartoum (1977)</p> <p>Conférence Kano I et Kano II (1979)</p> <p>-Conférences de Lagos I et Lagos II (1979)</p> <p>-Accords de Lomé I et Lomé II (1980)</p> <p>-Les rencontres de Franceville et de Libreville (1982)</p> <p>-La Conf. d'Addis-Abéba (1984)</p> <p>-La Conférence de Brazza ville I (1984)</p>	<p>Plusieurs accords avec les groupes rebelles Codos (1983, 1985, 1986)</p> <p>Accord FAN-FAP de Koïni Mina (1986)</p> <p>Plusieurs accords avec plusieurs groupes armés sous Idriss Déby (1992-2010)</p>	<p>Accords de Libreville avec le CAC-CDR (novembre 1985)</p> <p>Accords de Libreville avec le FDT (décembre 1985)</p> <p>Accords pouvoir/Opposition sur la Démocratie Consensuelle et Participative (DCP)</p> <p>Accord du 13 août 2007</p>	<p>-OUA, UA, UE, OIF</p> <p>- Pays voisins (Soudan, Nigeria, RCA...)</p> <p>-Pays CEEAC /CEMAC (Gabon et Congo-Brazza notamment)</p> <p>- Irak</p> <p>- France, Libye</p>

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

<p><i>Premier Forum National Inclusif (2018)</i></p> <p><i>Deuxième Forum National Inclusif (2020)</i></p>	<p>-La rencontre de Bamako (1985)</p> <p>-La réunion de Brazzaville II (1985)</p> <p>-La rencontre de Loubomo(1986)</p> <p>-Accord de Bagdad avec le FPT(1988)</p> <p>-La Table ronde de Franceville (1996)</p>		<p>Accords du 2 avril 2013 sur la création du CNDP</p>	
<p>Total: 6</p>	<p>Total: 15 (non exhaustif)</p>	<p>Total: un grand nombre</p>	<p>Total: 5</p>	

2.2. Les leçons à tirer :

Il apparaît, à la lumière de ce regard rétrospectif, que depuis l'accession de leur pays à l'indépendance en 1960, les Tchadiens n'ont jamais cessé de dialoguer entre eux et de se réconcilier. Tout seul ou grâce à l'aide de l'OUA ou des pays voisins, tous les régimes successifs ont eu à organiser plusieurs rencontres de dialogue, de paix et de réconciliation, au Tchad ou en terre étrangère. L'objectif général est d'enterrer la hache de guerre et de dégager un consensus national afin de permettre au pays de connaître un souffle nouveau et d'amorcer un nouveau départ. Cette débauche d'initiatives a-t-il suffi pour autant à régler définitivement les problèmes du Tchad ? Ne doit-on pas y voir plutôt la preuve d'un travail de Sisyphe ?

2.3. Un bilan général négatif :

D'une manière générale, le bilan qu'on peut dégager de cette longue période est négatif en termes de constats et de résultats :

En premier lieu, faisons d'abord un constat. Si on se réfère à l'aperçu général qui vient d'être donné, le Tchad a une longue expérience en matière de dialogue et de réconciliation nationale. Du congrès d'Abéché en avril 1961 au deuxième Forum National Inclusif d'octobre-novembre 2020, on dénombre au total une vingtaine de grands rendez-vous en la matière. Si on y ajoute les importants accords signés avec les grands mouvements rebelles et avec l'opposition non armée,²⁶ on serait à plus d'une trentaine. Au vu de ce nombre, on serait tenté de déclarer le Tchad, « champion africain des initiatives de dialogue, de paix et de réconciliation ». La preuve en est que tous les régimes successifs, depuis Tombalbaye jusqu'à Idriss Déby Itno, ont inscrit la recherche du dialogue, de la paix et de la réconciliation nationale, parmi les axes majeurs de leur politique. De plus, chacun d'eux a eu à organiser des rencontres à caractère national allant dans ce sens. Mais à quoi a servi tout ce foisonnement d'initiatives ?

En deuxième lieu, penchons-nous justement sur les résultats. Si le niveau de paix, de stabilité et de cohésion nationale d'un pays pouvait se mesurer au nombre de ses initiatives de dialogue et de paix, le Tchad serait depuis longtemps, un havre de paix et de stabilité, un parfait exemple d'entente nationale, avec une population baignant dans un lac d'harmonie heureuse et de cohésion sociale merveilleuse susceptibles de pâlir d'envie tous les pays voisins. Hélas, le constat général qui se dégage est que le Tchad, depuis l'indépendance, est à la fois un « pays des guerres et des divisions sans fin », « un pays de la paix et de la concorde introuvables », malgré une longue quête

²⁶ - À titre d'exemples, on pourrait citer : Accords de Khartoum entre le CSM et les FAN d'Hissein Habré, en septembre 1977, accords de Libreville de novembre avec le CAC-CDR de Mahamat Sénoussi Khatir et décembre 1985 avec le FDT de Djibril Ngué Djogo, différents accords avec les groupes codos, accords de Koïni Mina en octobre 1986 avec les FAP de Goukouni Oueddeye, accords de Bagdad de novembre 1988 avec le FPT d'Acheikh Ibn Oumar, etc.

de dialogue et de réconciliation nationale. Les 61 ans d'indépendance du Tchad (1960-2021) sont donc soixante-et-une années d'un éternel recommencement.

En effet, depuis 61 ans, on cherche par le dialogue, la réconciliation et le partage du pouvoir à bannir la guerre et la prise du pouvoir par la force au profit de la démocratie mais la violence armée, les coups d'État et l'instabilité politique collent au Tchad comme les zébrures sont au zèbre.²⁷ Conséquences : l'histoire politique de ce pays depuis la chute de Tombalbaye en 1975, se résume à une succession de régimes de transition,²⁸ avec une multitude de textes constitutionnels provisoires.²⁹ Le pouvoir se trouve ou se conserve toujours au bout du fusil. Depuis 1996, les résultats des élections sont toujours contestés par les perdants, etc.

De même, depuis 61 ans, les Tchadiens cherchent, au moyen des discours et par le dialogue et la concertation à se rassembler et à s'unir en vue d'un vivre ensemble harmonieux, mais aux résultats, ce sont les discours de haine et de divisions ainsi que les conflits intercommunautaires qui se multiplient et s'amplifient. Comme si on avait prêché dans le désert.....

Bref, il s'agit de 61 ans de dialogues stériles et d'occasions manquées pour bâtir un Tchad nouveau. N'est-ce pas paradoxal ? Les Tchadiens sont-ils donc incapables de s'entendre pour construire leur pays, la paix et la dignité ? Comment expliquer ces échecs successifs ?

2.4. Les raisons de l'échec :

Le constat ci-dessus établi montre l'ampleur de l'échec des expériences antérieures de dialogue et de réconciliation inter-tchadiens. Cet échec tient à un enchevêtrement complexe de plusieurs facteurs objectifs et subjectifs. Ces facteurs se situent à tous les niveaux, c'est-à-dire avant, pendant et après les moments de dialogue et de réconciliation. Sans prétendre être exhaustif, essayons de passer quelques-uns en revue.

➤ **Les facteurs objectifs :**

- **Le modèle de réconciliation pratiqué jusque-là :**

Depuis Ngarta Tombalbaye jusqu'à Idriss Déby Itno, les initiatives de réconciliation se suivent et se ressemblent plus ou moins au Tchad. Grandes assises, dialogue, débats,

²⁷ -Un exemple parmi tant d'autres : lors de la Conférence Nationale Souveraine, des gestes symboliques (tas d'armes de guerre brûlé, choix de la colombe comme symbole de la conférence) tout comme des appels répétés à la paix et à la réconciliation nationale ont été lancés pour inciter les Tchadiens à renoncer définitivement à la violence. Pendant et après la conférence, c'est tout le contraire qui s'est produit. De sorte que l'ère Déby Itno se caractérise par un boom sans précédent de groupes armés d'opposition dans toutes les régions du pays et sur une période de près de vingt ans. Cette particularité tchadienne a amené un chercheur à qualifier le Tchad de « champion du monde des mouvements rebelles ».

²⁸ - Le général Félix Malloum, Lol Mahamat Choua, Goukouni Oueddeye, Hissein Habré (1982-1989) et même Idriss Déby (de 1990 à 1996), ont tous été des présidents de transition.

²⁹ - De 1975 à 2021, on en compte 8.

accords de paix ou accords politiques, gouvernement d'union ou de large ouverture, nomination aux postes à responsabilités dans les administrations civile ou militaire, incorporation des combattants rebelles dans l'armée, promotion en grades des chefs rebelles, malles d'argent, amnistie, etc.

Ce modèle de réconciliation vise à régler les problèmes du moment (paix, sécurité et stabilité) mais il comporte une grande limite. En effet, la réconciliation étant devenue un business, les déçus du partage du gâteau n'hésitent pas à reprendre les armes pour avoir plus. Et à chaque fois, c'est le sang tchadien qui coule...

Dans ces conditions, les vrais problèmes de fond qui sont à la base des frustrations, des mécontentements, des haines et des divisions restent intacts (problèmes de gouvernance, les injustices et les inégalités artificiellement créées et entretenues, l'impunité, la capture de l'État par un groupe, les crimes de masse, les antagonismes culturels, etc.). C'est le défaut de traitement de ces questions qui explique que l'histoire du Tchad est un éternel recommencement.

- ***La conception du dialogue et de la réconciliation par le dirigeant en place :***

En premier lieu, on pourrait citer la conception du dialogue ou de la réconciliation par le dirigeant en place aux commandes de l'État. Souvent, il est attendu que son offre de dialogue soit assortie de garanties qui mettent suffisamment en confiance ses interlocuteurs. C'est par exemple, la mise en avant de l'intérêt général et de l'esprit patriotique, voire la promesse formelle de son propre effacement de la scène, si cela est nécessaire, dans l'intérêt supérieur du pays. C'est un gage fort de sa bonne foi et de la sincérité de sa démarche.

Or, dans la plupart des cas tchadiens, l'offre de dialogue et de réconciliation est souvent biaisée à l'avance. Le leader en place, du haut de son piédestal, conçoit cette démarche comme une réunion de famille où les enfants égarés viennent demander pardon (ou se demander pardon) devant le père afin de pouvoir réintégrer la grande famille et bénéficier des avantages.

Par exemple Tombalbaye a échoué dans sa démarche parce qu'il voulait incarner la figure morale du père distributeur de pardon et de châtiments. Pour lui, le dialogue et la réconciliation ne sont envisageables que dans le cadre des congrès du parti unique. Voulant toujours apparaître comme le seul maître du jeu politique et le seul capitaine dans le bateau, il n'attendait de ses opposants civils ou armés (les "frères égarés") que leur ralliement pur et simple à son régime contre son pardon et des postes. Dès son arrivée au pouvoir, Hissein Habré a repris à son compte la même conception.

- ***Le manque de sincérité et de bonne foi dans la démarche de la réconciliation :***

Parfois, c'est la démarche du dialogue et de la réconciliation elle-même qui manque de sincérité et de bonne foi. En organisant les assises, le pouvoir en place cherche

souvent à se re-légitimer, à ruser pour en tirer avantage afin de se pérenniser. Les autres acteurs invités à la table du dialogue sont alors frustrés d'avoir simplement servi de dindons de la farce et de faire-valoir.

- ***La déviation ou la non-application correcte des recommandations d'un dialogue ou des termes d'un accord de réconciliation :***

De fois, l'échec d'un dialogue ou d'une réconciliation ne survient ni avant ni pendant le processus, mais après, c'est-à-dire dans la phase de mise en œuvre de ses recommandations ou de ses dispositions. Lorsque l'autorité compétente dévie celle-ci de sa trajectoire normale pour assouvir ses propres intérêts de domination ou de pérennisation au pouvoir, on parle d'occasion gâchée. Par exemple à Libreville en 1985, les acteurs (gouvernement, CAC-CDR et FDT) ont convenu d'« œuvrer pour l'instauration d'une vie démocratique véritable qui garantira les libertés et les droits fondamentaux de l'individu. »

Or, une fois de retour au pays, le pouvoir Habré est resté sourd face aux revendications des ralliés pour clamer haut et fort qu'il n'y a point de salut en dehors du parti unique, UNIR, « le parti de tous les Tchadiens, le creuset de la nation ». Il en est de même pour la Conférence Nationale Souveraine dont l'application des recommandations a déçu plus d'un sous Idriss Déby Itno.

- ***L'exclusion de certains acteurs de la table du dialogue :***

Un autre facteur important d'échec réside dans l'exclusion de certains acteurs de la table du dialogue et de la réconciliation. Une réconciliation nationale sans tous les acteurs n'a de national que l'adjectif. Dans le cadre de ce type de rencontre qui regroupe en principe tous les fils d'un pays, sans distinction aucune, il n'y a pas lieu de choisir ses interlocuteurs. Il n'y a pas lieu d'inclure les uns et d'exclure les autres. Sinon l'échec est assuré. L'histoire du Tchad est remplie de cas similaires.

Une des raisons de l'échec de la politique de réconciliation nationale de Tombalbaye est qu'il avait catégoriquement exclu toute négociation avec les rebelles du FROLINAT qu'il qualifiait de « bandits » et de « hors-la-loi ». En avril 1979, la Conférence de Kano II avait échoué parce que Hissein Habré et Goukouni Oueddeye s'étaient catégoriquement opposés à l'admission en salle de cinq tendances politico-militaires dites « pro-libyennes ».

Les exigences irréalisables ou la surenchère des opposants :

En dehors des trois raisons précitées, l'échec d'une initiative de dialogue et de réconciliation peut aussi provenir des opposants eux-mêmes, surtout lorsque ceux-ci s'accrochent à des préalables ou à des exigences irréalisables ou versent dans la surenchère. C'est le cas du « refus du dialogue » que le FROLINAT a longtemps opposé au Conseil Supérieur Militaire (CSM) sous le général Malloum, sous les

fallacieux prétextes que les putschistes font « du tombalbayisme sans Tombalbaye » ou encore qu'ils ont « un passé lourd de méfaits ».

De même, la série des conférences et rencontres d'Addis-Abéba, Brazzaville, Bamako et Loubomo, entre 1984 et 1986, ont toutes échoué à cause des délégués du GUNT qui ont refusé de reconnaître Hissein Habré comme le Président légal et légitime du Tchad.

Ce sont enfin les exigences « inacceptables » des politico-militaires qui ont conduit au fiasco de la Table ronde de Franceville en janvier 1996 : ils exigeaient en effet la démission d'Idriss Déby, comme préalable !

- **Les raisons de sécurité :**

Dans certains cas, la réussite ou l'échec d'une initiative de dialogue et de réconciliation dépend de la nature du régime en place. S'il s'agit d'un régime qui viole les droits de l'homme et emprisonne ou assassine ses opposants, ceux qui sont au maquis ou en exil ont tendance à rejeter ses appels au dialogue ou à exiger un dialogue en terrain neutre, pour des raisons évidentes de sécurité. Dans ce cas, il appartient à ce régime de rassurer et de donner des gages, à travers un médiateur national ou un facilitateur étranger.

À titre d'exemple, c'est pour des raisons de sécurité que le cycle des négociations inter-tchadiennes de 1979 a eu lieu à Kano et Lagos au Nigéria. Il en est de même pour la tenue du dialogue Gouvernement CAC-CDR et Gouvernement- FDT à Libreville en 1985 ou encore des négociations Gouvernement-FPT à Bagdad en 1988.

- **Les ingérences extérieures :**

Si le dialogue en terre étrangère offre des garanties maximales de sécurité, il ne met pas les acteurs à l'abri des ingérences et des pressions extérieures. Le cas de Kano II, Lagos I et II, en pleine tourmente tchadienne de 1979 ainsi que la Table ronde de Libreville de 1996, en sont la parfaite illustration. Parfois, lorsque les acteurs politiques nationaux sont inféodés à des puissances étrangères, ce sont ces dernières qui leur dictent les conditions de réconciliation ou les poussent à l'affrontement mettant ainsi en péril le processus de réconciliation. Ce fut le cas au Tchad pendant la décennie 1977-1987.

➤ **Les facteurs subjectifs :**

En dernier lieu, parlant des facteurs subjectifs, on pourrait citer tout d'abord :

- la culture de la violence qui porte certains Tchadiens à la violence (considéré par eux comme un acte de virilité et de bravoure) et à haïr le dialogue et la négociation (à leurs yeux, un acte de faiblesse synonyme d'aller à Canossa) ;
- la culture des injustices, des discriminations et des inégalités sociales entretenue par tous les régimes successifs depuis l'indépendance. Ces pratiques sont à l'origine de nombreuses frustrations qui ont nourri les haines et les divisions et mis à

mal le vivre ensemble, la cohésion nationale à travers les violences intercommunautaires ;

- À cela s'ajoutent les ambitions personnelles, la mauvaise foi des uns et des autres qui entraîne le non-respect de la signature et de la parole donnée, le manque de confiance mutuelle qui nourrit les suspensions et génère des réconciliations de façade et non des cœurs, les raisons matérielles (partage inéquitable des postes, non-respect des promesses), etc.

III. APERÇU DE QUELQUES MODÈLES DE RÉCONCILIATION EXPÉRIMENTÉS PAR DES PAYS AFRICAINS :

Les problèmes de l'Afrique se ressemblent : mal gouvernance, guerres, calamités naturelles, etc. Les conflits illustrent la difficulté du vivre ensemble au sein des États travaillés par des rivalités politico-ethniques entre groupes manipulés par des acteurs politiques plus ou moins extérieures. Bien que les tensions internes suffisent à déclencher ces conflits, des facteurs externes interviennent aussi bien dans la genèse que dans le développement des conflits. Les guerres civiles ont ajouté un nouveau niveau de complexité.

Dans cette analyse, il est question de passer en revue quatre pays ayant appliqué chacun son type de réconciliation. Il s'agit de l'Afrique du Sud, du Niger, du Mali et de la Centrafrique.

3.1. L'exemple de l'Afrique du Sud :

L'Afrique du Sud est surnommée « la Nation Arc-en-ciel » à cause de sa diversité raciale et ethnique. Pendant plusieurs décennies au siècle dernier, la cohabitation entre la minorité blanche dominatrice, d'une part et les Noirs, Hindous, métis et autres de l'autre, a été rendue difficile, voire impossible, à cause de l'instauration du système de la ségrégation raciale. Cette situation s'est poursuivie jusqu'au tournant des années 1990.

Selon Sandrine Bavard, « En 1994, l'Afrique du Sud est au bord de la guerre civile. Les victimes de 46 ans d'Apartheid ont soif de justice, et parfois de vengeance, mais ce n'est pas la ligne du nouveau président Nelson Mandela. Pour apaiser les esprits, il met en place une Commission de la vérité et de la réconciliation, qui offre un compromis aux criminels : la vérité en échange d'une amnistie ». ³⁰

- **La création de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) :**

Afin de faire la lumière sur « les violations des droits de l'homme les plus graves commises »³¹ entre le 1er mars 1960 et le 10 mai 1994, une Commission Vérité et

³⁰- Sandrine Bavard, Commission vérité et réconciliation en Afrique du Sud : une confession en échange d'une amnistie. <https://www.afriquedusud-voyage.com/histoire/verite-reconciliation>.

³¹Celles-ci sont définies comme l'assassinat, l'enlèvement, la torture ou les mauvais traitements caractérisés, ainsi que leur incitation, leur instigation ou leur commandement. Idem.

réconciliation (CVR) est créée en 1995 en Afrique du Sud. Elle est « indissociable du processus politique dans lequel elle s'inscrit. La recherche de la vérité sur les excès du passé, considérée comme une étape nécessaire pour amorcer le processus de réconciliation, incarne l'approche conceptuelle et pratique qui caractérise le passage à la démocratie en Afrique du Sud »³².

Pour Dominique Darbon, c'est une « procédure de traitement du passé, entièrement contrainte par les accords politiques, conclus notamment en 1993, qui interdisaient toute forme de représailles juridiques automatiques contre les anciens dirigeants de l'apartheid qui est tout à fait exceptionnelle ». Il ne s'agissait pas en effet d'une instance de jugement mais d'un lieu de promotion de la repentance et de la contrition qui se proposait, en échange d'un aveu sincère, public et complet des crimes politiques et d'accoucher d'une société libérée de son passé ».³³

▪ **Le rôle de la CVR :**

Plus loin, Darbon ajoute que « la Commission a joué sur un registre consensuel en Afrique du Sud, celui des principes chrétiens de la justice et du pardon. Cet effort a débouché sur une désactivation psychologique du désir de vengeance et contribué à la normalisation du régime. La Commission a remis son rapport le 29 octobre 1998 »³⁴.

Il faut noter que la CVR a démarré en décembre 1995 par « les travaux du Comité des violations des droits de l'homme (CVDH) au cours desquels les victimes ou leurs proches ont livré le récit des abus qu'ils avaient subis. Quelque 21.297 Sud-Africains ont narré leur souffrance auprès d'enquêteurs venus recueillir leur parole ou lors d'auditions publiques organisées à travers le pays.

L'une des spécificités de la CVR est l'attention que ses membres ont portée aux proches des victimes ou aux survivants, tant sur le plan de la quantité, puisque le nombre de témoignages a été élevé, que sur le plan qualitatif, dans la mesure où l'accueil et l'écoute étaient perçus comme primordiaux »³⁵.

Ainsi, sur la base des dépositions des protagonistes, le Comité a enquêté sur les faits évoqués. La démarche a visé à faire la lumière sur les tortures, les meurtres ou les disparitions. « Établir la vérité permet de rompre avec la culture du secret qui prévalait sous le régime d'apartheid. En prenant la parole publiquement, les opprimés bravent leur peur et se débarrassent quelquefois d'un stigma social »³⁶.

³²- Lætitia Bucaille. Vérité et réconciliation en Afrique du Sud. Une mutation politique et sociale. https://doi.org/10.3917/pe.072.0313#xd_co_f=MjQ3NzhkMTM4ZTk3MGY2YzRjNTE1NjE1MTQ1MTExMDM.

³³- Dominique Darbon, « Vérité et réconciliation commission, *Afrique du Sud* », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 25 octobre 2021. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/commission-verite-et-reconciliation/>

³⁴Idem.

³⁵Idem.

³⁶Idem.

En conclusion, d'après James Gibson, « la CVR a participé à la réconciliation en Afrique du Sud dans la mesure où elle a rapproché les points de vue des Blancs et des Noirs sur le passé ; elle aurait en quelque sorte forgé une mémoire collective commune sur l'apartheid. Si l'objectif de la Commission était de contribuer à apaiser les tensions et de jeter les bases d'une nouvelle société, l'institution n'a pu que nourrir un processus nécessairement imparfait et inachevé. Le succès de la transformation de la société exige que les perspectives de mobilité économique s'ouvrent au plus grand nombre. Si la CVR a absous les bourreaux, il est nécessaire que les victimes s'affranchissent d'une position de dominés »³⁷.

Cette conclusion de Gibson nous projette à faire quelques remarques sur la réconciliation nationale en Afrique du Sud.

▪ **Leçons utiles et remarques :**

Les remarques portent essentiellement sur l'initiative et les faiblesses de la réconciliation en Afrique du Sud :

- Comme initiative, elle est une initiative du Président Nelson Mandela sans aucune médiation. Elle n'est pas survenue suite à un accord quelconque ;
- Comme faiblesses, les victimes ne sont pas indemnisées car la Commission Vérité et Justice et Réconciliation n'a pu que nourrir un processus nécessairement imparfait et inachevé.

3.2. L'exemple de la République du Niger :

« Le Gouvernement de la République du Niger et l'Organisation de la Résistance Armée (ORA) dénommées les deux Parties »³⁸ ont signé un accord de paix sous la médiation de la République Algérienne Démocratique et Populaire, du Burkina Faso et de la République Française le 15 avril 1995.

Les deux parties s'engagent à observer un cessez-le-feu définitif dès le lendemain de la signature du présent Accord (Article 11).

En vue de l'instauration d'une sécurité définitive, de la restauration et de la consolidation de la paix, les deux parties décident, en outre, de créer et d'établir à Niamey, un Comité Spécial de Paix composé de chacune des deux parties sur une base paritaire et de la médiation. L'effectif de ce Comité ne pourra dépasser 20 membres dont 14 pour les deux Parties » (article 12).

▪ **Missions du Comité :**

Le Comité a pour missions de :

- Veiller à l'application de l'Accord et du calendrier établi par celui-ci ;

³⁷- J. Gibson, *Overcoming Apartheid. Can Truth Reconcile a Divided*.

³⁸- Accord établissant une paix définitive entre le gouvernement de la République du Niger et l'Organisation de la Résistance Armée (ORA) du 15 avril 1995 à Ouagadougou. Préambule. https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/NE_950415_AccordPaix_Definitif.pdf.

- Veiller à ce que les dispositions de l'Accord fassent l'objet d'une large diffusion et d'une campagne d'explication auprès des populations nigériennes ;
- Veiller à l'exécution des opérations de désarmements et de récupération de toutes les armes, munitions et matériel de guerre ;
- Déterminer les effectifs avant le début des intégrations.

▪ **La création de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) :**

Afin de respecter les termes de cet accord, le Niger a créé un organe dénommé Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP). C'est « une institution de mission rattachée à la Présidence de la République du Niger »³⁹.

« La HACP est créée en 2011 de la transformation de la Haute Autorité à la Réconciliation Nationale et à la Consolidation de la Démocratie (HARNCD), créée en 2010 sur les fondations du Haut-Commissariat à la Restauration de la Paix (HCRP) créé en 1995 »⁴⁰.

▪ **Mission de la HACP :**

La HACP est chargée de prévenir ou de gérer les conflits pouvant subvenir entre des communautés. Elle se charge aussi de la restauration et consolidation de la paix.⁴¹

Conformément à cette mission, la HACP a organisé des manifestations festives populaires, des sensibilisations, des ateliers, des rencontres etc. sur des thématiques relatives à la paix et à la réconciliation nationale. Par la suite, des accords de paix avec plusieurs groupes politico-militaires ont été signés.

En conclusion, selon le rapport final de Salif Nimaga sur le Fonds de la consolidation pour la paix au Niger, « le Niger a connu des crises et des putschs militaires, des périodes de transition et de restaurations démocratiques ainsi que des rebellions touarègues qui ont pris fin avec la signature d'accords avec les groupes armés en 1995 et 2009.

Actuellement les différentes communautés coexistent de manière relativement harmonieuse et sont représentées au sein des institutions, qui réservent des sièges aux minorités nationales, contribuant ainsi à la résilience du pays aux risques d'entropie. La constitution en vigueur, adoptée en octobre 2010, est la 7^{ème} depuis l'indépendance, en 1960. Elle met en place un régime semi-présidentiel »⁴².

³⁹- République du Niger. Haute Autorité à la Consolidation de la Paix, Stabiliser les zones de conflit. Capitalisation de l'Expérience de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix, rapport de la HACP, octobre 2020.

⁴⁰Ibid..

⁴¹- Anne-Catherine. Analyse institutionnelle et organisationnelle de la HACP. <https://um.dk/en/about->

⁴²- Salif Nimaga. Rapport sur le Fonds pour la consolidation de la paix (PBF). Exercice Évaluatif Niger 2020. https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/documents/final_20201013_exercice_ev_aluatif_niger_2020_draft_final_du_rapport_final_clean.pdf

▪ **Leçons utiles :**

- L'accord est le fruit de la médiation de trois pays, à savoir : l'Algérie, le Burkina Faso et la France ;
- La réconciliation est soutenue par la création des institutions telles que : Comité Spécial de Paix, la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) ;
- Toutes les communautés sont représentées au sein des institutions, qui réservent des sièges aux minorités nationales.

3.3. L'exemple de la République du Mali :

Sous la médiation de l'Algérie, le Gouvernement et les Mouvements signataires ont procédé à la signature d'un « accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali »⁴³ le 24 juillet 2014. Le Préambule stipule que les parties signataires sont « Déterminés à éliminer définitivement les causes profondes de la situation actuelle et à promouvoir une véritable réconciliation nationale fondée sur une réappropriation de l'Histoire à travers une unité nationale respectueuse de la diversité humaine caractéristique de la Nation malienne »⁴⁴.

▪ **Les termes de l'Accord :**

L'Article 5 de l'Accord a créé les conditions d'une paix juste et durable au Mali, contribuant à la stabilité sous régionale, ainsi qu'à la sécurité internationale. Par ailleurs, le même Article consacre solennellement des mesures destinées à instaurer la paix et la réconciliation nationale dont l'extrait en ces termes :

« La dimension sociopolitique des crises cycliques qui ont jalonné le Septentrion malien nécessite un traitement politique.

À cet égard, une Conférence d'Entente Nationale sera organisée durant la période intérimaire, avec le soutien du Comité de Suivi et sur la base d'une représentation équitable des Parties, en vue de permettre un débat approfondi entre les composantes de la Nation malienne sur les causes profondes du conflit. Ce débat aura à prendre en charge, entre autres, la problématique de l'Azawad. Il devra dégager les éléments d'une solution devant permettre au Mali de transcender sa douloureuse épreuve, de valoriser la contribution de ses différentes composantes à l'identité du pays et de promouvoir une véritable réconciliation nationale.

Une Charte pour la Paix, l'Unité et la Réconciliation nationale sera élaborée, sur une base consensuelle, en vue de prendre en charge les dimensions mémorielle, identitaire et historique de la crise malienne et de sceller son unité nationale et son

⁴³- Voir Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, signé entre le Gouvernement de la République du Mali et les Mouvements signataires à Alger de la Feuille de route du 24 juillet 2014. <https://peacemaker.un.org/node/2681> Consulté le 25 octobre 2021 à 5h 24mn.

⁴⁴ Lire Préambule de l'Accord sur le même site.

intégrité territoriale »⁴⁵.

L'Article 46 précise qu'« une véritable réconciliation nationale est fondée »⁴⁶ sur les éléments essentiels tels que :

- L'élaboration d'une Charte nationale pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale ;
- La mise en place de mécanismes de justice transitionnelle notamment par l'opérationnalisation de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR).

- **La création de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) :**

La Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR), a été créée par « l'ordonnance n°2014-003/P-RM du 15 janvier 2014 avec pour mission de contribuer à l'instauration d'une paix durable à travers la recherche de la vérité, la réconciliation et la consolidation de l'unité nationale et des valeurs démocratiques. La CVJR est composée de 25 membres qui portent le titre de Commissaires, et est dirigée par un Président assisté de deux Vice-présidents, tous nommés par décret pris en Conseil des Ministres »⁴⁷.

La Commission a recueilli au total 11.492 dépositions à partir de janvier 2017. Selon le rapport l'Observateur indépendant, « bien que ces actions ou mécanismes respectifs aient été accomplis ou mis en place sur le plan formel, pour de multiples raisons ils n'ont pas suscité le débat national envisagé par l'Article 5 et donc semblent bien loin d'avoir jeté les bases d'une véritable réconciliation nationale.

Les défis pour la réconciliation nationale visés par l'Accord sont aggravés depuis quelques temps par l'apparition et l'accroissement des tensions et conflits intercommunautaires dans le centre du Mali, rendant ainsi toujours un peu plus difficile la mise en œuvre de l'Accord et éloignant du même coup, l'horizon d'une reconstitution et d'une consolidation efficaces du vivre ensemble national »⁴⁸.

- **La création du Comité de Suivi de l'Accord (CSA) :**

Des mesures préventives ont été prises afin que les termes de l'Accord soient respectés. Cela justifie la création d'un Comité de Suivi de la mise en œuvre de l'Accord (CSA).

⁴⁵Titre I : Principes, engagements et fondements pour un règlement durable du conflit. Chapitre 2 : Fondements pour un règlement durable du conflit. Article 5.Des mesures destinées à instaurer la paix et la réconciliation nationale. Idem ;

⁴⁶-Titre V : Réconciliation, justice et questions humanitaires. Chapitre 14 : Réconciliation et Justice. Article 46. Idem.

⁴⁷- Travaux de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation : Unis dans la vérité, pour la justice et la réconciliation. infocvjrmali@gmail.com Tel: 00223 20232725 Koulouba, Bamako, ML ©

⁴⁸-Observations sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. Avril 2019. https://www.cartercenter.org/resources/pdfs/peace/conflict_resolution/mali-independent-observer-4e-rapport-fr-051319.pdf

Selon l'Article 58 de l'Accord, le CSA est composé comme suit : le Gouvernement du Mali, les mouvements signataires du présent Accord et la Médiation (Algérie, en tant que Chef de file, Burkina Faso, Mauritanie, Niger, Tchad, CEDEAO, Nations Unies, OCI, UA, UE). Les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies sont invités à participer aux travaux du Comité. Le CSA peut, en outre, inviter, en cas de besoin, d'autres acteurs et institutions financières internationaux, à participer à ses travaux.

Le CSA est présidé par l'Algérie, Chef de file de la médiation, assisté du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger, et du Tchad, en tant que vice-présidents. Le Comité siège à Bamako ; il peut exceptionnellement se réunir ailleurs, s'il le juge nécessaire. Il se réunit en séance plénière, au moins, une fois par mois, et peut, en cas de besoin, tenir des réunions extraordinaires (Article 59).

Pour sa part, l'Article 62 met en place quatre sous-comités couvrant les thématiques suivantes : « questions politiques et institutionnelles" ; "défense et sécurité" ; "développement économique, social et culturel"; et "réconciliation, justice et questions humanitaires".

- Leçons utiles et remarques :

- L'Accord a été conclu sous la médiation de l'Algérie ;
- Promouvoir une réconciliation nationale, deux institutions ont été créées : la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) et le Comité de Suivi de la mise en œuvre de l'Accord (CSA) ;
- Les institutions mises en place n'ont pas suscité le débat national envisagé par l'Article 5. Ce défaut n'a pas permis de jeter les bases d'une véritable réconciliation nationale au Mali.

3.4. L'exemple de la République Centrafricaine :

À la suite des nombreuses crises politiques et militaires qu'a connues la République centrafricaine ces dernières années, un *Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République centrafricaine* a été signé le 6 février 2019 à Bangui par le Gouvernement centrafricain et 14 groupes armés. La signature de cet accord est le résultat des pourparlers menés par les protagonistes à Khartoum du 24 janvier au 5 février 2019, sous les auspices de l'Union africaine et l'appui des Nations unies.⁴⁹

- Les termes de l'Accord :

Les Parties ont signé un « Accord »⁵⁰ qui comporte trois Articles relatifs à la réconciliation nationale :

⁴⁹Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine, <https://minusca.unmissions.org/APPR>

⁵⁰- Accord politique pour la paix et la réconciliation en République Centrafricaine. <https://www.hdcentre.org/wp-content/uploads/2019/02/accord-pour-la-paix-et-la-reconciliation-en-Centrafrique.pdf>

Articles 9 : Elles conviennent en outre d'accélérer la mise en place d'une Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation, en vue de promouvoir la Vérité, la Justice, le Réparation, la Réconciliation nationale et le Pardon. `

Article 10 : La CVJRR doit impérativement entamer ses travaux dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la signature de cet Accord.

Article 11 : Dès la signature de cet Accord et en attendant la mise en place de la CVJRR, il est immédiatement créé par Décret une Commission inclusive, composée des parties et chargée d'examiner tous les aspects liés aux événements tragiques du conflit en République Centrafricaine, de qualifier et de proposer toute action susceptible d'être prise en matière de justice.

- La création de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) :

Cette Commission soumettra son rapport à la CVJRR dès sa mise en place. Le mandat de cette Commission inclusive prendra ainsi fin.

Alors que la CVJRR n'a pas encore commencé ses travaux, des doutes planent sur sa réussite. Selon les observateurs, « les apparentes motivations des dirigeants des groupes armés les plus puissants laissent aussi planer le doute quant aux chances de succès de l'accord.

Il est presque certain qu'ils ont entamé des négociations dans l'espoir d'obtenir une légitimité internationale, la protection de leur contrôle lucratif du territoire et des ressources, et l'allègement des pressions exercées par les soldats de la paix des Nations unies.

Accorder des postes gouvernementaux importants, comme cela a été fait en mars, en échange d'engagements irréalistes (mettre fin à toute violence) ou à propos desquels les parties ont des opinions divergentes (participer aux unités mixtes), a peu de chances de les faire changer d'avis »⁵¹.

- Les enjeux de la CVJRR :

Il faut reconnaître que la création de la CVJRR est saluée par les Centrafricains car, « une majorité de Centrafricains estiment que le fait de connaître la vérité sera une contribution positive à la paix (70 %), à la justice (61 %), et à la réconciliation (56 %). En décembre 2020, 59 % des répondants avaient entendu parler de la CVJRR, dont la loi a été promulguée en avril de la même année »⁵².

Par contre, « même si les Centrafricains sont impatients de voir la lumière faite sur les plus sombres périodes de leur histoire, l'annonce de l'ouverture des travaux de la

⁵¹Ephrem Rugiriza : Centrafrique : La Commission Vérité aux pieds d'argile

<https://www.justiceinfo.net/fr/81280-centrafrique-commission-verite-pieds-argile.html>

⁵² Selon un sondage réalisé par la Harvard Humanitarian Initiative publié récemment en 2021. Idem.

CVJRR n'a pas soulevé d'enthousiasme. D'emblée, sa composition a fait polémique : « La désignation des membres n'a nullement respecté le principe de transparence. Cette désignation a souffert d'une opacité exceptionnelle, seule la publication de l'annonce de candidature ayant été officielle, le reste c'était de la camaraderie ». ⁵³

Cependant, « un obstacle plus important encore se dresse. Comment la CVJRR va-t-elle fonctionner dans un pays dont les régions sont sous le contrôle de groupes armés ?

Selon Bindoumi, dans un pays où les exactions continuent, cela n'a pas de sens. Ousmane pense qu'il aurait fallu d'abord envisager la fin de la guerre, ne pas se précipiter. Pour la Cour pénale spéciale, Il y a des gens qui ne viendront jamais devant la Commission parce qu'ils ont des armes, parce qu'ils sont en position de force, le moment n'est pas opportun» ⁵⁴.

- Observations sur la CVJRR :

Le contexte centrafricain ne permet pas que la CVJRR soit fonctionnelle faute de stabilité politique due à l'insécurité sur toute l'étendue du pays. Notons que jusqu'à présent, la CVJRR ne dispose d'aucun local pour être abritée moins encore elle se cherche pour le financement de ses activités.

IV. QUEL MODÈLE DE RÉCONCILIATION POUR LE TCHAD D'AUJOURD'HUI ?

L'analyse ci-dessus montre qu'il existe deux modèles de réconciliation : la réconciliation de type « objectif ou but à atteindre » qui vise à court terme à régler les questions brûlantes de l'heure, sans aborder les sujets fondamentaux, et la réconciliation de type « processus » qui requiert de la patience, de la méthode et du temps afin de traiter les problèmes de fond, soigner les blessures, rapprocher les cœurs et les esprits en vue d'un nouveau départ.

Il est vrai qu'il n'existe pas un modèle-type de réconciliation recommandable et transposable partout, car les contextes sont différents et variés suivant les pays. Cependant, à la lumière des expériences tchadiennes antérieures et de celles des autres pays africains, il paraît souhaitable pour le Tchad de combiner les deux modèles afin de se donner les chances de réussir le processus en cours.

En d'autres termes, il s'agit de partir d'une réconciliation de type classique (accords de paix, dialogue, amnistie, gouvernement d'union....) pour aboutir à une réconciliation plus large sur le modèle Commission Vérité, Justice et Réconciliation.

⁵³ Idem.

⁵⁴ Idem.

4.1. Les chances de réussite de la nouvelle initiative de dialogue et de réconciliation inter-tchadiens de 2021 existent :

Malgré les échecs des expériences passées, tout n'est pas pour autant totalement perdu pour le Tchad car, il existe de solides raisons d'espérer :

En premier lieu, c'est la foi de tous en un Tchad renaissant. Malgré les tumultes et les déchirements fratricides, même aux heures les plus sombres de 1979 où le Tchad était qualifié d'« État néant », les Tchadiens n'ont jamais perdu l'espoir de ressouder les liens et de réagréger l'État. Même devenus frères ennemis, ils ont toujours accepté de siéger à la même table pour dialoguer. Jusqu'à aujourd'hui, cette foi en un avenir commun, cette volonté de vivre ensemble et cette disponibilité permanente au dialogue et à la réconciliation sont là, intactes.

En deuxième lieu, c'est l'immensité des attentes et la soif de changement observables au niveau de la base. En effet, après plusieurs décennies d'errements, les Tchadiens, dans leur grande majorité, sont fatigués de vivre dans un « pays en guerres permanentes ». Ils aspirent désormais à vivre dans un « pays en paix perpétuelle ». Depuis 1960, l'histoire du Tchad se résume en réalité à une sorte de tension entre le bien et le mal, entre la logique des politiciens, qui est une logique d'intérêts et de profits personnels, et les aspirations profondes du peuple qui se traduisent par la quête de l'idéal d'un Tchad meilleur. Ce Tchad que chacun appelle de ses vœux, et qui pourrait aussi être appelé « le Tchad, notre case commune », est un Tchad de paix, de justice, d'égalité, de dignité et de fraternité.

En troisième lieu, le futur Dialogue National Inclusif apparaît comme une occasion à ne plus rater. Après les multiples occasions manquées du passé, le Dialogue en gestation apparaît comme une opportunité à ne pas rater sous aucun prétexte afin d'apporter des réponses adéquates aux aspirations légitimes sus-évoquées. C'est l'occasion et le moment de tourner les pages douloureuses du passé et de jeter les bases définitives du Tchad nouveau, le « Tchad que nous voulons ».

En quatrième lieu, le contexte est favorable : paix et stabilité relatives, nouvelle génération de dirigeants et d'acteurs politique, volonté partagée d'aller au dialogue et à la réconciliation, compréhension et accompagnement de la communauté internationale (ONU, Union Africaine, Union Européenne, Organisation Internationale de la Francophonie, CEEAC/CEMAC, etc.) une jeunesse peu sensible au poids du passé et dont le regard est tourné vers l'avenir, etc.

En dernier lieu, pour éviter de tomber dans les mêmes travers du passé, il convient pour les autorités nationales et le CODNI, de s'inspirer des échecs du passé en créant les conditions minimales de bonne foi, d'inclusion, de confiance, de sécurité et en évitant les sources de frustrations et de déceptions des acteurs avant, pendant et après le Dialogue. À tout cela, s'ajoute le choix judicieux du ou des modèles de réconciliation.

4.2. Le modèle classique pour réaliser le premier volet de la réconciliation nationale :

Depuis l'indépendance, les nombreuses expériences tchadiennes de réconciliation s'inscrivent dans le cadre de la « réconciliation de type objectif ». À ce titre, elles ont permis, à chaque fois, de stabiliser temporairement la situation autour du partage du pouvoir, sans jamais régler véritablement les vrais problèmes du pays, d'où les crises récurrentes. Pour éviter la répétition de ce scénario, nous envisageons le processus de réconciliation en cours comme une pièce qui se jouera en deux phases successives (l'une plus courte et l'autre plus longue) s'appuyant chacune sur un modèle particulier.

Le premier modèle qui convient à la situation actuelle du Tchad est celui de la *réconciliation de type « objectif ou but à atteindre »* ou le modèle classique, car il est adapté au règlement des situations de crises. En effet, en cette année 2021, cette situation se caractérise d'abord par l'incertitude née de la disparition brutale et tragique du Maréchal du Tchad et ensuite par une extrême fragilité politique et sociale que viennent aggraver encore la menace terroriste à l'Ouest et les conflits politiques en cours dans les pays voisins (Libye, Soudan et RCA).

Face à cette situation, l'urgence du moment est de faire asseoir tous les fils et toutes les filles du Tchad autour d'une même table afin qu'ils taisent leurs divergences et définissent ensemble la nouvelle trajectoire du pays. Ce modèle de réconciliation s'impose de lui-même, car il vise un résultat rapide, c'est-à-dire l'arrêt immédiat des hostilités et l'apaisement de la vie politique et sociale en vue de jeter les bases d'une paix durable et d'un développement harmonieux.

À l'instar des précédentes expériences, les ingrédients de cette réconciliation pourraient se décliner comme suit : accords de paix et de réconciliation avec les politico-militaires, loi d'amnistie, retour au bercail des exilés, libération des prisonniers politiques, Dialogue inclusif, gouvernement d'union nationale, reversement des combattants aptes dans l'armée accompagné d'un mécanisme de DDR⁵⁵, promotion en grades, Comité de suivi des accords comprenant des facilitateurs internationaux, etc.

Outre les grands sujets d'intérêt national comme la nouvelle Constitution, la démocratie, la forme de l'État, le fonctionnement des institutions, la réforme de l'armée, les questions économiques et sociales, le Dialogue pourra aussi se prononcer sur l'opportunité et sur le mécanisme institutionnel à mettre en place en vue de la réalisation de la deuxième phase du processus de réconciliation.

⁵⁵ Démilitarisation- Démobilisation et Réinsertion.

4.3. Panser les blessures du passé à travers le Pardon et la Réconciliation :

Généralement, à l'issue de la première étape et dans l'euphorie des retrouvailles, on a souvent le sentiment que la réconciliation est achevée, car la paix est revenue et les ennemis d'hier collaborent maintenant ensemble dans le cadre du partage du pouvoir et des nouvelles institutions démocratiques. En réalité, il s'agit d'une réconciliation purement formelle et superficielle car les rancœurs, les frustrations, les plaies et autres traumatismes du passé sont restés intacts.

Or, un passé violent ignoré est un feu qui couve et qui pourrait se déchaîner par intermittence. Autrement dit, une réconciliation efficace dans la durée, est la meilleure garantie que les violences du passé ne resurgiront pas. L'objectif général est de passer d'un passé divisé à un avenir partagé.⁵⁶

Pour éviter d'éventuelles rechutes⁵⁷, il convient de traiter le mal à la racine. C'est ce qui justifie l'instauration des Commissions Vérité, Justice et Réconciliation dans certains pays africains en contexte post-conflit.

Au regard de l'histoire tumultueuse du Tchad (guerres, coups d'État, tueries de masse, morts ou disparitions suspectes de personnalités politiques, capture de l'État par un groupe, etc.) et des nombreux clivages et antagonismes sociaux qui traversent sa population (préjugés et clichés, discours de haine et de division, tensions et conflits intercommunautaires, repli identitaire, etc.), il est tout à fait judicieux et nécessaire pour notre pays d'expérimenter à son tour cette recette en l'adaptant au contexte du pays. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui inclut la recherche de la paix intérieure, de la cicatrisation, du pardon, etc., et requiert en même temps, de la patience et de la méthode.

En ce qui concerne le Tchad, l'opérationnalisation d'un tel processus pourrait se heurter à des difficultés majeures, notamment la pratique de la vendetta, en vigueur dans certaines communautés. Toutefois, rien n'est insurmontable. C'est pourquoi, la mise en place d'une Commission Pardon et Réconciliation est plus adaptée aux réalités tchadiennes.

Le travail de la Commission Pardon et Réconciliation pourrait être couplée sur le terrain par un volet sensibilisation, éducation, conscientisation et transformation des mentalités. Les objectifs de ce volet « transformation sociale » sont entre autres : de combattre les clivages et les antagonismes, de contribuer au règlement pacifique des conflits intercommunautaires et ce faisant, de contribuer à cimenter l'unité, la cohésion sociale, la concorde et, en même temps, de faire naître le sentiment national.

⁵⁶ - David Bloomfield, Teresa Barnes et Luc Huyse, *La réconciliation après un conflit violent*, manuel de l'International IDEA, Stockholm, 2004, p.15.

⁵⁷ - Comme cela a souvent été le cas au Tchad par le passé.

Cette dernière tâche pourra être confiée à un organe autonome de suivi de la mise en œuvre des Accords et des Résolutions du Dialogue National Inclusif.

V. LES RÉSULTATS DES FORA PROVINCIAUX ET DE LA DIASPORA RELATIFS À LA RÉCONCILIATION NATIONALE :

Le Sous-groupe Thématique N°2 (*Réconciliation nationale*) a reçu du bureau du Groupe Thématique I, pour analyse, un lot de rapports de missions effectuées par des équipes du CODNI dans les provinces et à l'extérieur du pays. L'analyse de ces rapports a permis d'établir le tableau ci-après qui répertorie l'ensemble des points de vue et des recommandations relatifs au sous-thème *Réconciliation nationale et paix durable*.

Remarques et observations:

1. Dans la plupart des rapports reçus, il n'y a aucune mention de constat ni d'observation à relever.

2. Sur la liste des rapports de la diaspora envoyée, nous constatons l'absence des rapports de certains pays d'Afrique (Burkina, Sénégal), Émirats, Arabie Saoudite, USA, Canada et ceux de l'Europe. Bien plus quelques rapports des provinces ne sont pas parvenus aux sous-groupes thématiques pour exploitation.

3. L'analyse des points de vue fait ressortir les préoccupations communes suivantes :

- Le non-respect des termes des accords de paix avec les politico-militaires qui entraîne la pérennisation de la rébellion dans le pays ;
- Les injustices et l'impunité érigées en système de gouvernance qui engendrent la montée de la violence sous toutes ses formes dans le pays ;
- Les discriminations dans l'accès aux postes de responsabilité, à la promotion en grade, etc. ;
- Les modifications ou changements répétés et inopportuns de la Constitution par les élites dirigeantes à l'effet de se maintenir au pouvoir sans respecter le principe de l'alternance ;
- Le non-respect des libertés et des droits des citoyens (allusion aux holdups électoraux) ;
- La mauvaise répartition des ressources du pays (leur capture par un groupe à son seul profit).

4. Recommandations :

La lecture attentive de toutes les recommandations susmentionnées permet de relever le recoupement ci-après :

- La mise en place d'un organe de suivi et d'exécution des accords conclus avec les politico-militaires ;
- La mise en place d'un organe indépendant chargé de l'exécution et du suivi des recommandations du DNI, de la procédure des réparations et de la médiation ;

- La lutte contre la violence et la discrimination entre les citoyens en matière de droits et libertés ;
- La réforme et la professionnalisation de l'armée ;
- Éducation populaire à tous les niveaux à la culture de la paix.

Même si, après la disparition du Maréchal du Tchad, Idriss Déby Itno, les acquis de la paix et de la stabilité sont préservés grâce à la mise en place rapide d'un Conseil Militaire de Transition, les impondérables subsistent, d'où la nécessité d'un nouveau dialogue et d'une nouvelle réconciliation nationale inclusive. C'est ce qui justifie la création d'un Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif (CODNI), appuyé par un Comité Technique Spécial (CTS). Dans ces conditions, il s'avère tout aussi nécessaire de définir un modèle de réconciliation adapté à la situation actuelle du pays. C'est à ce travail que s'est attelé le sous-groupe thématique n°3.

En partant d'une base théorique qui a servi à analyser les expériences antérieures tchadiennes de dialogue et de réconciliation nationale et celles de quatre autres pays africains (Afrique du Sud, Niger, Mali et RCA), le sous - groupe a pu dégager deux modèles qu'il propose à l'adoption afin de conduire l'initiative en cours à son terme.

Le sous-groupe a également eu à examiner les résultats des fora provinciaux et ceux des Tchadiens de la diaspora. Il s'en dégage, des points de vue et des recommandations qui vont plus ou moins dans le même sens que les propositions issues de la recherche documentaire formulées par le sous-groupe.

CHAPITRE III : FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ.

Dans le cadre du dialogue national inclusif projeté en vue de la refondation du Tchad, la question des Forces de Défense et de sécurité est fondamentale pour la résolution des problèmes de la paix, de l'unité nationale, de la démocratie et de la bonne gouvernance.

En effet, malgré les hauts faits d'armes qui leur sont reconnus à travers le monde entier, les Forces de Défense et de Sécurité qui sont le reflet de la société nationale, peinent à rallier les opinions unanimes des concitoyens. L'absence de cohésion sociale et de réconciliation nationale a été préjudiciable à sa mutation en une Armée véritablement républicaine. Partant, les FDS ne peuvent échapper à la léthargie générale qui caractérise l'ensemble des démembrements de l'État.

Entre-autres maux qui sont la cause principale de cette léthargie, il faut citer la clanisation du corps, le non-respect de la hiérarchie, les recrutements irréguliers, l'attribution fantaisiste des grades et l'immixtion des hommes politiques dans les prises des décisions des FDS. À cela, s'ajoutent les comportements non professionnels de certains agents des forces de l'ordre, la tentation fréquente du gain facile, l'inertie à répondre promptement dans les conflits.

Ces nombreux dysfonctionnements résultent de la disparition du noyau qui formait initialement les FDS professionnelles. Ce noyau était issu de la décolonisation pour être adapté aux réalités nationales, puis réaménagé d'un régime à l'autre. Les tristes périodes allant de l'indépendance aux événements de 1979 sont marquées par des armées sans formation orthodoxe et à la poursuite d'intérêts divergents.

C'est dans le souci de rétablir l'ordre des choses que les différents gouvernements qui se sont succédé tenteront vainement des réformes de toutes sortes, notamment :

- Celles issues des recommandations pertinentes de la conférence nationale en 1993 ;
- Des États généraux des FDS ayant produit un cahier des charges reformaté en 2007 ;
- Des deux fora nationaux Inclusifs, consécutifs à la tenue des États généraux qui, eux aussi, ont produit des propositions de réforme des Forces de Défense et de Sécurité ; sans oublier celles nées de la réforme de 2011, qui n'a pas répondu aux attentes en la matière.

Néanmoins, l'Ordonnance N°002/PCMT/2021 du 31 Août 2021 dont les Décrets d'application sont en cours de confection, est le début d'un processus de réforme qui suscite déjà beaucoup d'espoirs. Son application est largement demandée par la population.

Cette note préliminaire introduit la synthèse du travail demandé, assorties de propositions essentielles et résumées autour des quatre points d'analyse suivants:

- Maux qui minent les Forces de Défense et Sécurité ;
- Défis et enjeux de la Défense de l'intégrité territoriale et de la stabilité du pays ;
- Sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national ;
- Participation des Forces de Défense et Sécurité aux opérations internationales de défense et de sécurité.

I. LES MAUX QUI MINENT LES FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ (FDS) :

➤ **Dysfonctionnement au sein des différentes corporations des FDS :**

- **Recrutement** : de manière générale et permanente, le recrutement ne reflète pas les diversités régionales et ne tient pas compte du poids démographique des provinces, la formation s'effectue dans les centres de fortune inappropriés dans les casernes à la demande des chefs.

Le recrutement doit tenir compte des déterminants socio-économiques qui influencent, non seulement, le nombre de recrues mais surtout la qualité des personnels engagés. Ainsi, le recrutement devrait se faire en fonction des besoins spécifiques de chaque entité afin de définir une politique et une stratégie de recrutement « à la carte » et « ciblées ».

- **La formation** : les formations au sein des FDS (écoles et centres d'instruction) ne reflètent aucune norme, sur le plan d'encadrement et d'infrastructure. Il faut repenser la politique de formation dans nos structures et en faire une priorité. Mettre en exergue les compétences et les qualités du personnel afin d'obtenir des résultats probants.
- **Promotion et carrière** : la gestion du personnel au sein des FDS se fait de manière anarchique, désordonnée et en fonction des humeurs du chef. Cette pratique normalisée fractionne et nuit à la hiérarchie militaire. Les entités en charge de gestion des ressources humaines existent théoriquement mais leurs prérogatives sont attribuées aux autres. Organiser et structurer les entités en charge des RH en leur restituant leurs attributions.
- **La Chaîne de Commandement** : l'amateurisme et l'injustice dans la chaîne de commandement au sein des FDS se sont cristallisés tangiblement. Le commandement étant réservé à une classe communautaire quelles que soient les qualités et les compétences les autres sont relégués au bas niveau. Cet état des faits démontre l'évidence de deux chaînes de commandement à tous les niveaux.

La chaîne de commandement est une succession, de supérieur à subordonné, de chefs militaires dans l'exercice du commandement. Pour rendre fluide et efficace, les nominations et promotions doivent tenir compte des profils carrières et des anciennetés. Elle est exclusive et cause d'un climat d'injustice.

- **Effectifs** : en se basant sur les aspects économiques et démographiques, il est vrai que l'effectif dont dispose les FDS est pléthorique. Cette pléthore d'effectif est consécutive au manque de l'art dans le recrutement et à la mauvaise gestion de ressources humaines. Elle est aussi consécutive du reversement automatique dans l'armée des militaires ralliés et leurs chefs promus au poste ou avancés en grade. Ceci explique le fait qu'on se retrouve avec une FDS dont le nombre des cadres supérieurs dépasse celui des subalternes : pléthore des effectifs, avec une pyramide des grades inversée.
 - **Traitement salarial** : il est au bas de l'échelle dans la sous-région voire dérisoire. La discrimination dans le traitement des soldes reste visible en fonction de l'appartenance à une formation au sein des FDS. Ces insuffisances doivent amener à revoir la grille d'indice des soldes afin de la standardiser à toutes formations et éventuellement revoir en baisse les effectifs pour une bonne prise en charge. Ce traitement est dérisoire, discriminatoire et dépourvu d'indemnités, conformes à l'exercice de la fonction militaire.
 - **Discipline et règlement militaire** : Non-respect du règlement de discipline générale et de la déontologie policière.
 - Inexistence de centre d'opération.
- **Immixtion des hommes politiques dans la gestion des FDS ;**
 - **Reversements intempestifs des ralliés ; et,**
 - **Changements intempestifs de Corps.**

II. DÉFIS ET ENJEUX DE DÉFENSE DE L'INTÉGRITÉ TERRITORIALE ET DE LA STABILITÉ DU PAYS :

Il s'agit des défis donc des menaces contre l'intégrité du Territoire et la stabilité du Pays. Pour cela, il y a trois axes de réflexion :

- a) Évaluation de la diplomatie sécuritaire du Tchad c'est-à-dire les accords et traités de paix et sécurité le liant aux États limitrophes susceptibles de l'aider à sécuriser le territoire et à maintenir sa stabilité.
- b) Évaluation des menaces en tenant compte de l'apport de la diplomatie sécuritaire tout en gardant le principe de précaution.

- c) Évaluation de l'état des ressources du pays car le pays ne peut avoir que la défense et la sécurité dont il est capable de financer le coût.

L'analyse de ces 3 axes de réflexion donne le type d'Armée à Format adapté au niveau des Ressources de l'État.

2.1. Présentation de la géostratégie et de la géopolitique sous régionales :

Le Tchad étant membre de l'Union Africaine (UA) bénéficie du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, inscrit dans la charte de l'union Africaine. Il appartient à la Communauté Économique Régionale (CER), la CEEAC qui dispose depuis les années 1990 de deux instruments de paix et sécurité entre les États membres qui sont :

- Le Pacte de Non-agression (PNA) ;
- Le Protocole d'Assistance Mutuelle (PAM).

Il appartient à la CEMAC dont font partie la RCA, le Cameroun, le Congo, le Gabon et la Guinée Équatoriale ; et enfin, il fait partie de la CBLT comme le Niger, le Nigéria et la RCA. La Lybie et le Soudan étant membres de l'UA, ils sont également soumis au respect du Principe de l'intangibilité des frontières inscrit dans la charte de l'Union Africaine. La situation politique a fondamentalement changé en Lybie, car ce pays n'a plus les moyens d'antan pour annexer le Tchad comme elle l'avait fait autrefois. Toutefois, la circulation anarchique d'armes de guerre, le trafic de drogue et d'êtres humains constituent les nouvelles menaces face auxquelles le pays est de plus en plus confronté.

Cette revue géopolitique et géostratégique montre clairement que le Tchad ne court pas de risques majeurs d'invasion, ni par la Libye, ni par un autre pays limitrophe. Il serait réaliste d'en tenir compte dans la réforme d'adaptation à mettre au débat national inclusif.

2.2. Évaluation des menaces contre le Tchad à l'ère de la Démocratie :

2.2.1. Les menaces conventionnelles :

Elles sont rationnellement issues des États limitrophes. Or pour le Tchad la revue géopolitique et géostratégique montre que les menaces sont probablement très minorées par les nombreux instruments de Paix et de Sécurité le liant à ses voisins. Cependant, le pays doit disposer d'une Armée ayant un Format normal de souveraineté pour son indépendance.

2.2.2. Les menaces des nouvelles générations : Menaces terroristes.

Tous les États au monde font face à ces menaces. Le Tchad qui n'est pas du reste, doit renforcer ses capacités de lutte contre ces menaces.

2.2.3. Les menaces des Rébellions : Les groupes Armés.

Cette menace est réelle, depuis plus d'un demi-siècle (1965) les rebellions se relayent au Tchad et cela est devenue une coutume politique à tel point qu'il n'est pas certain que le Dialogue Inclusif y mettra définitivement fin. C'est pourquoi le pays ne doit pas baisser la garde pour assurer sa stabilité, la paix et la sécurité à sa population. Malgré l'exploitation du pétrole, le Tchad demeure un pays pauvre, l'un des 04 plus pauvres d'Afrique (Cf Rapport Banque Mondiale 2019).

Donc, l'équilibre doit être recherché entre le niveau de sécurité recherché et les ressources budgétaires allouables sans mettre en péril le socle économique et social de l'État, ce qui conduit à un format d'armée sous enveloppe budgétaire programmable, robuste et à **mobilité accrue**.

Les États généraux de l'Armée, en 2007, avait prévu un effectif global de 30000 hommes sans prendre en compte les menaces terroristes qui n'existaient pas à l'époque. Nous pensons qu'en prenant en compte ces nouvelles menaces et la participation du Tchad aux opérations extérieures qu'il est raisonnable que le Tchad dispose d'une armée de 60.000 hommes.

III. LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DE LEURS BIENS :

La sécurité des personnes et de leurs biens est prévue par les textes de la République, mais sa mise en œuvre effective souffre de graves manquements imputables tant aux décideurs politiques qu'à leurs répondants militaires des Forces de défense et de sécurité....

La sécurité du citoyen, est un enjeu clef de la démocratie et de l'État de droit. Cet enjeu se décline en termes de protection directe des personnes et des biens et aussi en termes de tranquillité, c'est-à-dire la possibilité d'être à l'abri des agressions qui, sans avoir la forme de délits, constituent une gêne dans la vie quotidienne du citoyen.

La protection directe des personnes et des biens fait face à des comportements asociaux qui couvrent un vaste éventail, qui va de la menace verbale sur la route ou dans l'espace public à l'agression physique et aux vols simples ou aggravés. C'est pourquoi, les FDS sont interpellées. Elles doivent prendre la mesure du danger et s'y atteler pour que les citoyens vivent dans la quiétude.

Pour ce faire, les FDS doivent être déployées tant en milieu urbain que rural ainsi qu'au niveau des frontières. Elles doivent être à l'écoute de la population et faire un travail professionnel. En somme, elles doivent être des Forces Républicaines.

IV. LA PARTICIPATION DES FDS DANS LES OPERATIONS INTERNATIONALES, RÉGIONALES ET SOUS RÉGIONALES DE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LUTTE CONTRE LE TERRORISTE ET LA CRIMINALITÉ ORGANISÉES :

La participation aux opérations extérieures fait partie de la Doctrine de l'Armée, qui elle est un élément constitutionnel de l'État.

- Doctrine d'emploi des forces :

Ce sont les procédures (Politique, Administrative et de Commandement) pour l'engagement de l'Armée dans un conflit. La plus importante et constitutionnelle est la procédure Politique.

Les Forces sont les moyens en hommes, équipements et ressources financières d'un peuple et conçues pour sa sécurité. Par conséquent, elles ne peuvent être engagées au profit d'un État tiers ou organisation tierce sans consulter le peuple à travers sa représentation. Cependant, des aménagements sont amenés dans certains cas où il est prévu, en cas de péril en la demeure et pour les intérêts du pays, le Chef de l'État peut décider l'engagement extérieur à but conservatoire pour une courte durée avant que le Parlement ne donne son avis.

- Sur le plan interne :

La Doctrine est l'ensemble de la procédure administrative et de commandement à mettre en œuvre pour réunir et rendre optimal l'engagement interne des Forces.

Exemple :

- Préparation du soutien ;
- Clarification de la responsabilité opérationnelle et opérative.

En admettant que la Charte ou la Constitution prévoit les procédures à l'intervention extérieure. Celle-ci n'est pas sans impact sur les capacités des Forces devant mener leurs missions régaliennes et sur le budget de l'État. C'est pourquoi, les opérations extérieures doivent toujours être contrôlées car aucune Armée au monde n'est dimensionnée pour faire la guerre au profit d'une tierce ou d'un pays tiers. Une distinction s'impose donc pour clarifier les interventions, les unes par rapport aux autres.

- Les interventions sur demande d'un État tiers :

Seul le Chef de l'État, garant des Relations Internationales et des Engagements Internationaux, et conformément à la Doctrine d'emploi en opérations extérieures des FDS, peut accepter ou refuser l'intervention.

- Les interventions Régionales ou Sous – Régionales 5 :

Il s'agit des interventions dans le cadre de l'Union Africaine (COPAX), de la CEEAC (EMR, PNA, PAM), de la CEMAC (EMR, PNA, PAM), de la CBLT (Accord sur la Brigade Tripartite) et du G5 Sahel.

Les Traités entre le Tchad et les États membres de ces entités rendent possibles les interventions.

- Les interventions dans le cadre de l'ONU :

La Charte des Nations Unies dit que les Casques bleus de l'ONU proviennent des États membres qui décident volontairement d'intervenir au maintien de la paix dans l'un de ses États membres en cas de crise.

La participation modeste ou significative à ces opérations sert les intérêts politiques et rayonnement international du pays.

- Les interventions extérieures par procuration :

Il s'agit d'une opération extérieure qu'une puissance confie à un autre État qui la réaliserait à son profit souvent pour ménager sa propre opinion publique qui pourrait s'y opposer. Les intérêts d'une guerre par procuration ne peuvent être appréciés que par le Chef de l'État qui doit se préoccuper du bénéfice attendu car il s'agit des moyens du Tchad au profit d'une tierce. Dans ce cas, la Doctrine d'emploi des FDS doit être respectée pour la transparence et la propre opinion publique tchadienne.

En conclusion, les interventions de FDS à l'extérieur sont coûteuses en ressources de l'État et par conséquent ne peuvent se faire qu'après consultation du Parlement qui est l'émanation du peuple dont une partie va intervenir à l'étranger quelles que soient les intérêts appréciés positivement par le Chef de l'État.

V. LA QUESTION DU PERSONNEL FÉMININ DES FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ (FDS) :

Au sein des FDS, l'indice d'inégalité du genre reste élevé à tous les niveaux (stratégique, opératif et tactique). En d'autres termes, les FDS sont la seule entité où l'inégalité entre homme et femme est codifiée. Les valeurs démocratiques qui devraient être reconnues dans les institutions étatiques sont, entre autres : l'égalité de chance et l'égal accès aux besoins fondamentaux prenant en compte l'aspect des acquis communs dont est associé le personnel féminin sont relativement très faibles. C'est la conjugaison de nombreux facteurs internes et externes qui a permis au personnel féminin de poser le débat de la nécessité de son émancipation professionnelle (aspect qui souffre la plupart d'un mutisme juridique).

VI. CRITIQUES ET RECOMMANDATIONS :

L'Armée, en tant qu'émanation de la République, est le reflet de la communauté nationale. C'est dire que si l'Armée va mal, la communauté nationale ira tout aussi mal. Et vice versa !

Ce lien indéfectible entre la nation et l'Armée est si déterminant pour la pérennisation de l'État et la cohésion du peuple qu'il a besoin d'être entretenu et redynamisé pour résister à toutes épreuves et durer dans le temps et l'espace.

Ce défi ne peut être relevé qu'à condition qu'un certain nombre de correctifs soient apportés à cette institution de Défense et de Sécurité. Il s'agit entre autres de :

1. Tenir les deuxièmes États Généraux des Forces de Défense et de Sécurité pour évaluer les conclusions des premiers États Généraux de l'Armée et réactualiser le statut de la Police Nationale.

À cette occasion, il sera passé en revue les Résolutions du 2^{ème} Forum National Inclusif, tenu en 2020, lequel a placé au centre de ses préoccupations **la réforme des Forces de Défense et de Sécurité**.

Par conséquent, la tenue de ces deuxièmes États Généraux des Forces de Défense et de Sécurité permettra, après évaluation des Résolutions résultant des précédents États Généraux, de s'accorder sur les aspects indispensables à la perfectibilité de l'outil de Défense National, à savoir :

- Concevoir une Armée véritablement républicaine, basée sur des critères de professionnalisme et de représentativité nationale ;
- Mettre en place des critères classiques, conventionnels et modernes de recrutement et de formation ;
- Élaborer une Politique de Défense et de Sécurité digne de ce nom, au Tchad ;
- Définir une Fonction Militaire crédible, gage de la professionnalisation et de la modernisation des Forces de Défense et de Sécurité Tchadiennes, en vue de les adapter aux contextes stratégiques et tactiques, sans cesse évolutifs et complexes ;
- Maîtriser les effectifs des Forces de Défense et de Sécurité, conformément aux missions assignées ;
- Suspendre jusqu'à nouvel ordre le recrutement dans les rangs des FDS, le remplacement numérique qui est la source de toutes les confusions et d'injustices savamment entretenue dans la gestion rationnelle des effectifs.
- Bancariser les éléments des Forces de Défense et de Sécurité, sans exception ;
- Mettre un terme définitif à l'existence des effectifs fictifs qui sont la cause essentielle de la déperdition des finances publiques et de l'injustice dans l'injustice ;
- Cultiver l'excellence au sein des différents corps des Forces de Défense et de Sécurité pour relever les nouveaux défis qui assaillent le pays et la Sous-région Sahel, voire le monde entier, par ces temps caractérisés par les guerres asymétriques imposées par les narco-djihadistes et autres terrorismes ;
- Évaluer techniquement la capacité opérationnelle exacte de nos Forces de Défense et de Sécurité et définir de manière scientifique ses besoins précis, par unité, Formation et Province, pour limiter les dégâts et autres commandes abusives et sorties fantaisistes des moyens logiques ;

- Faire des Forces de Défense et de Sécurité le véritable creuset de l'unité nationale et le principal rempart de la République, si chère dans les autres Forces de Défense et de Sécurité étrangères ;
 - Cultiver l'esprit de corps au sein des Forces de Défense et de Sécurité afin que les soldats des différents corps, origines et confessions soient égaux devant le règlement, la discipline militaire et la Loi ;
 - Dépolitiser les Forces de Défense et de Sécurité en combattant de manière résolue l'impunité, le népotisme, le clientélisme et le favoritisme et restaurer l'égalité des chances pour tous ;
 - Mettre en place des critères objectifs d'appréciation, de notation et de promotion aux grades supérieurs et aux fonctions élevées ;
 - Améliorer les conditions de vie des militaires des Forces de Défense et de sécurité en revoyant à la hausse leurs émoluments ;
 - Construire des casernes dignes de la grandeur de nos Forces de Défense et de Sécurité et des infrastructures sociales de base afin d'assurer des soins de santé décents, recycler les soldats, éduquer leurs enfants et concevoir des centres sociaux pour encadrer leurs épouses et les personnels féminins...
2. S'interroger sur la place qu'il faille désormais accorder aux rebelles regagnant la légalité républicaine à l'issue d'accords de paix signés avec le Gouvernement. Ceci, dans le but de limiter les éternels va-et-vient des caciques de la rébellion qui ont trouvé à travers cette activité de mort et de déstabilisations permanentes, une activité lucrative de choix.
- Alors que la présence inconstante de ces éléments irréguliers expose les institutions militaires et civiles du pays à toutes formes de fuites du secret d'État et autres actes de trahison au profit des ennemis traditionnels du pays, tout laisse croire que ces pratiques sont diligentées de l'extérieur et exécutées par des vassaux locaux, qui n'ont cessé de professionnaliser la rébellion !
3. De même, le ralliement des forces politico-militaires ne doit pas systématiquement donner lieu à des avantages d'ordre professionnel, matériel et/ou financiers, sans fournir la preuve tangible des compétences des postulants ou raison donnée !
4. Comme c'est le cas dans d'autres pays, mettre notamment en place avec l'appui des partenaires et amis traditionnels du Tchad, un programme DDR (Désarmement, Démobilisation, Réinsertion) au profit des politico-militaires ralliés.
5. Multiplier les activités civilo-militaires au profit des populations civiles d'accueil et/ou sinistrées (déplacées et réfugiées), pour combattre les départs en rébellion ou au djihad...
6. Développer des stratégies réalistes et adaptées pour encourager aux potentiels candidats, surtout les jeunes et les femmes, à renoncer à la rébellion, au djihad

ou au terrorisme et décourager ceux déjà enrôlés, en vue de susciter leur retour au bercail.

7. Instaurer un climat de confiance et de franches collaborations entre tous les acteurs impliqués dans la lutte contre Boko Haram.
8. Procéder à l'application intégrale du Statut Général des Militaires des Forces de Défense et de Sécurité, avec un effet immédiat.
9. Respecter la politique du genre dans toute sa rigueur tant au niveau des différents corps des Forces de Défense et de Sécurité que dans tous les corps et aspects de la Fonction Militaire afin que, à compétences égales, femmes et hommes jouissent des mêmes prérogatives et avantages dans l'exercice de leurs fonctions.
10. Promouvoir le recrutement et la formation du personnel féminin par une stratégie de communication pouvant encourager les jeunes filles à s'enrôler dans l'Armée.
11. Procéder à la révision des Statuts Particuliers propres à chaque Corps des Forces de Défense et de Sécurité, pour les adapter à la nouvelle matrice qui est le Statut Général des FDS ; et ce, en tenant compte des données sociales et opérationnelles, en constante évolution.
12. Mettre en place des Tribunaux Militaires conformément aux Dispositions de l'Article 190 de la dernière Constitution, pour prévenir, dissuader, instruire et sanctionner de manière et dans toute la rigueur du droit, les cas de dérives commis par les membres des Forces de Défense et de Sécurité.
13. Procéder à la révision systématique du format et au fonctionnement des unités de la Protection présidentielle afin que les unités répondent uniquement du Chef d'État-major Général qui les affectera désormais, par rotation, à cette mission après l'avis de l'Autorité supérieure.
14. Procéder au désarmement général des populations civiles et réglementer le port d'armes dans les Forces de Défense et de Sécurité.
15. Uniformiser les uniformes et réglementer la dotation en équipements militaires au Tchad.
16. Interdire formellement la vente et la fabrication d'uniformes et d'équipements militaires par des particuliers. Pour ce faire, réhabiliter la Manufacture des équipements militaires (Manem) fermée à tort alors qu'elle n'envie en rien ses rivales de l'étranger. Ainsi, les commandes des équipements et des tissus militaires et, la confection d'uniformes militaires pourraient exclusivement revenir à la Manem pour assurer un suivi méticuleux de leur distribution afin que les éléments réguliers et irréguliers ne soient pas simultanément servis, comme c'est présentement le cas.
17. Compte tenu des hauts faits d'armes des FDS mondialement reconnus, il est enfin grand temps de mettre en place au Tchad, un Centre d'Études Stratégiques en matière de Défense et de Sécurité.

18. Accorder une place prépondérante aux services des renseignements, de communication et d'information dans les FDS, pour donner de la visibilité et de la crédibilité à leurs actions.
19. Favoriser les formations spécialisées au Tchad au profit des FDS pour la transmission des riches cultures militaires des anciens aux cadets, limiter les dépenses exorbitantes lorsque les FDS sont envoyés en formation à l'extérieur...
20. Créer un Haut Conseil de la Fonction Militaire pour suivre l'application fidèle des textes relatifs aux conditions de vie et de travail des FDS, l'orientation de la Politique Nationale de Défense et de Sécurité et la Doctrine d'utilisation des FDS, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.
21. Promouvoir l'esprit de Défense et de Sécurité au sein de la communauté nationale en resserrant le lien Armée/Nation, à travers le Service Militaire Obligatoire ; en multipliant les circonstances de rencontres sportives, culturelles et artistiques entre civils et militaires ; en suscitant la confiance mutuelle, etc.
22. Mettre en place un plan de mutations afin de relever, périodiquement et de manière raisonnable et obligatoire, tous les éléments des FDS en position d'affectation durable.
23. Restructurer et redynamiser la Caisse Nationale de Retraite du Tchad (CNRT) afin que les pensions soient payées à termes échus aux retraités membres des FDS ou à leurs ayant-droits.
24. Assurer le suivi socio-médical des retraités des FDS et de leurs ayant-droits, jusqu'au décès du retraité, conformément aux dispositions prévues par le Statut Général des FDS, compte tenu de la modicité des pensions allouées, que la CNRT et/ou l'Armée continuent.
25. Rétablir le paiement des Capitaux-Décès des militaires disparus au niveau des Services Administratifs et Financiers des FDS, comme par le passé, compte tenu du chemin de croix auquel les retraités des FDS sont soumis.
26. Prendre entièrement en charge les mutilés de guerre et leurs familles jusqu'à leurs derniers jours. Après leur décès, cette prise en charge devra courir jusqu'à la majorité de leur progéniture et la disparition de leurs épouses.
27. Restructurer la CNRT en vue de mieux s'occuper des retraités militaires, vu la gabegie qui sévit au point de retarder le paiement des pensions des Forces de Défense et de Sécurité au niveau de la Caisse.
28. Vulgariser et imposer le Droit Humanitaire International au sein des FDS.
29. Créer un Centre du Patrimoine au sein des FDS pour réécrire l'histoire des FDS, concevoir des Musées, des Mausolées, des Bibliothèques et des Cimetières dignes de ce nom pour immortaliser les hauts faits d'armes des FDS et saluer la grandeurs de leurs hommes...

30. Interdire formellement que les agents des FDS en activité, sans exception aucune, exercent d'autres activités en dehors de celles souscrites dans les FDS.
31. Promouvoir des stratégies incitatives au départ volontaire des militaires des Forces de Défense et de Sécurité pour restructurer l'Armée Nationale conformément aux recommandations issues du Dialogue Nationale Inclusif.
32. Établir formellement les Aumôneries dans les casernes des FDS et leur allouer les moyens requis et les égards qu'il faut, pour la conduite à bon escient de leur sainte mission au niveau des casernes.
33. Que le Chef de l'État prenne désormais le titre et l'appellation de Chef des Armées, car il n'y a de Chef Suprême des Armées que Dieu Seul !

De ce qui précède, l'œuvre humaine n'est certes pas parfaite, mais l'outil de Défense National a, jusque-là permis d'enregistrer de hauts faits d'armes, tant au plan national qu'international. C'est aussi grâce à elle qu'une Transition apaisée a pu être réalisée et, les institutions transitoires crédibles (PMT et CNT) mises en place.

Néanmoins, l'absence de stratégies cohérentes et rationnelles entre les différents corps des Forces de Défense et de Sécurité, est un facteur handicapant, pour nos forces elles-mêmes, et pour les populations civiles, dans ce contexte sécuritaire en constante évolution.

De nos jours, des cadres militaires excellents existent dans chaque communauté, région et confession de notre pays. Il suffit de savoir faire preuve de patriotisme, d'équité et de sincérité pour pouvoir mobiliser, à bon escient ces innombrables compétences qui n'attendent qu'à mettre à contribution leurs immenses connaissances et savoir-faire au profit des Forces de Défense et de Sécurité Tchadiennes. Ceci est d'autant vrai que notre pays se projette de plus en plus vers des missions extérieures où des frères d'armes étrangers, de la même condition professionnelles, brillent sur le terrain de l'interopérabilité, au nom de la coalition multinationale.

Il fut également un temps où beaucoup de nos contemporains croyaient possible de bâtir la paix, la sécurité et le développement entre les hommes politiques et les acteurs de la société civile, sans impliquer les éléments des Forces de Défense et de Sécurité. Plus récemment encore, la Conférence Nationale Souveraine (1993) et le 1^{er} Forum National Inclusif (2018) n'ont pas trouvé opportun d'inscrire cette question épineuse de la défense nationale et de la sécurité, au centre de leurs travaux.

Prenant seulement appui sur ces deux cas d'école, nous disons haut et fort que les circonstances actuelles imposent l'inclusion de toutes les forces vives du pays à la préparation et à la tenue du Dialogue National Inclusif, Armée y comprise. Et c'est cela la condition sine qua non pour parvenir à une paix totale et intégrale.

C'est pourquoi, la construction d'une Armée républicaine et suffisamment représentative des diverses sensibilités du pays, relève, pour les Tchadiens de tous les bords, d'une gageure. Du point de vue politique, de nombreux actes de paix, notamment la Constitution issue de la Conférence Nationale Souveraine de 1993 et plusieurs autres Chartes subséquentes, existent à foison. Mais, raison est de reconnaître que du point de vue militaire, nous vivons dans un vide sidéral. Or, c'est justement de ce côté-ci que la nation tchadienne a le plus mal et devrait grandement ouvrir les yeux.

Les enjeux nationaux sont aujourd'hui si vitaux que les frères militaires sont interpellés et placés devant leurs responsabilités. De ces assises du Dialogue National Inclusif, le peuple attend vivement que le métier des armes soit repensé en profondeur afin que le soldat soit, non seulement rétabli dans l'honneur, mais que son noble art contribue activement et valablement à sortir, enfin le Tchad, notre patrimoine commun, de sa mauvaise gouvernance et de son mal développement.

CONCLUSION GÉNÉRALE :

La situation dans laquelle se trouve actuellement le Tchad découle d'une histoire tumultueuse dont les premières manifestations remontent au lendemain de l'indépendance nationale. Durant toute cette période, les Tchadiens, pourtant fils d'un même pays, se sont divisés et entredéchirés pour des raisons diverses.

Après une soixantaine d'années d'une vaine recherche de la paix et de l'entente par le dialogue et la réconciliation nationale, l'initiative actuelle du Dialogue National Inclusif arrive à point nommé pour réconcilier un pays longtemps meurtri. En cela, elle apparaît comme une occasion à ne pas rater, car elle offre aux Tchadiens, l'occasion d'un dialogue franc et fraternel et d'une réconciliation nationale sincère et définitive.

À cet effet, les conclusions qui se dégagent des travaux du Groupe thématique N°1, en rapport avec les sous-thématiques Paix et Cohésion sociale, Réconciliation nationale et Forces de Défense et de Sécurité se déclinent comme suit :

Au sujet de la Paix et de la Cohésion sociale, la situation actuelle, le Tchad traverse une crise de valeurs et de sens. En vue du renforcement de la paix et de la cohésion sociale au Tchad, il est souhaitable de mettre en place les mesures suivantes :

- Respect des principes d'égalité des droits ;
- La redistribution équitable des richesses nationales ;
- Réforme du programme scolaire en tenant de l'histoire et des mouvements des populations ;
- Réflexion sur la "dé-communautarisation" des conflits (surtout l'utilisation des réseaux sociaux) ;
- Développement de la recherche sur les valeurs traditionnelles de démocratie
- Encadrement de la liberté de culte en vue de lutter contre l'extrémisme, l'endoctrinement et les abus ;
- Organisation des séjours culturels et d'activités de brassage...
- Aménagement d'espaces culturels dans les villes et arrondissements ;
- Dynamisation des maisons de culture et des musées ;
- Une administration territoriale au service de la cohésion sociale et du développement ;
- Une chefferie traditionnelle au service de la cohésion sociale.

S'agissant de la Réconciliation nationale, il apparaît, à la lumière de l'analyse des expériences tchadiennes antérieures et de celles des autres pays africains, qu'il conviendrait pour le Tchad d'aujourd'hui de combiner deux modèles (comme but et processus) afin de se donner les chances de réussir le processus en cours. À l'issue de la première étape, la mise en place d'une Commission Pardon-Réconciliation s'impose.

Sur les Forces de défense et de sécurité, l'analyse de la situation actuelle montre que celles-ci ont des atouts évidents mais souffrent également de plusieurs faiblesses

auxquelles il convient de trouver des solutions durables. À cet effet, une réforme en profondeur s'avère nécessaire afin d'en faire une institution véritablement républicaine. Cela pourrait se réaliser à travers la mise en œuvre des propositions suivantes :

- Professionnaliser les bureaux des états- majors en plaçant l'homme qu'il faut à la place qu'il faut ;
- Instaurer une planification en matière de recrutement et de formation ;
- Mettre en place un mécanisme de gestion des ralliés ;
- Mettre fin aux interférences du politique dans la gestion des (FDS) ;
- Professionnaliser et renforcer les capacités des Forces de Sécurité Intérieure ;
- Renforcer les capacités opérationnelles des services spéciaux ;
- Redimensionner les FDS en tenant compte de nouvelles formes des menaces ;
- Instaurer la conscription pour tous les jeunes diplômés candidats à l'intégration à la fonction publique ;
- Renforcer l'effectif des Forces de Sécurité Intérieure ;
- Améliorer de manière substantielle le soutien du soldat (salaire, alimentation, équipements, etc.) ;
- Revenir à une gestion orthodoxe des ressources ;
- Faire la promotion des cadres civils et militaires affectées par le pays dans les institutions internationales ;
- Construire des casernes pour mettre ensemble les militaires ;
- Faire la promotion du personnel féminin au même titre que leurs collègues masculins aussi bien dans les unités opérationnelles qu'administratives, tout en corrigeant le déséquilibre dans les avantages ;
- Spécialiser les FDS dans les différents Corps de métiers afin d'en faire une institution de production pour contribuer au développement intégral du pays ;
- Créer une structure de gestion efficiente des handicapés militaires, des veuves et des orphelins de militaires et autres victimes de guerres ;
- Créer une institution spécialement chargée du suivi de la Fonction Militaire afin d'évaluer les objectifs atteints, de réfléchir et de proposer des stratégies innovantes ou correctives aux décideurs politiques afin de veiller, voire d'élever la capacité opérationnelles des FDS ;
- Ériger les FDS en une institution républicaine au service de l'État et non des individus.

Néanmoins, ce programme enthousiasmant, s'il est admis au sortir du Dialogue National Inclusif, a besoin que des experts chevronnés soient commis pour leur mise en exécution effective, gage du retour de la paix, de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale, véritables, au Tchad.

BIBLIOGRAPHIE I: PAIX ET COHÉSION SOCIALE.

- Barth, F. 1969. *Ethnic Group and Boundaries, The Social organization of Culture Difference*. Boston : Little Brown and Company, 1969.
- Bayart. 1996. *L'illusion identitaire*. Paris : Fayard, Coll. « L'espace du politique », 1996.
- Bayart, J.-F. et Membe. 2008. « pouvoir, violence et accumulation », in Bayart, J.-F, Mbembe, A. et Toulabor, C., *La politique par le bas en Afrique noire*. Paris : Karthala., 2008.
- Bayart, J.-F. 1989. *L'État en Afrique. La politique du ventre*. Paris: Fayard, 1989.
- Begin Fabre, J. 2008. *Insécurités. Une interprétation environnementale de la violence au Ouaddaï (Tchad oriental)*, , , Paris, novembre. Université Paris I – Panthéon Sorbonne. 2008. p. 435, Thèse de doctorat de géographie. 2008PA010685.
- Bristch, J. 1995. *La Mission Foureau-Lamy et l'arrivée des Français au Tchad, 1898-1900 : carnets de route du lieutenant Gabriel Britsch*. Paris : L'Harmattan, « Racines du présent », 1995.
- Buijtenhuis, R. 1987. « Le Frolinat et les guerres civiles du Tchad (1977-1984)». Paris : Kârhtala-AfriKâStudiecentrum, coll. « Hommes et société : sciences économiques et politiques », 1987.
- Buijtenhuis, R. 1981. « Guerre de guérilla et révolution en Afrique noire. Les leçons du Tchad », in *Politique en Afrique noire, le haut et le bas. Politique africaine*. mars 1981, 1, pp. pp. 23-33.
- . 1984. «Le Frolinat à l'épreuve du pouvoir. L'échec d'une révolution africaine », in *Le Tchad. Politique Africaine*. Décembre 1984, 16,, pp. pp.15-29.
- Calin, I. et Alima, H. 2004. « Sarraounia. La reine magicienne du Niger ». Paris : Cauris Éditions, « Lucy », 2004.
- Chapelle, J. 1986. *Le peuple tchadien. Ses racines et sa vie quotidienne*,. Paris : L'Harmattan, 1986.
- . 1983. *Nomades noirs du Sahara. Les Toubou*. Paris : L'Harmattan, 1983.
- . 1986. *Le peuple tchadien. Ses racines et sa vie quotidienne*. 1986 : L'Harmattan, 1986.
- Chevallier, J. 1987. « Préface ». [Auteur du livre] A., Dadi. *Tchad : l'État retrouvé*. Paris : L'Harmattan, 1987, pp. 1-10.
- Comte, G. 1988. *L'Empire triomphant*,. Paris : Denoël, Coll. « L'Aventure coloniale de la France », 1988.
- Copans, J. 2009. « L'anthropologie de l'aide humanitaire et du développement est bien une anthropologie sociale globale ! ». [auteur du livre] Atlani-Duault L. et Vidal L. *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement. Des pratiques aux savoirs, des savoirs aux pratiques*. Paris : Armand-Colin, coll. « Sociétales », 2009.
- Coquery-Vidrovitch, C. 1999. *L'Afrique et les Africains au 20ème siècle. Mutations, révolutions, crises*. Paris : Armand Colin, 1999.

- Cordell, D. D. 2002. « Des "réfugiés" dans l'Afrique coloniale ? L'exemple de la Centrafrique, 1850-1910 » . Politique africaine . mars 2002, Vol. Réfugiés, exodes et pratiques, 85.
- Cornec, J. (Le). 1963. Histoire politique du Tchad de 1900 à 1962. Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1963.
- . 2003. Les Milles et un Tchad. Paris : L'Harmattan, 2003.
- Coudray, H. 1992. « Chrétiens et musulmans au Tchad ». Islamochristiana. 1992, 24, pp. 183-206.
- Dadi, A. 1987. Tchad : l'État retrouvé. Paris : L'Harmattan, 1987.
- Debos, M. 2013. e métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerre. Paris : Karthala, 2013.
- Derlemari, N. 1998. Le labyrinthe de l'instabilité politique au Tchad. Paris : L'Harmattan, 1998.
- DjarmaKhatir, M. 2005. « Une mauvaise gestion de l'indépendance. Les méfaits des "Messieurs pense" ». [auteur du livre] Henri Coudray. Tchad. Conflits Nord-Sud : Mythe ou réalité ? N'Djaména : Al Mouna, 2ème édition, 2005, pp. 79-82.
- Doornbos, P. 1982. « La révolution dérapée. Violence dans l'Est du Tchad (1978-1981) ». Politique Africaine. Le pouvoir de tuer, septembre 1982, 7.
- Dozon, J.-P. 1999. « Des appropriations sociales et culturelles du Sida à sa nécessaire appropriation politique : quelques éléments de synthèse ». [auteur du livre] C. et alii. BECKER. Vivre et penser le Sida en Afrique. Paris : Karthala et Codesria, Coll. « Hommes, 1999.
- . 1981. Ethnicité et histoire. Production et métamorphoses sociales chez les Bété de Côte d'Ivoire, Thèse de 3ème. EHESS, Paris : Orstom, 1981.
- . 2003. Frères et sujets. La France et l'Afrique en perspectives. Paris : Flammarion, 2003.
- Dubief, J. 1999. L'Ajjer, Sahara Central. Paris : Karthala, « Homme et Société »/ « Histoire et géographie », 1999.
- Elara, B. 2011. « Sarraounia, une reine africaine entre histoire et mythe littéraire (Niger, 1899-2010) ». Printemps 2011. Genre & Histoire, Vol. 8.
- GaliGatta, N. 1985. Tchad. Guerre civile et désagrégation de l'État. Paris : Présence Africaine, 1985.
- Galland, G. 1932. Vingt mois au pays de la soif : la mission saharienne Foureau-Lamy, octobre 1898-mai 1900. Limoges : Ardant, 1932.
- Gentil, E. 1902. La chute de l'Empire de Rabah. Paris : Hachette et Cie, 1902.
- Girard, P. 2002. La Soudanite. Paris : Calmann-Lévy, 2002.

- Gondeu, L. 2013. Notes On The Political Sociology of Chad. The Dynamic of Nation integration : Moving Beyond Ethnic Conflict In a State-In-Waiting (English version), . Gainesville, Floride, Etats-Unis :s.n., 2013. Working Paper , Vol. 006 . Scholars in Residence Papers.
- Gondeu, L. 2011, L'émergence des organisations islamiques. Enjeux, acteurs et territoires, Paris, L'Harmattan, 2011.
- Gondeu, L. 2020, Valeurs républicaines et vivre ensemble au Tchad. Appartenances religieuses, Paris, L'Harmattan, 2020.
- Gondeu, L. 2020, Pouvoirs, conflits et communautés dans la Tandjilé et le Mayo-Kebbi: Une lecture de la longue durée de la précoloniale à l'État postcoloniale, thèse de doctorat, Neuchâtel, 2020
- Hugot, P. 1965. Le Tchad. Paris : Nouvelles éditions Latines, 1965.
- Joalland, P. 1930. Le drame de Dankori. Mission Voulet-Chanoine-Mission Joalland-Meynier. Paris : Nouvelles édition Argo, 1930.
- Kalck, P. 1992. Histoire centrafricaine. Des origines à 1966. Paris : L'Harmattan, Coll. Racines du présent,, 1992.
- Khayar, I. H. 1976. Le refus de l'école. Contribution à l'étude des problèmes de l'éducation chez les musulmans du Ouaddaï. Paris : Librairie d'Amérique et d'Orient, 1976.
- Khidir, Z. F. 2017. Violences et événements au Tchad. Une approche d'anthropologie politique. Paris : L'Harmattan, 2017.
- Klobb, J.F.A. 2001. À la recherche de Voulet. Sur les traces sanglantes de la Mission Afrique centrale, (1898-1899). Colonel Klobb, Lieutenant Meynier. Paris, :Cosmopole, 2001.
- Lamana, A.,. 2005. « L'administration traditionnelle bousculée par la colonisation. L'apport ambigu de la France ». [auteur du livre] Henri Coudray. Tchad. Conflits Nord-Sud : Mythe ou réalité ? N'Djaména : Al-Mouna, 2ème édition, 2005, pp. 23-26.
- Lanne, B. 1984. « Le Sud du Tchad dans la guerre civile (1979-1980) ». Politique Africaine . 1984, 3.
- . 1993. « Résistances et mouvements anticoloniaux au Tchad ». [auteur du livre] Z. Smitek, Lazarevic A.-S. et P. Djurdika. Explorations, colonisations, indépendances. Paris : Revue française d'Outre-Mer, 1993, Vol. 80, pp. 425-442.
- . 1998. Histoire politique du Tchad de 1945 à 1958. Administration, élections, partis politiques. Paris : Karthala, coll., « Homme et Société, Histoire et Géographie », 1998.
- Leiris, M. 1981. L'Afrique fantôme 658p. Paris : Gallimard, coll. « Tel », , 1981.
- LopFata, 2000, « Projet de code des personnes et de la famille. Grand chantier d'une loi tchadienne », Le Temps n°206 du 19 au 25 mars.
- Madou, N. 2008. Les Gabri de Kimré. Cahier d'histoire, coll. A la découverte du Tchad. 2008, 18,.
- Magnant, J-P. 1987. La terre Sara- Terre tchadienne. Paris : L'Harmattan, 1987.

- Mahamat Saleh, O. (Ibn) et Dana, A. 2005. « Genèse du Frolinat », in ,. [auteur du livre] Mahamat Saleh Yacoub et GaliNgotheGatta. Tchad. Frolinat, Chronique d'une déchirure. N'Djaména, : Al-Mouna, 2005, pp. 21-47.
- Mamani, A. 2000. Sarraounia. Le drame de la reine magicienne. Paris : L'Harmattan, collection « Encres noires », 2000.
- Mézières, A. 1902. « Lettre-Préface ». [auteur du livre] Émile Gentil. La chute de l'Empire de Rabah,. Paris : Hachette et Cie, 1902, pp. I-VII.
- Moati, S. et Gasquet, M. 2004. « Capitaines des ténèbres ». 2004.
- Moati, S. et Laurent, Y. 2006. Capitaines des ténèbres. Paris : Fayard, 2006.
- Mouric, N. 1984. « La politique tchadienne de la France sous Valéry Giscard d'Estaing, vers une prise en compte de la rébellion ». Politique africaine. décembre 1984, 16.
- Natacha, N. 2007. La construction européenne et les « pays en voie de développement ». Politiques de Communication, Générosité et Identité, sous la direction de Antonio C. de Souza Lima, 2007, . s.l. : Université Fédérale de Rio de Janeiro, 2007. p. Rio de Janeiro, Thèse de doctorat.
- NgangbetKosnaye, M. 1984. Peut-on encore sauver le Tchad ? Paris : Karthala, , 1984.
- Rhodes, C. 1895). « Choses d'Afrique : Rabah-Le Biskra Ouargala ». Bulletin du Comité d'Afrique Française. mai 1895), 3.
- Rolland, J.-F. 1976. Le grand capitaine. Un aventurier inconnu de l'épopée coloniale. Paris : Grasset, 1976.
- Rone, B. 2000. Tchad. L'ambivalence culturelle et l'intégration nationale. Paris : L'Harmattan, coll. « Études africaines », 2000.
- Saleh Yacoub, M. 1983. Les populations musulmanes du Tchad et pouvoir politique (1946-1975). Contribution à l'étude des problèmes de construction de l'État au Tchad, Thèse pour le doctorat de 3ème cycle,. Paris. : s.n., 1983. Thèse de doctorat d'Histoire contemporaine.
- Sardan, J.-P.-O.(de). 1995. Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du développement social. Paris : Karthala, 1995.
- Sardan, J.-P.-O.(de),. 2004. « Le Je méthodologique. Implication et explication dans l'enquête de terrain ». Revue Française de Sociologie. 2004, pp. 417-445.
- Simiti, B. 2014. Le Dar el Kouti, Empire Oubanguien de Senoussi (1890-1911). Paris-Brazzaville : L'Harmattan-Congo, 2014.
- Simoën, J.-C. 1996. Les fils de roi. Le crépuscule sanglant de l'aventure africaine. Paris : Jean-Claude Lattès, 1996.
- Stamer, J. 1996. L'islam au Sud du Sahara. Esletta (Navarra), :Verbo Divino, 1996.
- Stojanov, N. 2005. L'image du Tchad dans la littérature coloniale, 1891-1902, Recherches en Anthropologie et en Histoire de l'Afrique. « Clio en Afrique », Aix-Marseille, France : CEMAF, MMSH-Aix-en-Provence, Hivef 2005. Vol. 16.

- Surun, I. 2012. Les sociétés coloniales à l'âge des Empires (1850-1960). Lille : Atlande, « Clefs Concours », 2012.
- Toriaïra, R. juin 2002. La société civile tchadienne : sa composition, son contexte, ses valeurs et ses performances. N'Djaména : CORDAID, juin 2002.
- Tshiyembe, M. 2000. « Des guerres à la crise sociale. L'Afrique face au défi multinational. Des guerres à la crise sociale ». Le Monde Diplomatique. [En ligne] septembre 2000. [Citation : 15 mai 2016.] <https://www.monde-diplomatique.fr/2000/09/TSHIYEMBE/2437>.
- Tshiyembe, Mwayila. septembre 2000. « Des guerres à la crise sociale. L'Afrique face au défi multinational ». [éd.] Le Monde Diplomatique. septembre 2000, 2437, p. 3.
- Tubianna, J. et Debos, M. décembre 2017. DÉBY'S CHAD. political manipulation at home , military intervention abroad, challenging times ahead. Washington : United States Institute for Peace, décembre 2017.
- Verne, J. 1863. voyage de découvertes en Afrique par trois Anglais. Cinq semaines en ballon. Paris : Omnibus, 1863.
- Yorongar, N. 2000. Tchad. Le procès d'Idriss Idriss DEBY ITNO, Témoignage à charge, . Paris : L'Harmattan, Coll. Actualité sociale et politique d'Afrique, 2000.
- Zeltner, J.-C. 1992. Tripoli, carrefour de l'Europe et des pays du Tchad (1500-1755). Paris : L'Harmattan, Coll. « Histoire et perspectives méditerranéennes/Racines du présent », 1992.
- . 1988. Les pays du Tchad dans la tourmente. 1880-1903. Paris : L'Harmattan, Coll. « Racines du présent », 1988.
- MonelbayeObed 1997. Notre Itinéraire Protestant Ambigu Bref Apperçu Historique sur les Missions et Eglises Protestantes au Tchad 1997.
- Kotoko, Ahmed, 1989. Le destin de Hamai ou le long chemin vers l'indépendance du Tchad. L'Harmattan. 1989.
- Lemoine Thierry, 1997. Tchad 1960 -1990 Trente années d'indépendance. Lettres du Monde. 1997
- Delafosse Maurice, 1897. Essai sur le peuple et la langue sara (Bassin du Tchad), précédé d'une lettre préface de François Joseph Clozel
- BabikirArbab Djama, 1950. L'Empire de Rabeh. Dervy 1950
- Iyakba Serge Ouambi: Réseaux sociaux; impacts au Tchad; 2016-2017
- International Crisis Group: Tchad: un nouveau cadre de résolution du conflit - Rapport Afrique N°144 – 24 septembre 2008
- Marielle Debos: Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerres; Karthala 2015.

BIBLIOGRAPHIE II : RÉCONCILIATION NATIONALE.

Ahmad Allam-Mi, *Autour du Tchad en guerre. Tractations politiques et diplomatiques, 1975-1990*, Paris, L'Harmattan, 2014

Arnaud Dingammadji, *Ngarta Tombalbaye, parcours et rôle dans la vie politique du Tchad, 1959-1975*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Arnaud Dingammadji, *Sur les ruines du Tchad, LoIMahamatChoua : 120 jours à la tête d'un Etat néant*, N'Djaména, éditions Sao, 2009.

Arnaud Dingammadji, *Hissein Habré et la conquête du pouvoir au Tchad, 1971-1982*, mémoire de Master d'Histoire, Ecole Normale Supérieure de Maroua, 2013,

Arnaud Dingammadji, *Le facteur libyen et la politique d'Hissein Habré, 1982-1990*, Thèse de doctorat d'Histoire, Université de Maroua, 2018.

BerghofFoundation, *Manuel de dialogue national : guide à l'attention des praticiens. Résumé analytique*, [En ligne en version pdf sur : <http://www.berghof-foundation.org.publications/national-dialogue-handbook>]

Blaise Alima, J., « Tchad : le congrès « historique » de Fort-Archambault », *Jeune Afrique* n° 537, 20 avril 1971, p. 36.

David Bloomfield, Teresa Barnes et Luc Huyse, *La réconciliation après un conflit violent*, manuel de l'International IDEA, Stockholm, 2004

Dominique Darbon, « Vérité et réconciliation commission, *Afrique du Sud* », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 25 octobre 2021.

URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/commission-verite-et-reconciliation/>

Ephrem Rugiriza : Centrafrique : La Commission Vérité aux pieds d'argile <https://www.justiceinfo.net/fr/81280-centrafrique-commission-verite-pieds-argile.html>

EmiliosChristodoulidis « 'Truth and Reconciliation' at Risks » in *Social and Legal Studies* N° 2, Vol. 9 (2000), pp. 179-204.

François Tombalbaye et Jean-Charlot Bakouré, *Septième congrès du PPT/RDA : Fort-Archambault 1971 : pour la réconciliation, la justice sociale et la bataille de la deuxième décennie du développement, Actes du VII^e Congrès national du PPT/RDA*, avril 1971, tome 1 et 2.

H.-G. Link, « Reconciliation » in Colin Brown (sous dir.), *The New International Dictionary of New Testament Theology* Vol. 3, Grand Rapids : Zondervan, 1986, pp. 145-149.

Lætitia Bucaille. Vérité et réconciliation en Afrique du Sud. Une mutation politique et sociale. https://doi.org/10.3917/pe.072.0313#xd_co_f=MjQ3NzhkMTM4ZTk3MGY2YzRjNTE1NjE1MTQ1MTEExMDM

Mahamat SaléhYacoub, *Tchad. Des rebelles aux seigneurs de guerre : la désagrégation de l'armée nationale*, N'Djaména, Centre Al-Mouna, 2005

NgangbetKosnaye, *Peut-on encore sauver le Tchad ?* Paris, Karthala, 1984

Marc Herceg, « Le jeune Hegel et le problème de la fausse réconciliation. Essai sur la période de Berne (1793-1796) » in *Archives de philosophie* n° 4, tome 68 (2005), p. 641 (637-662). En ligne : <https://www.cairn.info/revue-archives-de-philosophie-2005-4-page-637.htm>.

Le Cornec, J. *Histoire politique du Tchad, de 1900 à 1962*, Paris, LGDJ, 1963

République du Niger, Accord établissant une paix définitive entre le gouvernement de la République du Niger et l'Organisation de la Résistance Armée (ORA) du 15 avril 1995 à Ouagadougou. Préambule.

https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/NE_950415_AccordPaixDefinitif.pdf

République du Niger. Haute Autorité à la Consolidation de la Paix, *Stabiliser les zones de conflit. Capitalisation de l'Expérience de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix*, rapport de la HACP, octobre 2020.

République du Mali, Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, signé entre le Gouvernement de la République du Mali et les Mouvements signataires à Alger de la Feuille de route du 24 juillet 2014. <https://peacemaker.un.org/node/2681> Consulté le 25 octobre 2021 à 5h 24mn.

René-Jacques Lique, « Le Tchad, champion du monde des mouvements rebelles », *N'Djaména Bi-Hebdo* n° spécial, 11 août 2008, pp.6-8.

Robert Buijtenhuijs, *Le Frolinat et les guerres civiles du Tchad, 1977-1984*, Paris, Karthala- ASC, 1987.

Robert Buijtenhuijs, *La Conférence Nationale du Tchad : essai d'histoire immédiate*, Paris, Karthala, 1993.

Ron Kraybill, « Le cycle de la réconciliation », sous dir. *Centre for ConflictResolution*, 1992. En ligne : <https://www.sfcg.org/ Documents > resources > c...>

Sandrine Lefranc, « Réconciliation », Institut des Sciences sociales du Politique, 2021. En ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00650618/>.

Sandrine Lefranc, « Réconciliation nationale et construction politique de l'unité » in *Politiques du pardon* (2002), pp. 295-344.

Sandrine Bavard, Commission vérité et réconciliation en Afrique du Sud : une confession en échange d'une amnistie. <https://www.afriquedusud-voyage.com/histoire/verite-reconciliation>.

Syliane Charles, « Réconciliation et dépassement de l'art par la philosophie chez Hegel : une analyse critique » in *Philosophique* n° 1, vol. 25 (1998), pp. (49-61).

Yaacov Bar-Siman-Tov, *From Conflict Resolution to Reconciliation*, Oxford : Oxford University Press, 2004

Valérie Rosoux, « Portée et limites du concept de réconciliation. Une histoire à terminer » in *Revue d'études comparatives Est-Ouest* n° 45, vol. 3 (2014), p. 22 (21-47).

ANNEXE I : PAIX ET COHÉSION SOCIALE.

A. RÉSULTATS DES CONSULTATIONS PROVINCIALES :

Provinces	Analyses	Recommandations
<p>Chari Baguirmi</p>	<p>Justice et égalité des citoyens :</p> <p>L'injustice et l'inégalité des citoyens ne favorisent pas le climat de paix et de cohésion sociale dans notre pays.</p> <p>Les mesures que nous préconisons sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La justice pour tous, la paix nationale, la vérité (justice, vérité, réconciliation), ▪ Le vivre ensemble, la fraternité et l'entente ▪ La répartition équitable des richesses ▪ La transparence dans l'organisation des élections <p>Pour éradiquer l'impunité dans notre pays et garantir l'égalité des citoyens devant la loi sans discrimination aucune, nous préconisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accélération dans le traitement des dossiers judiciaires, ▪ L'instauration de l'égalité des citoyens devant la loi, ▪ La réorganisation des services de l'état afin de faire régner la justice pour tous ; ▪ La nomination des hommes instruits et compétents qui soient à la hauteur des tâches dans les instances judiciaires. <p>Cohésion sociale et diversité culturelle :</p> <p>Les causes de la division des tchadiens sont :</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. La justice et l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans discrimination ; 2. La formation et l'organisation des leaders religieux sur les valeurs de la République, 3. La sensibilisation des citoyens à la culture de paix et de cohabitation pacifique, 4. Mettre en place un mécanisme pour l'application des accords avec les politico-militaires pour endiguer la récurrence des mouvements armés, 5. Former les administrateurs civils et militaires sur les textes et lois concernant le droit de l'homme et les organisations syndicales,

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'injustice sociale, ▪ L'impunité, ▪ Les intérêts égoïstes ; ▪ Le tribalisme, ▪ L'ethnocentrisme. <p>Pour que le pluralisme et la diversité culturelle deviennent les valeurs caractéristiques de notre pays, nous préconisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La sensibilisation des citoyens dans la pratique de leurs religions respectives et dans le respect strict de la laïcité. L'État doit encadrer la pratique des cultes et aussi les prêches pour éviter la propagation de l'extrémisme religieux. ▪ La sensibilisation des citoyens sur le respect des cultes et des valeurs traditionnelles. <p>Pour sauvegarder la diversité culturelle dans notre pays, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les différentes couches sociales pour un retour à nos vraies valeurs traditionnelles, culturelles et sociales en formant des éducateurs en la matière ; ▪ Créer des centres culturels dans chaque département, ▪ Instaurer l'enseignement des valeurs traditionnelles positives. <p>Les principales causes des conflits communautaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le problème foncier. En effet, il faut élaborer un code du foncier rural pour régler l'accès aux terres et préciser le rôle des différents acteurs qui interviennent dans la chaîne d'attribution des terres (l'État, les Régions et les Chefferies traditionnelles) ; 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Construire des grands centres d'alphabétisation dans chaque Département, 7. Dissoudre les Brigades mobiles du Ministère de l'Environnement, 8. Garantir juridiquement l'équité entre genre pour l'accès à la terre afin de booster le développement de la femme rurale, 9. Accorder à la femme rurale des crédits agricoles pour un meilleur accompagnement dans les 10. activités qui concourent au développement du monde rural ; 11. La réduction du nombre des entités administratives de notre pays tout en considérant les critères du nombre de population ; 12. Revoir les critères de nomination à des postes de responsabilités dans les unités administratives nationales ;
--	--	---

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La divagation des animaux, notamment le bétail sans respect des couloirs de transhumance ▪ Le trafic d'influence entretenu par les autorités administratives et les hommes politiques dans les activités agro-pastorales, ▪ La question de la Dia qui outrepassse la laïcité de l'État et qui, dans certains cas constituent une sorte de "permis de tuer". ▪ Les manipulations des hommes politiques et des élites. <p>Pour Régler efficacement les conflits communautaires, nous préconisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Baliser les couloirs de transhumance et imposer le respect et le calendrier aux usagers de ces sous peine de sanctions ; ▪ Désarmer les détenteurs illégaux d'armes de guerre. 	
<p>Borkou</p>	<p>Justice et égalité des citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Instaurer un climat de confiance dans la justice sociale et l'égalité des citoyens ; ▪ Que les textes de la République soient respectés dans toute leur plénitude et dans toute leur rigueur ; ▪ Sanctionner les magistrats véreux au même titre que les délinquants. ▪ En cas d'impunité, la Loi doit être de rigueur ; ▪ Traduire en justice toute personne qui commet un délit en appliquant la Loi pénale qui s'impose ; ▪ Prendre des mesures pour l'accès égalitaire de tous les tchadiens, sans aucune distinction face aux charges publiques ; ▪ Éradiquer l'injustice et l'inégalité entre les citoyens ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les projets de développement, promesse prioritaire de Feu Maréchal du Tchad Idriss Deby Itno pour la Province du Borkou ; 2. L'abrogation de l'Ordonnance N°001/PCMT du 31 Août 2021, rattachant le Département de l'Émi-Koussi et une grande partie de la Province du Borkou au Tibesti ; 3. L'instauration de la sécurité à l'intérieur et des villes, dans les campagnes du Borkou et dans les provinces environnantes ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le droit doit s'appliquer et se dire de la même manière, partout au Borkou. <p>Cohésion sociale et diversité culturelle :</p> <p>Qu'est-ce qui divise les tchadiens ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'injustice sociale ; ▪ La corruption ; ▪ Le népotisme ; ▪ L'impunité ; ▪ Le mépris ou le rejet de l'autre ; ▪ La répartition inégale de postes de responsabilité. <p>Comment faire pour que le pluralisme et la diversité culturelle deviennent davantage les traits caractéristiques de notre pays ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter les valeurs humaines et culturelles ; ▪ Promouvoir et valoriser la diversité culturelle sur l'ensemble de la Province de Borkou ; <p>Que faut-il faire pour la sauvegarde de la diversité et culturelle ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sauvegarder les valeurs cultures et la diversité sociale en sensibilisant la population ; ▪ Organiser des festivités culturelles pour le brassage de nos cultures ; ▪ Mener des actions de sensibilisations intenses contre l'intolérance et l'intégrisme religieux, et contre l'instrumentalisation de la population du Borkou à des fins politicienne. <p>Quelles sont les principales causes des conflits communautaires ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 4. La présence des juges dans leurs lieux de travail afin d'éviter les manœuvres dilatoires pour les justiciables, particulièrement les détenus ; 5. Construire des prisons de haute sécurité dans le Borkou ; 6. Rendre effectif l'enseignement dans le monde nomade, la cantine scolaire et les magasins communautaire de l'ONASA pour l'ensemble des apprenants du Borkou ; 7. Créer des institutions de l'enseignement supérieur au Borkou ; 8. Renforcer le stock du sérum anti-scorpionique ; 9. Créer un mécanisme de lutte contre l'incendie ; 10. Que l'aspect civil de la Dia n'efface en rien l'aspect pénal ; 11. Créer des Départements (YARDA, AMCHALOUBA ...) ; 12. Renforcer les puits et mares pastoraux dans la Province du Borkou ;
--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Problème d'accès inéquitable aux ressources naturelles, particulièrement à l'eau et au pâturage ; ▪ Répartition inégale de la terre ; ▪ L'immixtion des autorités administratives et militaires dans la gestion des problèmes fonciers. <p>Comment peut-on régler efficacement ces conflits ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Multiplication de points d'eau ; ▪ Renforcer le programme d'hydraulique pastorale ; ▪ Recourir aux pratiques traditionnelles anciennes, éprouvée et efficace ; ▪ Faire appel à une justice moderne juste et équitable. 	<p>13. Créer une institution bancaire dans le Borkou ;</p> <p>14. Implanter une antenne de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;</p> <p>15. Rendre opérationnelle la fibre optique et améliorer la qualité de service de communication (Tigo et Airtel).</p>
<p>Tibesti</p>	<p>Justice et égalité des citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'égalité et l'équité de tous les citoyens devant les lois de la République ; ▪ Appliquer les lois dans toute leur rigueur. <p>Ce qui divise les Tchadiens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'incivisme ; ▪ la haine ; ▪ l'impunité. <p>Cohésion sociale et diversité culturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir le vivre ensemble, le brassage ; ▪ Instaurer une semaine culturelle. <p>Les principales causes des conflits communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ignorance. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Restaurer l'autorité de l'État ; 2. Parachever l'opération du découpage administratif en répondant promptement aux revendications ci-après : ériger respectivement la Sous-préfecture de Zoumri et la commune Ogui-Marou en Départements ; le Canton de MOUDRA en Sous-préfecture et le Canton de Zoui en Commune ; 3. Prendre des décisions drastiques envers les éléments de la FDS coupables d'actes

	<p>Comment peut-on régler efficacement ces conflits ?</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Campagne de sensibilisation, dialogue.	<p>répréhensibles (coupeurs de route, orpaillage clandestin, trafics illicites, déplacement à l'extérieur du pays, etc.) ;</p> <ol style="list-style-type: none">4. Lever la mesure arbitraire de suspension de l'opération du déminage et procéder au déminage intégral de la province du Tibesti ;5. Ériger Bardaï en une juridiction de Première Instance et Zouar en une juridiction secondaire ;6. Construire des maisons d'arrêts de haute sécurité à Bardaï, Zouar et Wour ;7. Procéder à la relève systématique FDS ayant passé plus de 3 ans dans le Tibesti;8. Réglementer l'orpaillage ;9. Construire des camps dignes de ce nom pour caserner les militaires et leur familles ;10. Renforcer en ressources humaines spécialisées (médecins, sages-femmes, infirmiers, techniciens en imagerie médicale, laborantins, etc.) pour utiliser le
--	--	---

		<p>plateau technique existant et maximiser les prestations des services ;</p> <ol style="list-style-type: none">11. Prédire en permanence, dans le Tibesti, un avion pour des évacuations sanitaires urgentes.12. Régionaliser la formation et le recrutement d'enseignants au profit de la Province ;13. Affecter un nombre considérable d'enseignants de divers niveaux ;14. Relocaliser l'ENI du Tibesti de N'Djamena à Bardaï ;15. Prendre des dispositions pour le respect du calendrier national des activités scolaires ;16. Promouvoir des centres de formations professionnelles au profit des jeunes et des filles ;17. Prévoir des mesures d'accompagnement et d'attraction des agents de l'État en vue de leur sédentarisation dans la Province du Tibesti,
--	--	---

		<p>notamment dans les domaines de la Justice, Police nationale, éducation nationale et santé publique.</p> <ol style="list-style-type: none">18. Octroyer un quota aux minorités selon les conventions des nations unies ;19. Construire des barrages et des bassins de rétention d'eau destinés à l'agriculture et à l'élevage ;20. Creuser des puits pastoraux ;21. Faciliter l'accès des jeunes aux crédits pour le développement de l'entrepreneuriat au niveau de chaque Département ;22. Poursuivre l'intégration des jeunes à la fonction publique ;23. Faciliter l'accès aux crédits et aux marchés publics en faveur des opérateurs économiques locaux ;24. Respecter le quota de 33% pour la nomination des femmes à divers niveaux de responsabilité ;
--	--	---

		<p>25. Faciliter la promotion des femmes à tous les niveaux, à travers la formation aux petits métiers et l'octroi des microcrédits ;</p> <p>26. Construire des centres sociaux dans les chefs-lieux des départements et communes, et les équiper pour la formation des jeunes filles et femmes ;</p> <p>27. Instruire les autorités traditionnelles à s'impliquer davantage dans la vulgarisation de la loi sur le mariage précoce ;</p> <p>28. Élaborer des plans de développement de la province.</p>
<p>Batha</p>	<p>Justice et égalité des citoyens :</p> <p>Quelques mesures pour éradiquer l'injustice et l'inégalité des citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de texte en manière de la justice sociale, l'égalité et l'équité pour tous les citoyens devant les textes de la république ; ▪ Prendre des mesures pour l'accès égalitaire de tous les tchadiens sans aucune distinction aux charges publiques ; ▪ Repenser et promouvoir le vivre ensemble et la culture de la fraternité pour favoriser la cohésion sociale. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appliquer l'égalité entre tous les citoyens sans discrimination ; 2. Renforcer le système judiciaire aux normes internationales ; 3. Il faut de l'eau, des écoles, et des hôpitaux pour tous les citoyens ; 4. La non-ingérence des juges et des autres administrateurs dans les affaires foncières ;

	<p>Quelques pistes pour éradiquer l'impunité et garantir l'égalité des citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Restaurer l'État de droit ; ▪ Faire en sorte que la loi soit la même pour tous ; ▪ Faire en sorte que le droit soit dit de la même manière pour tout ; ▪ Prendre des dispositions pour que les décisions de justice soient exécutées de la même manière pour tous les citoyens sans distinctions aucune. <p>Cohésion sociale et diversité culturelle :</p> <p>Qu'est ce qui divise les tchadiens ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'injustice sociale facteurs des frustrations des déchirures du tissu social des rebellions répétitives et de l'impunité ; ▪ La mauvaise gestion des conflits intercommunautaires ; ▪ L'ignorance ; ▪ Le non-respect, le mépris ou le rejet de l'autre ; ▪ La question de la dia ; ▪ La question de l'accès aux postes de responsabilités. <p>Comment faire pour que le pluralisme et la diversité culturelle deviennent les traits caractéristiques de notre pays ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire en sorte que ce pluralisme et cette diversité culturelle soient visibles partout et dans tous les secteurs ; ▪ Promouvoir et valoriser le pluralisme et la diversité culturelle de manière égalitaire dans tous les medias publics. <p>Que faut-il faire pour la sauvegarde des diversités sociales et culturelles ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 5. Instaurer un mécanisme plus efficace de lutte contre les conflits intercommunautaires ; 6. Assurer l'égalité entre les chefs de canton en matière des salaires et des moyens roulants (véhicules) ; 7. Respecter le quota de 5% pour la province du Batha concernant l'exploitation des ressources minières ; 8. Réglementer l'exploitation de l'or dans la province du Batha en favorisant la main d'œuvre locale ; 9. Urbaniser les grandes agglomérations (les chefs lieu de départements, des sous-préfectures et communes) ; 10. Décentraliser les structures bancaires.
--	--	---

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il est important de mener une campagne de sensibilisation sur le respect de valeurs républicaines, contre l'intolérance religieuse et l'instrumentalisation des citoyens à de fins politiciennes ; ▪ Il faut mener une politique qui met en valeur les diversités sociales et culturelles de chaque province. <p>Les principales causes de conflits communautaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'inégal accès aux ressources naturelles, particulièrement à l'eau et au pâturage ; ▪ La mauvaise gestion des terroirs marqués par l'inégal accès à la terre ; ▪ Le non-respect des couloirs de transhumance ; ▪ Le non-respect entre les populations et manque de l'amour entre les chefferies traditionnelles ; ▪ La partialité des autorités administratives, politiques et militaires, source de la récurrence des conflits intercommunautaires. <p>Le règlement efficace des conflits intercommunautaires se résume de plusieurs manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer le programme d'hydraulique pastorale par la multiplication des points d'eau ; ▪ Redéfinir et réactualiser les limites terroirs ainsi que les couloirs de transhumance ; ▪ Imposer le respect du calendrier agricole. 	
<p>Salamat</p>	<p>Justice et égalité des citoyens :</p> <p>Quelques mesures pour éradiquer l'injustice et l'inégalité des citoyens :</p>	<p>1. Appliquer l'égalité entre tous les citoyens sans discrimination ;</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pratiquer effectivement la justice sociale, l'égalité et l'équité pour tous les citoyens devant les textes de la république (nul n'est au-dessus de la loi) ; ▪ Prendre des mesures pour l'accès égalitaire de tous les tchadiens sans aucune distinction aux charges publiques ; ▪ Repenser et promouvoir le vivre ensemble et la culture de la fraternité pour favoriser la cohésion sociale ; ▪ Responsabiliser les hommes intègres et anciens en grades dans les institutions juridiques ; ▪ Créer une commission d'inspection et suivi des procédures judiciaires ; ▪ Imposer la prestation de serment confessionnel pour tous les magistrats ; ▪ Favoriser et impliquer des ADH. <p>Quelques pistes pour éradiquer l'impunité et garantir l'égalité des citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Restaurer l'État de droit ; ▪ Faire en sorte que la loi soit la même pour tous ; ▪ Faire en sorte que le droit soit dit de la même manière pour tout ; ▪ Procéder à la réforme de l'appareil judiciaire (la mise en place de tous les mécanismes spécialisés) ; ▪ Respecter le cahier de charge de chaque pouvoir (pouvoir Exécutif, Législatif et Judiciaire) ; ▪ Prendre des dispositions pour que les décisions de justice soient exécutées de la même manière pour tous les citoyens sans distinctions aucune. 	<ol style="list-style-type: none"> 2. Renforcer le système judiciaire aux normes internationales ; 3. Donner de l'eau, créer des écoles et des hôpitaux pour tous les citoyens ; 4. Instaurer la cour martiale ; 5. Revaloriser l'enseignement moral, civique, culturel et artistique dans le programme de l'éducation nationale tchadienne ; 6. Instaurer une politique de paix durable avec les pays voisins ; 7. Lutter contre l'ingérence des juges et des autres administrateurs dans les affaires foncières ; 8. Instaurer un mécanisme plus efficace de lutte contre les conflits intercommunautaires ; 9. Urbaniser les grandes agglomérations (les chefs lieu de départements, des sous-préfectures et communes).
--	--	--

Cohésion sociale et diversité culturelle :

Qu'est ce qui divise les tchadiens ?

- L'injustice sociale facteurs des frustrations, de division du tissu social ;
- Les rebellions répétitives et l'impunité ;
- La mauvaise gestion des conflits intercommunautaires
- Le non-respect, le mépris ou le rejet de l'autre ;
- La question de la dia ;
- La question de l'accès aux postes de responsabilités.

Solutions:

- Appliquer une justice sociale durable ;
- Mettre en place la justice transitionnelle ;
- Promouvoir la scolarisation des enfants ;
- Instaurer la Cour martiale.

Comment faire pour que le pluralisme et la diversité culturelle deviennent davantage les traits caractéristiques de notre pays ?

- Faire en sorte que le pluralisme dans toutes ses dimensions et la diversité culturelle soient visibles partout et dans tous les secteurs ;
- Promouvoir et valoriser le pluralisme et la diversité culturelle de manière égalitaire dans tous les media publics.

Que faut-il faire pour la sauvegarde des diversités sociales et culturelles ?

- Mener une campagne de sensibilisation sur le respect de valeurs républicaines, contre l'intolérance religieuse et l'instrumentalisation des citoyens à de fins politiciennes ;

- Valoriser l'enseignement moral, civique, culturel et artistique dans le programme scolaire de l'Éducation Nationale ;
- Mener une politique qui met en valeur les diversités sociales et culturelles de chaque province.

Les principales causes de conflits communautaires sont :

- L'inégal accès aux ressources naturelles, particulièrement à l'eau et au pâturage ;
- La création de cantonnant sans ressort territorial ;
- L'octroi des grandes étendues par des individus contraire à la loi ;
- La mauvaise gestion des terroirs marqués par l'inégal accès à la terre ;
- Le non-respect des couloirs de transhumance ;
- Le non-respect entre les populations et manque de l'amour entre les chefferies traditionnelles ;
- La partialité des autorités administratives, politiques et militaires, source de la récurrence des conflits intercommunautaires.

Le règlement efficace des conflits intercommunautaires se résume de plusieurs manières :

- Renforcer le programme d'hydraulique pastorale par la multiplication des points d'eau ;
- Impliquer la chefferie traditionnelle les leaders religieux et les jeunes en matière de gestion des conflits ;
- Redéfinir et réactualiser les limites des terroirs ainsi que les couloirs de transhumance ;
- Mettre en actif la Garde Nationale et Nomade du Tchad pour la protection des nomades et de leurs biens ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réactualiser la cartographie pour déterminer le ressort territorial des différentes chefferies traditionnelles ; ▪ Moderniser l'élevage ; ▪ Imposer le respect du calendrier agricole. 	
<p>Ennedi Est</p>	<p>Justice et égalité des citoyens : Mesures que vous proposez pour les éradiquer l'injustice et l'inégalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre équitable l'inégalité aux justiciables et pratiquer effectivement la justice sociale et l'égalité pour devant les textes de la République ; ▪ Sensibiliser et éduquer pour un changement de comportement et prendre des mesures égalitaires sans distinction ; ▪ Cultiver et promouvoir le vivre ensemble dans la fraternité pour favoriser la cohésion sociale ; ▪ La suppression de justice parallèle dans toute l'étendue du territoire. <p>On peut éradiquer l'impunité et garantir l'égalité des citoyens en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Combattant l'impunité ; ▪ Restaurant l'État de droit ; ▪ Appliquant les lois de la République dans toute sa rigueur pour tous les citoyens ; ▪ Faisant en sorte que la loi soit la même pour tous ; ▪ La mise en place d'un organe de vérification du jugement rendu ; ▪ Prenant des dispositions afin que les décisions soient exécutées de la même façon pour tous les citoyens ; ▪ Traduisant les malfaiteurs devant la juridiction. 	

	<p>Cohésion sociale et diversité culturelle :</p> <p>Ce qui divise les Tchadiens :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ L'économie monétaire, le matérialisme entraîne une division des Tchadiens ;▪ L'injustice sociale, facteur des frustrations, des déchirures de la couche sociale, des rebellions répétées et l'impunité▪ L'ignorance ;▪ La mauvaise gestion des conflits éleveurs-agriculteurs ;▪ La question de la dia ;▪ Le non-respect et le rejet de l'autre ;▪ La question aux postes de responsabilité ;▪ La religion. <p>Ce qu'il faut faire pour que le pluralisme et la diversité culturelle deviennent davantage les traits caractéristiques de notre pays :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Valoriser nos cultures ancestrales ;▪ Faire de telle sorte que le pluralisme et la diversité culturelle soient transparentes et dans tous les secteurs ;▪ Faire la promotion et valoriser le pluralisme et la diversité culturelle de manière égalitaire à travers les médias publics. <p>Pour la sauvegarde de la diversité sociale et culturelle il faut :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Cultiver le vivre-ensemble ;▪ Restaurer une forte sensibilisation ;▪ Respecter la valeur de la diversité sociale et culturelle. <p>Les principales causes des conflits communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Prolifération des armes ;▪ L'ignorance ;	
--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'inégalité à l'eau et aux pâturages ; ▪ Le manque ou le non-respect des couloirs de transhumance ; ▪ L'accroissement des animaux sur le plan démographique ; ▪ Balisage des couloirs de transhumance ; ▪ Aire de stationnement des animaux ; ▪ Imposer le respect du calendrier de transhumance ; ▪ La partialité des autorités administratives, politiques et militaires, source de la récurrence des conflits intercommunautaires ; ▪ Renforcer le programme hydraulique pastoral, redéfinir et réactualiser des couloirs de transhumance ; ▪ Comment peut-on régler efficacement ces conflits ? ▪ Augmenter l'hydraulique pastorale par la multiplication des points d'eau ; ▪ Relever systématiquement les autorités administratives et militaires devenues éleveurs par procuration ; ▪ Réorganiser les couloirs de transhumance. <p>Comment peut-on régler efficacement ces conflits ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter l'hydraulique pastorale par la multiplication des points d'eau ; ▪ Relever systématiquement les autorités administratives et militaires devenues éleveurs par procuration ; ▪ Réorganiser les couloirs de transhumance. 	
<p>Mandoul</p>	<p>Justice et égalité des citoyens :</p> <p>Mesures que vous proposez pour les éradiquer l'injustice et l'inégalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir l'indépendance de la justice ; ▪ Punir ou radier les juges indécis ; 	<p>1. Au Conseil Militaire de Transition (CMT) de respecter les préoccupations des forces vives du Mandoul issues de la présente consultation ;</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'égalité de chance. <p>On peut éradiquer l'impunité et garantir l'égalité des citoyens en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Combattre la corruption ; ▪ Combattre la lenteur de la justice ; ▪ Combattre les trafics d'influences ; ▪ Nommer les juges compétents ; ▪ Appliquer la loi ; ▪ Restaurer de l'autorité de l'État. <p>Cohésion sociale et diversité culturelle :</p> <p>Ce qui divise les Tchadiens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mauvaise gouvernance ; ▪ Non-respect des us et coutumes ; ▪ L'intérêt personnel ; ▪ La religion (fanatisme religieux) ; ▪ La discrimination ; ▪ L'injustice sociale ; ▪ Politique partisane. <p>Ce qu'il faut faire pour que le pluralisme et la diversité culturelle deviennent davantage les traits caractéristiques de notre pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La sensibilisation et l'éducation de la population ; ▪ L'enseignement à la citoyenneté ; ▪ Promouvoir la culture de la nation ; ▪ Respect mutuelle des us et coutumes. <p>Pour la sauvegarde de la diversité sociale et culturelle il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller sur la laïcité de l'État ; 	<ol style="list-style-type: none"> 2. Au Gouvernement de Transition de créer les conditions propices d'inclusivité à la tenue du dialogue national ; 3. Au Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif de transmettre fidèlement à qui de droit les résultats de cette présente consultation ; 4. Aux futurs participants au dialogue national d'être vigilants et objectifs.
--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en valeur nos cultures ; <p>Les principales causes des conflits communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'inégalité sociale ▪ Le problème nord-sud ▪ Mauvaise gestion des conflits inter communautaires ; ▪ Non-respect de la population d'accueil ; ▪ Conflits fonciers ; ▪ Non-respect des us et coutumes ; ▪ Conflits autour des points d'eaux et pâturage ; ▪ L'immixtion de certaines autorités administratives ; ▪ Non-respect des couloirs de transhumance ; ▪ Champ pièges et dévastation des champs ; ▪ Le non-respect des biens d'autrui ; ▪ Le complexe de supériorité de certains citoyens. <p>Comment peut-on régler efficacement ces conflits ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La bonne gouvernance ; ▪ La neutralité de la justice ; ▪ Combattre le trafic d'influence ; ▪ Relever toutes les autorités administratives qui deviennent par procuration éleveurs. 	
<p>WadiFira</p>	<p>Justice et égalité des citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer l'intégralité des textes régissant la justice ; ▪ L'égalité des citoyens devant la justice ; ▪ Lever l'immunité de l'accusé afin de le traduire en justice ; ▪ Séparer le pouvoir judiciaire du pouvoir exécutif ; 	

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nommer les magistrats compétents et dignes de foi dans chaque juridiction du pays ; ▪ Pratiquer une justice équitable, en respectant nos mœurs, coutumes, et comportement, bannir les textes qui datent depuis l'indépendance. <p>Cohésion sociale et diversité culturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le manque d'amour et de respect entre les citoyens ; ▪ Le régionalisme et le clanisme ; ▪ Les conflits agriculteurs-éleveurs ; ▪ La réorganisation et l'orientation des activités de la GNNT dans la région de Wadi-Fira ; ▪ L'égalité des chances dans les postes de nomination et l'octroi des bourses dans la province de Wadi-Fira ; ▪ Sensibiliser fortement la population à travers les chefferies traditionnelles et les leaders religieux sur le vivre ensemble. 	
<p>Ouaddaï</p>	<p>Justice et égalité des citoyens :</p> <p>Mesures que vous proposez pour les éradiquer l'injustice et l'inégalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pratiquer la justice sociale, l'égalité et l'équité de tous les citoyens devant la Loi ; ▪ Prendre des mesures pour l'accès égalitaire de tous les citoyens sans aucune distinction aux charges publiques. <p>On peut éradiquer l'impunité et garantir l'égalité des citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sanction sévère les auteurs de violation quel que soit leur rang social ; ▪ Restaurer l'autorité de l'État ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création des centres de documentation pour la promotion du genre ; 2. Création d'un ministère dédié aux affaires religieuses ; 3. Création d'une grande institution pour la chefferie traditionnelle ; 4. Création d'un ministère exclusivement dédié aux personnes vivant avec un handicap ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire en sorte que la loi soit la même pour tous ; ▪ Instituer une justice militaire comprenant un Tribunal militaire et une Haute Cour ; ▪ Instaurer une cour de répression de crime économique et financière ; ▪ Appréhender les vrais auteurs de traitement dégradant et humiliant et les sanctionner sévèrement ; ▪ Appliquer les textes de la république en se référant aux peines prévues dans le code pénal ; ▪ Créer un organe chargé de faire le suivi des biens de l'État ; ▪ Veiller à l'exécution des décisions de justice. <p>Cohésion sociale et diversité culturelle :</p> <p>Ce qui divise les Tchadiens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'injustice sociale, facteur de frustration, des déchirures de tissu social, des rébellions répétitives et de l'impunité ; ▪ La mauvaise gestion des conflits agriculteurs-éleveurs ; ▪ La question de l'accès au poste de responsabilité ; ▪ L'homme qu'il faut à la place qu'il faut. <p>Ce qu'il faut faire pour que le pluralisme et la diversité culturelle deviennent davantage les traits caractéristiques de notre pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire en sorte que les diversités culturelles soient visibles partout et dans tous les secteurs ; ▪ Valoriser les patrimoines culturels et sociaux de notre pays par des investissements conséquents. <p>Pour la sauvegarde de la diversité sociale et culturelle il faut :</p>	<ol style="list-style-type: none"> 5. Application du bilinguisme et de l'instruction civique obligatoires dès les primaires et création d'une école de traduction (Université d'Adam Barka d'Abéché) ; 6. Création d'un organe chargé de contrôler et de sanctionner les utilisateurs des réseaux sociaux qui prônent la culture de la haine ; 7. Renforcement de la Radio Nationale Tchadienne (RNT) et l'extension de capacité de diffusion des stations provinciales ; 8. Instauration d'un quota de 40% pour la jeunesse aux postes nominatifs et électifs leur donnant plus de chance dans les instances des prises de décision ; 9. Accélération et le renforcement de l'intégration des jeunes à la Fonction Publique ;
--	--	---

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener une forte sensibilisation sur le respect des valeurs républicaines, contre l'intolérance religieuse et l'instrumentalisation des citoyens à des fins politiciennes ; ▪ Mener une politique qui met en valeur les diversités sociales et culturelles de chaque province. <p>Les principales causes des conflits communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'inégal accès aux ressources naturelles particulièrement à l'eau et au pâturage ; ▪ Le non-respect du couloir de transhumance ; ▪ Les pratiques discriminatoires et le non-respect de nos us et Coutumes ; ▪ La mauvaise gestion de terroir marquée par l'inégal accès à la terre ; ▪ La partialité des autorités administratives, politiques et militaires, sources de la récurrence des conflits intra et inter communautaire. <p>Comment peut-on régler efficacement ces conflits ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les programmes de l'hydraulique pastorale par la multiplication des points d'eau ; ▪ Redéfinir et réactualiser les couloirs de transhumance ▪ Imposer le respect des calendriers agricoles selon les saisons ; ▪ Relever toutes les autorités administratives et militaires ayant durée plus de trois (3) ans. 	
<p>Sila</p>	<p>Justice et égalité des citoyens :</p> <p>Mesures que vous proposez pour les éradiquer l'injustice et l'inégalité :</p>	<p>1. La construction d'un château d'eau, avec drainage de l'eau à partir des nappes phréatiques</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traiter tous les citoyens tchadiens sur le même pied d'égalité par apport aux textes de la république ; ▪ Promouvoir le vivre ensemble dans le strict respect des cultures et religions des uns et des autres. <p>On peut éradiquer l'impunité et garantir l'égalité des citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Donner au pouvoir judiciaire sa liberté et son indépendance totale et effective ; ▪ Nommer des agents compétents au poste de commandement afin d'instaurer l'autorité de l'État ; ▪ Éradiquer la discrimination dans la gestion des services des douanes ; ▪ Faire respecter la loi par tous les tchadiens sans discrimination de quelque genre que ce soit ; ▪ Le respect de l'exécution des décisions de justice sans discrimination ; ▪ Éviter le trafic d'influence. <p>Cohésion sociale et diversité culturelle :</p> <p>Ce qui divise les Tchadiens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'injustice sociale facteur de frustration, de repli identitaire et de rébellion répétitive ; ▪ La mauvaise gestion des conflits intra et extracommunautaire, notamment éleveur-agriculteur ; ▪ La question de l'accès au poste de responsabilité. <p>Ce qu'il faut faire pour que le pluralisme et la diversité culturelle deviennent davantage les traits caractéristiques de notre pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une justice sociale dans l'équité et sans discrimination ; 	<p>déjà identifiées en dehors de Goz-Beïda ;</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. la reprise rapide de tous les chantiers déjà entamés ; 3. Le bitumage de l'axe Abéché-Goz-Beïda-Mogororo ; 4. La finition de la construction de 20 logements sociaux, offertes par le Maréchal du Tchad ; 5. La construction d'un hôpital moderne avec un plateau technique à Goz-Beïda ; 6. La finition de l'électrification de la ville de Goz-Beïda ; 7. la construction d'un lycée technique industriel ; 8. La construction d'hôpitaux de district dans tous les chefs-lieux de département ; 9. la construction de châteaux d'eau dans les chefs-lieux de département ; 10. la construction de centres de santé et de points d'eau dans la province ; 11. la construction d'une maison de la culture avec équipement moderne ;
--	---	---

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éviter l'ingérence partielle des autorités administratives et militaires sur les affaires coutumières et traditionnelles ; ▪ Respecter les us, coutumes et confessions des autres ; ▪ Éviter la discrimination dans le recrutement ; ▪ Favoriser l'égalité pour tous ; ▪ Combattre le repli identitaire, le régionalisme, le confessionnalisme, le tribalisme etc. <p>Pour la sauvegarde de la diversité sociale et culturelle il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un mécanisme de suivi intégrale et effective pour l'application des toutes les recommandations relatives à la diversité culturelle et sociale. <p>Les principales causes des conflits communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le non-respect de : (i) des couloirs de transhumances, (ii) des aires stationnement, (iii) de dévastation des cultures etc. ▪ L'inaccessibilité inégale des ressources naturelles ; ▪ L'insuffisance des points d'eau ; ▪ Le non-respect des us et coutume à la succession des chefferies traditionnelles ; ▪ La délimitation des ressorts territoriaux des cantons nouvellement créés. <p>Comment peut-on régler efficacement ces conflits ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'impartialité des autorités administratives et sécuritaires dans la gestion des conflits intercommunautaires ; ▪ La considération du pouvoir moral des chefs traditionnelles conformément à la Loi 13/PR/2010 ; ▪ Multiplication des points d'eau pastoraux ; 	<p>12. la construction d'une école de formation agricole ;</p> <p>13. la construction d'un centre social à Goz-Beïda ;</p> <p>14. la construction d'un dépôt pour les produits nationaux tels que le sucre, le savon, l'huile, le tissus ;</p> <p>15. l'exploitation des sites de cimenterie et de l'or ;</p> <p>16. la création d'une Institut Universitaire pour résoudre les bacheliers ;</p> <p>17. la construction d'un pont sur le Barh-Azoum qui relie TISSI et Goz-Beïda.</p>
--	---	---

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le respect des couloirs de transhumance ; ▪ Interdire l'élevage aux autorités administratives et militaires dans leur ressort territorial ; ▪ Multiplication des points d'eau pastoraux, respect strict des couloirs de transhumance et de l'aire de stationnement ; ▪ Favoriser le dialogue entre les différentes communautés. 	
<p>Moyen Chari</p>	<p>Justice et égalité des citoyens : Mesures que vous proposez pour les éradiquer l'injustice et l'inégalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutter contre la corruption en milieu judiciaire ; ▪ Pratiquer la justice sociale, l'égalité et l'équité pour tous les tchadiens devant les textes de la République ; ▪ Prendre les mesures pour l'égalité de tous les tchadiens sans distinction aux charges publiques ; Combattre l'impunité, le régionalisme, le clanisme, le népotisme, le tribalisme ; ▪ Promouvoir la culture de la fraternité et la cohésion sociale (développer la laïcité) ; ▪ Cultiver la Paix dans la famille, à l'église, à la mosquée, à l'école, etc. ; ▪ Enseigner les notions d'unité et de socialisation aux enfants ; ▪ Sensibiliser les communautés, les familles à éduquer les enfants à respecter et aimer les autres ; ▪ Renforcer l'éducation civique et morale de la maternelle au supérieur ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une amnistie générale et prendre des mesures de grâce à tous les groupes politico-militaires qui accepteraient de renoncer à la lutte armée ; 2. Actualiser des couloirs de transhumance en couloirs de pâturage ou aires de pâturage dans la zone méridionale car tous les éleveurs sont sédentarisés ; 3. Adopter une loi portant réglementation des couloirs de transhumance ; 4. Assurer l'égalité de tous les tchadiens sans distinction aux charges publiques ; 5. Combattre énergiquement l'impunité, le régionalisme, le clanisme, le népotisme, le

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Verser régulièrement les pensions des retraités civils et militaires et avoir une attention particulière aux veuves et aux orphelins. <p>On peut éradiquer l'impunité et garantir l'égalité des citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer les textes et les lois de la République dans toutes ses rigueurs ; ▪ Rendre la justice indépendance ; ▪ Instaurer la culture du mérite (l'homme qu'il faut à la place qu'il faut) ; ▪ Restaurer l'État de Droit ; ▪ Rendre la justice équitable entre tous les Tchadiens ; ▪ Prendre toutes les dispositions pour les décisions (volonté politique de suivi – évaluation). <p>Cohésion sociale et diversité culturelle :</p> <p>Ce qui divise les Tchadiens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le favoritisme politique, les chrétiens et les musulmans ne disent pas la vérité comme le recommandent les Livres Saints respectifs ; ▪ La confusion entre la religion et de la politique ; ▪ Les ingérences et influences extérieures ; ▪ La mauvaise gestion des conflits inter et intra-communautaires ; ▪ La nomination aux postes de responsabilité à par affinité ; ▪ La mauvaise gestion des affaires foncières ; ▪ La pratique anticonstitutionnelle de la question de la dia ; ▪ Le mépris, le non-respect ou le rejet de l'autre ; ▪ la mobilité des agents de l'État ; 	<p>tribalisme sous toutes leurs formes;</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Créer un Tribunal Militaire ; 7. Désarmer sans délai tous les citoyens civils (éleveurs, agriculteurs, etc) détenteurs des armes de guerre ; 8. Enseigner la morale au sein de toutes les corporations des forces de défense et de sécurité sur le respect de la personne humaine, de la chose publique et la probité dans la gestion des ressources de l'État ; 9. Éviter les cumuls de fonctions à des postes de responsabilité publique ; 10. Impliquer l'Assemblée Nationale dans les signatures d'accord de paix, de non conflit avec les politico militaires ; 11. Interdire formellement aux autorités administratives et militaires la pratique de l'élevage dans leurs circonscriptions administratives ; sanctionner
--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La pratique de l'élevage des bœufs par les responsables militaires, politiques et administratifs ; ▪ Le complexe de supériorité de certains Tchadiens ; ▪ La tendance à considérer un chef de ferrick comme un chef de village ; ▪ La rébellion armée sur fond d'intérêt clanique et régional ; ▪ La mauvaise répartition des biens publics entre les provinces, les départements, en bref les tchadiens ; ▪ L'impunité et l'injustice sociale. <p>Ce qu'il faut faire pour que le pluralisme et la diversité culturelle deviennent davantage les traits caractéristiques de notre pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener une politique qui met en valeur la diversité culturelle ; ▪ Restaurer la pratique du Brassage entre les citoyens ; ▪ Faire respecter la laïcité dans toutes ses dimensions (pas de favoritisme religieux, interdiction de construire et suppression des lieux de culte dans les institutions publiques) ; ▪ Respecter les us et coutumes des uns et des autres ; ▪ Valoriser toutes les cultures existantes ; ▪ Répartir équitablement les biens publics entre toutes les provinces, tous les départements, ... <p>Pour la sauvegarde de la diversité sociale et culturelle il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener une forte sensibilisation sur le respect des valeurs républicaines, morales et l'instrumentalisation des populations à des fins politiciennes ; ▪ Mener une politique de mise en valeur de nos diversités culturelles. 	<p>les récalcitrants en les relevant de leurs fonctions ;</p> <p>12. Interdire l'exportation des tourteaux de coton, les subventionner et les octroyer aux éleveurs en période de soudure ;</p> <p>13. Interdire la construction des lieux de culte dans les institutions de l'État et supprimer ceux qui y ont été construits, tel que la mosquée construite dans les locaux de la gendarmerie de Sarh ;</p> <p>14. Introduire dans les curricula le programme d'entreprenariat pour permettre aux jeunes de promouvoir l'auto-emploi ;</p> <p>15. Lutter contre la corruption en milieu judiciaire ;</p> <p>16. Mener une politique de mise en valeur de la diversité culturelle ;</p> <p>17. Mettre en place sous la présidence des chefs de cantons des comités locaux de gestion de conflits pour gérer l'aspect civil des conflits</p>
--	---	--

	<p>Les principales causes des conflits communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La considération des ferricks au même pied que des villages, alors qu'ils ont rang de carrés ; ▪ la pratique de l'élevage par les autorités politique, administratives et militaires ; ▪ La dévastation volontaire des champs ; ▪ L'occupation anarchique des espaces cultivables et sites sacrés par les éleveurs ▪ la division des communautés par les autorités administratives ; ▪ les prises de position partisane par les autorités administratives, politiques et militaires, lors des conflits intra et intercommunautaires ; ▪ La prolifération des cantons fictifs sans ressort territorial ; ▪ Le non-respect des couloirs de transhumance ; ▪ Les pratiques discriminatoires : le favoritisme aux éleveurs ; ▪ L'accès non équitable aux ressources naturelles, en particulier l'eau et le pâturage ; ▪ La mauvaise gestion de terroir marquée par l'accès non équitable à la terre ; ▪ La persistance de certaines pesanteurs socio-historiques. <p>Comment peut-on régler efficacement ces conflits ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer le programme d'hydraulique pastorale par la multiplication des points d'eau ; ▪ Ramener les ferricks au rang des carrés des villages de leurs ressorts ; ▪ Désarmer tous les éleveurs détenteurs des armes à feu ; 	<p>(fonciers, agriculteurs-éleveurs, intercommunautaire, etc.) et confier l'aspect pénal à la justice ;</p> <p>18. Pratiquer la justice sociale, l'égalité et l'équité pour tous les tchadiens devant les textes de la République ;</p> <p>19. Prendre les mesures pour l'égalité de tous les tchadiens sans distinction aux charges publiques ;</p> <p>20. Promouvoir l'élevage et l'agriculture intensifs dans nos milieux ruraux ;</p> <p>21. Promouvoir le mariage intercommunautaire comme facteur de cohésion sociale ;</p> <p>22. Ramener les ferricks sédentaires au rang des carrés des villages de leurs ressorts respectifs ;</p> <p>23. Ré instituer et actualiser la Haute Autorité des Chefferies Traditionnelles du Tchad, mais en exclure les responsables communaux ;</p>
--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interdire formellement aux autorités politiques, administratives et militaires la pratique l'élevage ▪ Punir sévèrement tous ceux qui feront usage des armes à feu pour nuire aux autres ; ▪ Baliser et équiper les couloirs de transhumance afin de les rendre visibles ▪ Sédentariser l'élevage et le rendre intensif ▪ Interdire formellement le recrutement des mineurs comme bouviers et sévir avec rigueur les auteurs ; ▪ Rendre effectif l'article 369 du Code Pénal de 08 Mai 2017 portant scolarisation obligatoire des enfants en âge scolaire ; ▪ En matière foncière et de conflit intercommunautaire, confier l'aspect civil aux chefs traditionnels et l'aspect pénal à la justice. 	<p>24. Réactualiser, baliser et équiper les couloirs de transhumance (puits pastoraux, dépôts pharmaceutiques vétérinaires, etc.) afin de les rendre visibles et viables ;</p> <p>25. Rendre les textes de la Républiques opposables à tous les Tchadiens sans distinction et dans tout le pays ;</p> <p>26. Renforcer le programme d'hydraulique pastorale par la multiplication des points d'eau ;</p> <p>27. Répartir équitablement les biens publics entre toutes les provinces, tous les départements, ...</p>
<p>LAC</p>	<p>Justice et égalité des citoyens :</p> <p>Il manque une réelle volonté politique pour résoudre les Conflits intercommunautaires. Comme solutions, l'assemblée propose ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Que les décideurs laissent les juges faire leur travail et que les condamnés purgent leurs peines ; ▪ Cesser de créer les cantons sans ressort territorial ; ▪ Que les militaires maîtrisent leurs rôles ; 	

- Mettre sur pied une armée républicaine ;
- Appliquer la loi pénale dans toute sa rigueur ;
- Fixer le mandat du chef de l'État à cinq ans, renouvelable une fois. Celui des élus locaux à quatre ans renouvelables une fois ;
- L'égalité des citoyens dans tous les domaines notamment l'éducation, la santé et l'emploi ;
- Revoir le Code Foncier;
- Créer les industries ;
- Gérer les conflits en se basant sur la tradition ;
- Se référer aux textes de l'État pour agir et conduire les affaire publiques ;
- Nommer à la tête de la République des personnes formées, compétentes et capables d'appliquer les textes de la république ;
- Veiller à l'application stricte des lois.

La Cohésion Sociale et Diversité Culturelle :

Dans ce domaine, on constate que la vie publique est dominée par la haine, l'injustice, l'impunité, l'analphabétisme,.... Pour régler ces problèmes il faut :

- Sensibiliser la population sur les lois de la République et les conventions ratifiées ;
- Rendre justice et sensibiliser la population sur la cohabitation pacifique ;
- Que les magistrats aient les mains libres pour appliquer la loi ;
- Que l'État veille sur les principales causes des conflits communautaires qui sont entre autres: l'injustice, l'ignorance, la

	<p>corruption, la mauvaise compréhension de la cohésion sociale, l'intolérance ...</p>	
<p>Ennedi Ouest</p>	<p>Justice et égalité des citoyens :</p> <p>Mesures que vous proposez pour les éradiquer l'injustice et l'inégalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Impliquer toutes les couches sociales à la prise des décisions ; ▪ Faire la promotion du mérite ; ▪ Promouvoir l'éducation civique ; ▪ Lutter contre la corruption. <p>On peut éradiquer l'impunité et garantir l'égalité des citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nommer des hommes et des femmes honnêtes, capables et compétents à la tête de différentes institutions ▪ Appliquer la loi dans toute sa rigueur ; ▪ Instaurer l'État de droit. <p>Cohésion sociale et diversité culturelle :</p> <p>Ce qui divise les Tchadiens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La discrimination ; ▪ Le régionalisme ; ▪ Les conflits intercommunautaires ; ▪ Le confessionnalisme. <p>Pour la sauvegarde de la diversité sociale et culturelle il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La tolérance religieuse ; ▪ Le brassage intercommunautaire. <p>Les principales causes des conflits communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'injustice et l'inégalité sociale ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir le ressort territorial avant toute création ; 2. Revenir aux chefferies d'antan dans la province (réduire) ; 3. Octroyer des crédits aux jeunes pour le financement de leurs projets.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ les pesanteurs socioculturelles ; ▪ les conflits fonciers ; ▪ l'ignorance et la pauvreté. <p>Comment peut-on régler efficacement ces conflits ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'autorité de l'État sur l'étendue du territoire national ; ▪ la précision de ressort territorial ; ▪ la justice sociale. 	
<p>Guéra</p>	<p>Justice et égalité des citoyens :</p> <p>Mesures que vous proposez pour les éradiquer l'injustice et l'inégalité :</p> <p>Ainsi, tous les Tchadiens doivent être égaux devant la loi en instaurant une justice équitable à tous sans distinction aucune, une égalité sociale entre tous les fils et filles du Tchad.</p> <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'indépendance de la justice ; ▪ Réorganiser les états généraux de la justice ; ▪ Régulariser la situation des inculpés et prévenus ; ▪ La non-ingérence de l'exécutif dans les affaires judiciaire (les autorités administratives, militaires et civiles, politiques et traditionnelles) ; ▪ Régulariser la situation des inculpés et prévenus. <p>On peut éradiquer l'impunité et garantir l'égalité des citoyens :</p> <p>Pour éradiquer l'impunité dans notre pays et garantir l'égalité des citoyens devant la loi sans discrimination, les dispositions pénales</p>	

doivent être appliquées par les autorités judiciaires et exécutives compétentes de manière non discriminatoire.

Recommandations :

- L'État a le devoir de lutter contre l'impunité afin de rendre la justice aux victimes ;
- Instaurer un état de droit ainsi que la confiance de l'opinion ;
- Rendre la justice accessible à tous les justiciables ;
- Donner l'accès facile aux chefs traditionnels afin qu'ils défendent leurs populations ;
- Réprimer sévèrement les délinquants et leurs complices conformément à la loi.

Cohésion sociale et diversité culturelle :

Ce qui divise les Tchadiens :

L'ignorance, manque de patriotisme, l'injustice, la haine, le népotisme, la politique, le tribalisme, l'inégalité et la création anarchique des cantons sans ressort territorial.

Recommandations :

- Il faut mettre fin aux périls socio culturels, restaurer les cultures tchadiennes, respecter les valeurs culturelles et les us et coutumes de toutes les ethnies du Tchad ;
- Promouvoir des émissions culturelles télévisées.

Comment faire pour que le pluralisme et la diversité culturelle deviennent davantage les traits caractéristiques de notre pays ?

Renforcer la capacité de nos musées existants, créer des musées dans chaque département du Tchad.

	<p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Il faut restaurer nos valeurs culturelles en cultivant l'amour et la considération culturelle. <p>Pour la sauvegarde de la diversité sociale et culturelle il faut : Pour sauvegarder nos diversités sociales et culturelles, il faut restaurer nos valeurs culturelles.</p> <p>Recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Promouvoir les visites d'échanges culturels, le travail collectif. <p>Les principales causes des conflits communautaires : Création anarchique des cantons.</p> <p>Recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les problèmes fonciers doivent être traités par les autorités traditionnelles appuyées par l'administration, la conquête de l'espace. <p>Comment peut-on régler efficacement ces conflits ? Il faut l'autorité de l'état et le respect des us et coutumes.</p> <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Il faut la cohésion sociale et le vivre ensemble ;▪ Promouvoir les comités de gestion et de dialogue des conflits intercommunautaire ;▪ Prévenir contre les conflits intercommunautaires ;▪ Institutionnaliser les comités de dialogue et de réconciliation afin de faire partie d'une institution avec des moyens conséquents.	
--	---	--

<p>Kanem</p>	<p>Justice et égalité des citoyens : Mesures que vous proposez pour les éradiquer l'injustice et l'inégalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une lutte acharnée contre la corruption et le détournement des deniers publics ; ▪ Repenser et promouvoir le vivre ensemble et la culture de la fraternité pour favoriser la cohésion sociale ; ▪ Appliquer la loi en toute impartialité ; ▪ Prendre des mesures pour l'accès égalitaire de tous les Tchadiens sans aucune distinction aux charges publiques ; ▪ Nommer les personnes aux postes de responsabilités sur la base de leurs compétences ; ▪ Une bonne éducation à la base ; ▪ Éviter une éducation à l'exclusion ; ▪ Pratiquer effectivement la justice sociale, l'égalité et l'équité pour tous les citoyens devant les textes de la République. <p>On peut éradiquer l'impunité et garantir l'égalité des citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une justice transparente et équitable ; ▪ Restaurer l'État de Droit ; ▪ Égalité de chance dans les postes nominatifs ; ▪ Droit et devoir équitable pour tous ; ▪ Faire en sorte que la loi soit la même pour tous ; ▪ Le respect des citoyens entre eux et envers la loi de la République ; ▪ Prendre les dispositions pour que les décisions de justice soient exécutées de la même manière pour tous les citoyens, sans distinction aucune. <p>Cohésion sociale et diversité culturelle</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Respecter les droits humains et libérer les détenus innocents ; 2. Améliorer les conditions de vie des couches vulnérables en meurs créant des activités génératrices de revenus ; 3. Créer des emplois décents pour absorber le chômage des jeunes diplômés ; 4. Bannir l'immixtion des autorités administratives, politiques et militaires dans la mission des chefs traditionnels et délimitation de leur ressort territorial ; 5. Punir les auteurs des violences conformément aux lois du pays en vigueur ; 6. Administrer une justice impartiale sans corruption sans corruption pour les Tchadiens.
---------------------	--	--

Ce qui divise les Tchadiens :

- La création anarchique des chefferies traditionnelles ;
- La création anarchique des unités administratives ;
- L'injustice, facteur de frustration, de déchirure du tissu social ;
- La question de l'accès aux postes de responsabilité ;
- La conquête du pouvoir par les armes ;
- La discrimination et favoritisme dans les postes de nomination ;
- La politique divisionniste et le règlement de compte ;
- Des rebellions répétitives et de l'impunité ;
- La mauvaise gestion des conflits éleveurs-agriculteurs ;
- L'ignorance ;
- Le non-respect, le mépris et le rejet de l'autre ;
- La question de la dia.

Comment faire pour que le pluralisme et la diversité culturelle deviennent davantage les traits caractéristiques de notre pays ?

- Faire en sorte que ce pluralisme et cette diversité soient visibles partout et dans tous les secteurs en favorisant tous les groupes culturels à accéder aux festivités culturelles.
- Promouvoir et valoriser le pluralisme et la diversité culturelle de manière égalitaire dans tous les médias publics.

Pour la sauvegarde de la diversité sociale et culturelle il faut :

- Il importe de mener une forte sensibilisation sur le respect des valeurs républicaines, contre l'intolérance religieuse et l'instrumentalisation des citoyens à des fins politiciennes ;
- Il faut mener une politique qui met en valeur les diversités sociales et culturelles de chaque province.

Les principales causes des conflits communautaires :

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Méconnaissance de la politique de décentralisation ; ▪ Les conflits fonciers ; ▪ La partialité des autorités administratives, politiques et militaires, source de récurrence des conflits intra/intercommunautaires ; ▪ La persistance de certaines pesanteurs socio-historiques ; ▪ Insuffisance des points d'eau pastorale ; ▪ La création anarchique des chefferies traditionnelles ; ▪ L'inégal accès aux ressources naturelles, particulièrement à l'eau et aux pâturages ; ▪ La mauvaise gestion des terroirs marquée par l'inégal accès à la terre ; ▪ Les pratiques discriminatoires ; ▪ Le non-respect des couloirs de transhumance. <p>Comment peut-on régler efficacement ces conflits ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Relever systématiquement toutes les autorités administratives et militaires devenues éleveurs par procuration ; ▪ Appliquer la justice dans la gestion des conflits communautaires ; ▪ Renforcer le programme d'hydraulique pastorale par la multiplication des points d'eau ; ▪ Redéfinir et réactualiser les couloirs de transhumance ; ▪ Imposer le respect du calendrier agricole. 	
<p>Tandjilé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer l'égalité des citoyens prônée par la Constitution ▪ Encourager la cohésion sociale, le bon vivre ensemble et la vulgarisation des diversités culturelles par des actions concrètes ; ▪ Restaurer l'autorité de l'État ; 	

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer les lois et textes de l'État dans toutes leurs rigueurs ; ▪ Former professionnellement les FDS pour qu'elles jouent pleinement leur rôle d'agent de développement du Tchad. 	
<p>Logone Oriental</p>	<p>Justice et égalité des citoyens :</p> <p>Mesures que vous proposez pour les éradiquer l'injustice et l'inégalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Restaurer l'État de Droits dans notre Pays ; ▪ Pratiquer effectivement la justice sociale, l'égalité et l'équité pour tous les citoyens devant les textes de la République ; ▪ Séparer le pouvoir judiciaire du pouvoir exécutif (que le pouvoir judiciaire soit véritablement indépendant du pouvoir central et que tous les Tchadiens soient égaux devant la Loi) ; ▪ Protéger les magistrats ; ▪ Dépolitiser la Justice et appliquer les lois à tous ; ▪ Repenser et promouvoir le vivre ensemble et la culture de la fraternité pour favoriser la cohésion sociale ; ▪ Lutter contre la corruption et prôner l'impartialité judiciaire. <p>On peut éradiquer l'impunité et garantir l'égalité des citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Restaurer l'État de droit ; ▪ La loi soit appliquée dans toutes ses rigueurs à tous sans exception aucune et que la Justice soit faite en toute circonstance de différends, délits et crimes ; ▪ Les autorités administratives, politiques et militaires répondent de leurs actes devant la Loi ; ▪ La Justice soit impartiale ; ▪ Le gouvernement use de son pouvoir pour régler les conflits agriculteurs/éleveurs ; 	

- Le partage des services publics soit équitable, équilibré et basé sur les compétences ;
- La force ne prime pas sur la loi ;
- L'État, garant de la Loi, veille à ce que la Loi soit appliquée à tous sans exception aucune.

Cohésion sociale et diversité culturelle :

Ce qui divise les Tchadiens :

- L'injustice sociale, facteur des frustrations, des déchirures du tissu social, des rebellions répétitives et de l'impunité ;
- La mauvaise gestion des conflits intercommunautaires, notamment les conflits agriculteurs éleveurs ;
- Le mépris et l'exclusion réciproque des Tchadiens
- Les discriminations sociales et culturelles (ethnisme, le régionalisme, le clanisme et leurs corrélats) ;
- L'intégrisme religieux ;
- La question de l'accès aux postes de responsabilité ;
- L'ingérence de l'État dans l'exercice du pouvoir judiciaire.

Comment faire pour que le pluralisme et la diversité culturelle deviennent davantage les traits caractéristiques de notre pays ?

- Le respect mutuel ;
- L'enseignement de la morale et du civisme à l'école ;
- La valorisation de sa culture et le respect de celle des autres ;
- Promouvoir et valoriser le pluralisme et la diversité culturelle de manière égalitaire dans tous les médias publics.

Pour la sauvegarde de la diversité sociale et culturelle il faut :

- Le manque de l'autorité de l'État ;

	<ul style="list-style-type: none">▪ La mauvaise gestion des ressources naturelles ;▪ Les créations anarchiques des unités administratives ;▪ L'ingérence des autorités administratives et militaires dans la gestion des conflits communautaires ;▪ La corruption et l'injustice ;▪ Mener une forte sensibilisation sur le respect des valeurs républicaines, contre l'intolérance religieuse et l'instrumentalisation des citoyens à des fins politiciennes. <p>Les principales causes des conflits communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La non-modernisation de l'élevage au Tchad ;▪ Les autorités administratives et militaires qui sont devenues des éleveurs ;▪ L'absence de l'autorité de l'État ;▪ Le non-respect des textes régissant les chefferies traditionnelles ;▪ Le non-respect du calendrier agricole et la descente des éleveurs ;▪ Le non cantonnement les bœufs en période de pluie ;▪ Usage abusif de la dia. <p>Comment peut-on régler efficacement ces conflits ?</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Redéfinir et réactualiser et respecter les couloirs de transhumances ;▪ Imposer le respect du calendrier agricole ;▪ Relever systématiquement toutes les autorités administratives et militaires devenues éleveurs ;	
--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer le programme hydraulique pastoral par la multiplication des points d'eau. 	
<p>Logone Occidental</p>	<p>Justice et égalité des citoyens :</p> <p>Mesures que vous proposez pour les éradiquer l'injustice et l'inégalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Que la justice soit la même pour tous ; ▪ La pratique effective de la justice sociale, l'égalité et l'équité soient effectives devant les textes de la République ; ▪ Que les magistrats soient impartiaux ; ▪ Prendre des mesures pour l'accès égalitaire de tous les tchadiens sans aucune distinction aux charges publiques ; ▪ Repenser, promouvoir le vivre ensemble et la culture de la fraternité pour favoriser la cohésion sociale ; ▪ Faire en sorte que les tchadiens soient égaux devant la loi ; ▪ Donner l'égalité de chance à tous les citoyens ; ▪ Promouvoir et valoriser le pluralisme et la diversité culturelle soient visibles partout ; ▪ Faire en sorte que le pluralisme et la diversité culturelle soient une richesse et non une source de division ; ▪ L'instauration d'une journée nationale de la diversité culturelle au moins une fois dans l'année. <p>On peut éradiquer l'impunité et garantir l'égalité des citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La restauration de l'autorité ; ▪ Faire en sorte que la loi soit la même pour tous ; ▪ La restauration de l'État de droit ; ▪ Faire en sorte que le droit soit dit de la même manière pour tous ; 	

- Prendre des dispositions pour que les décisions de justice soient exécutées de la même manière pour tous les citoyens, sans distinction aucune.

Cohésion sociale et diversité culturelle :

Ce qui divise les Tchadiens :

- L'injustice sociale, facteur de frustration, des déchirures du tissu social, des rebellions répétitives et de l'impunité ;
- La mauvaise gestion des conflits éleveurs – agriculteurs ;
- L'ignorance ;
- Le rejet de l'autre, le non-respect ;
- La question de la DIA ;
- La mauvaise manière de faire la politique ;
- La mauvaise interprétation de la notion de laïcité ;
- La politique d'exclusions ;
- La non-redistribution équitable des ressources naturelles ;
- Les nominations claniques à des postes de responsabilité ;
- Le comportement non patriotique de certains hauts responsables.

Comment faire pour que le pluralisme et la diversité culturelle deviennent davantage les traits caractéristiques de notre pays ?

- Pour que le pluralisme et la diversité culturelle deviennent davantage les traits caractéristiques de notre pays :
- La tolérance et l'acceptation de l'autre doivent être de mise ;
- La promotion de l'enseignement du civisme dès l'école primaire ;
- Éviter le népotisme, le favoritisme et le clanisme.

Pour la sauvegarde de la diversité sociale et culturelle il faut :

- Il importe de mener une forte sensibilisation sur le respect des valeurs républicaines, contre l'intolérance religieuse et l'instrumentalisation des citoyens à des fins politiciennes ;
- Il faut mener une politique qui met en valeur la diversité culturelle de chaque province ;
- Il faut promouvoir le vivre ensemble ;
- Il faut cultiver l'esprit de pardon, tolérance et de l'acceptation de l'autre ;
- L'application de l'accord de Laoukassi.

Les principales causes des conflits communautaires :

- Les problèmes fonciers ;
- L'inégal accès aux ressources naturelles particulièrement à l'eau et au pâturage ;
- Le non-respect des couloirs de transhumance ;
- La création des couloirs de transhumance anarchiques ;
- La partialité des autorités administratives, politiques, militaires et traditionnelles dans les conflits intra et inter communautaires.

Comment peut-on régler efficacement ces conflits ?

- La multiplication des points d'eaux ;
- La réactualisation des couloirs de transhumance ;
- La dépolitisation et la démilitarisation de l'élevage ;
- Relever toutes les autorités administratives et militaires éleveurs ;
- Le respect strict des couloirs de transhumance ;
- Le respect des us et coutumes ;
- La bonne gestion des conflits ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éviter l'injustice ; ▪ L'effectivité de l'exécution des décisions de la justice ; ▪ La nomination des magistrats intègres ; ▪ L'indépendance de la justice ; ▪ La mise sur pied d'une commission spéciale pour le contrôle des magistrats impliqués dans les affaires de corruption. 	
<p>Barh El Gazal</p>	<p>Justice et égalité des citoyens :</p> <p>Mesures que vous proposez pour les éradiquer l'injustice et l'inégalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pratiquer effectivement la justice sociale, l'égalité et l'équité pour tous les citoyens devant les textes de la république ; ▪ Prendre des mesures pour l'accès égalitaire de tous les tchadiens sans aucune distinction aux charge publique ; ▪ Repenser et promouvoir le vivre ensemble et la culture de la fraternité pour favoriser la cohésion sociale. <p>On peut éradiquer l'impunité et garantir l'égalité des citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Restaurer l'État de Droit ; ▪ Faire en sorte que les citoyens soient égaux devant la loi ; ▪ Faire en sorte que le droit soit dit de la même manière pour tous ; ▪ Prendre des dispositions pour que les décisions de la justice soient exécutées de la même manière pour tous les citoyens, sans distinction aucune. <p>Cohésion sociale et diversité culturelle</p> <p>Ce qui divise les Tchadiens :</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Garantir l'égalité entre les filles et fils de notre pays ; 2. Promouvoir l'application des textes conventionnels de droits de l'homme que notre pays a ratifié ; 3. Redorer l'image de la chefferie traditionnelle pour une révision de la Loi 13 pour une meilleure implication dans la gestion des conflits et la recherche de la paix ; 4. Vulgariser et faire appliquer les Lois et textes relatifs au genre.

- L'injustice sociale qui est un facteur des frustrations, des déchirures du tissu social, des rebellions respectives et de l'impunité ;
- La mauvaise gestion des conflits éleveurs-agriculteurs ;
- L'ignorance ;
- Le non-respect, le mépris ou le rejet de l'autre ;
- La question de la dia ;
- La question de l'accès au poste de responsabilité.

Comment faire pour que le pluralisme et la diversité culturelle deviennent davantage les traits caractéristiques de notre pays ?

- Faire en sorte que ce pluralisme et cette diversité culturelle soient partout et dans tous les secteurs ;
- Promouvoir et valoriser le pluralisme et la diversité culturelle de manière égalitaire dans tous les médias publics.

Pour la sauvegarde de la diversité sociale et culturelle il faut :

- Mener une grande sensibilisation sur le respect des valeurs républicaines, contre l'intolérance religieuse et l'instrumentalisation des citoyens à fins politiciennes ;
- Mener une politique qui met en valeur les diversités sociales et culturelles de chaque province.

Les principales causes des conflits communautaires :

- L'inégalité d'accès aux ressources naturelles, particulièrement à l'eau et au pâturage ;
- La mauvaise gestion des terroirs marquée par l'inégalité d'accès à la terre ;
- Les pratiques discriminatoires ;
- Le non-respect des couloirs de transhumances ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La partialité des autorités administratives, politiques et militaires qui restent une source de la récurrence des conflits intercommunautaire. <p>Comment peut-on régler efficacement ces conflits ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer le programme de l'hydraulique pastoral par la multiplication des points d'eau ; ▪ Redéfinir et réactualiser les couloirs de transhumance ; ▪ Imposer le respect du calendrier agricole ; ▪ Relever systématiquement de leur fonction toutes les autorités administratives et militaires devenues éleveurs par procuration. 	
<p>Hadjer-Lamis</p>	<p>Pour la thématique : paix, cohésion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les participants dans leur généralité ont mis l'accent sur : ▪ Le traitement inégale des tchadiens ; ▪ Qu'il n'existe pas la justice au Tchad. <p>Il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'application de la loi dans toute sa rigueur ▪ L'acceptation de l'autre pour vivre ensemble ; ▪ Respecter chaque confession religieuse. 	
<p>Mayo-Kebbi Est</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Justice et égalité des citoyens <p>Problèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Tchadiens ne sont pas traités de la même manière devant la loi ▪ La justice n'est pas indépendante ▪ Les nominations à des postes de responsabilité sont faites sans critère de compétence 	<p>Solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il faut appliquer la loi à tous les citoyens ▪ Que la justice soit indépendante. Que la corruption soit éradiquée en

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mauvaise répartition des ressources de l'Etat ▪ Confusion des biens publics aux biens personnels ▪ Accaparement des terres des pauvres par les nantis ▪ La corruption ▪ L'inégalité de recrutement des diplômés à la fonction publique ▪ L'impunité ▪ Repli identitaire ▪ Cohésion sociale et diversité culturelle ▪ Problèmes : ▪ Le problème nord-sud ; chrétien-musulman ▪ Le non-respect de l'autre, le mépris de l'autre, le rejet de l'autre ▪ La mauvaise gestion des conflits agriculteurs –éleveurs ▪ La dia. L'accès inégal aux postes de responsabilité ▪ Accès inégal aux ressources naturelles ▪ Pesanteurs socioculturelles ▪ Non-respect des couloirs de transhumance ▪ La mauvaise gestion des conflits fonciers ▪ Parti pris des autorités administratives, militaires et traditionnelles dans la gestion des conflits ▪ L'existence des chefs des communautés ▪ L'ignorance ▪ 	<p>milieu judiciaire. Que l'administration ne s'ingère pas dans les affaires de justice</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nommer des personnes intègres et compétentes à des postes de responsabilité ▪ Partage équitable des ressources de l'Etat ▪ Toute personne nommée à un poste de responsabilité doit déclarer ses biens. Créer un Comité de suivi des biens publics ▪ Respecter et appliquer les textes relatifs au droit foncier ▪ Respecter et appliquer les textes en vigueur sur la corruption ▪ Planifier et intégrer les diplômés tchadiens sans discrimination ▪ Punir les coupables d'infractions conformément à la loi et transférer les délinquants dans les prisons de haute ▪ Brassage des jeunes dans les circonscriptions ▪ Sécurité sans remise de peine ▪ Créer un comité indépendant de suivi des prisonniers ▪ Solutions :
--	---	--

		<ul style="list-style-type: none">▪ Encourager le vivre ensemble▪ Encourager la culture de fraternité▪ Cultiver la tolérance, l'acceptation de l'autre▪ Instaurer l'éducation de la morale et la cohabitation pacifique au primaire▪ Sensibiliser la population sur la cohabitation pacifique, le brassage inter religieux et encourager le mariage inter ethnique▪ Organiser le festival dari au niveau provincial et national▪ Faire respecter les couloirs de transhumance et les calendriers agricoles▪ Baliser et matérialiser les couloirs de transhumance et des pistes qui conduisent aux points d'eau et aux zones de pâturage▪ Revoir la loi N° 04 de 1959 portant réglementation du nomadisme au Tchad▪ Multiplier les points d'eau▪ Relever les autorités administratives, civiles et militaires véreux dans la gestion des conflits
--	--	--

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intensifier la sensibilisation à l'égard des agriculteurs et éleveurs sur la cohabitation pacifique ▪ Prôner le dialogue permanent entre les agriculteurs et éleveurs ▪ Bannir les chefs des communautés ▪ Laisser la gestion des communautés entre les mains des chefs de cantons dans leur ressort territorial
<p>Mayo-Kebbi Ouest</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'implication de tous les fils dans la gestion des affaires publiques et une répartition équitable des ressources du Tchad ; ▪ La considération de tous les tchadiens au même pied d'égalité devant la loi et le respect des décisions de justice sans discrimination ; ▪ La promotion de la bonne gouvernance et l'alternance démocratique. 	
<p>N'Djamena</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Justice et égalité des citoyens : ▪ Instaurer dans les familles l'éducation contre les comportements rétrogrades en éduquant les enfants dès les bas âges, les stigmatisations des autres communautés, groupes ethniques, tribales, religieuses ; ▪ Garantir l'Égalité devant la loi à tous les citoyens en bannissant la discrimination et les clivages ethniques, religieuses, tribales et politicienne dans la promotion et la nomination, à des postes de responsabilité de l'état. 	

- Régler le problème de la mauvaise gouvernance politique au sommet même de l'état, pris en otage par des groupes d'intérêts, intouchables, promouvant la discrimination dans les nominations à des postes de responsabilité, et au sommet de l'État, l'intégration à la fonction publique ;
- Respecter et restaurer l'indépendance de la justice, et la mettre au service des citoyens vulnérables contre les intouchables en nommant des magistrats intègres, impartiaux dans la gestion des conflits opposants des citoyens tchadiens devant les juridictions, cas des récurrents conflits éleveurs agriculteurs, la justice parallèle de la dia et de la vendetta, etc. ;
- Réprimer les pratiques affinités et de trafic d'influence caractérisée par la politisation de la vie sociale, économique, religieuse, culturelles de notre pays et de l'espace public ;
- L'application des textes de la République en les révisant pour les adapter au contexte, et la mise en application de toutes les anciennes recommandations, relatives à l'égalité de chance à tous les citoyens, la moralisation de la population et de la vie publique, sont des solutions immédiates à exécuter ;
- Réprimer cette inégalité et cette injustice érigée en mode gouvernance depuis trente ans sous l'argumentaire de la paix chèrement acquise alors que la population manque de pain, soins de santé, de travail et d'emploi pour les jeunes mais stigmatisation des voix discordantes sont réprimées : la Victime emprisonnée et le coupable en liberté ;
- Dégager tous les commerçants qui remplissent les parquets et les juridictions, et les remplacer par des magistrats de métier, et cesser les interférences du pouvoir exécutif dans le

	<p>fonctionnement du pouvoir judiciaire (Le droit exclut la corruption) ;</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Créer et employer les jeunes tchadiens avec l'égalité de chance instaurée par la constitution, sans être parrainé par un dignitaire ou haut placé et sans appartenance politique, religieuse, ethnique, tribale etc. ;▪ Réalité de l'entretien de l'inégalité et d'injustice au Tchad, créer des conditions de rendre justice équitable à tous les tchadien, problème de dia en cas de crimes, vengeance et vendetta érigée en règle de justicier, juste pour une catégorie des citoyens, problème des intouchables, même si c'est minime, ça existe ;▪ Se réjouir de la noblesse de la mission du dialogue qui permet de traiter sans tabou, toutes les questions de la réalité de l'injustice, de l'inégalité citoyenne dans l'emploi et les nominations à des postes de responsabilité de l'état dans notre pays, causant de tort aux jeunes à une grande majorité des jeunes tchadiens ;▪ Appliquer la loi dans toute sa vigueur, et arrêter de l'ingérence de l'exécutif dans les affaires de judiciaires, à travers les pressions politiques, religieuses, administrative et financière ;▪ Nommer, même s'il pourrait avoir certaines affinités à des moments, des citoyens tchadiens intègres à des postes de responsabilité, sans tenir compte de leurs identités religieuses, ethniques, politique, sociale etc. ;▪ Arrêter avec des listes concoctées sur la base de discrimination religieuse, tribale, ethnique, et politique pour l'intégration et l'emploi des jeunes ;	
--	--	--

- Réprimer la corruption dans toutes ses formes avec la dernière énergie par l'élaboration et l'exécution des lois prescrites dans la constitution ;
- Héritage négatif des évènements, dialogue une opportunité de sortir de l'embourbement ; chercher l'historique, éviter la politisation de la justice dans les nominations des magistrats ;
- Jeunesse d'aujourd'hui marginalisée dans ses parcours et luttes de pour les changements, place toujours occupée par les aînés à tous les niveaux ;
- L'injustice héritée et instaurée par les politiques à tous les niveaux politiques, culturel, social, causant le népotisme, tribalisme ;
- Restaurer les pleins pouvoirs des magistrats et l'inamovibilité des juges de sièges à travers leurs élections par leurs pairs et non par de nomination par des décrets sur proposition du ministre de justice ; et, la désignation du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice par ses pairs, les magistrats ;
- Réprimer l'impunité institutionnelle faisant de certains citoyens des intouchables renforçant leur mentalité d'êtres supérieurs à certaines communautés tchadiens ;
- Pallier urgemment les problèmes du manque d'emploi pour la jeunesse, force motrice de la nation devenus des motos taxis (clandomens), Coop Gard, vendeuse de toute sorte de produits ambulants et exposée à tous les risques, alors que ce sont pour la plupart, des diplômés des universités, hautes écoles de l'État ;
- Instaurer, à travers les comportements et actes des décideurs politiques de notre pays, la confiance et la justice pour tous les Tchadiens sans discrimination basée sur le clivage

	<p>intercommunautaire et de division Nord/Sud, imposée depuis les évènements de 1979, cassant la cohésion et la réconciliation nationale car, le peuple tchadien est fatigué de la guerre, de manipulation politicienne sur fonds de commerce religieux, politique ethnique etc.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Cohésion sociale et diversité culturelle :▪ Créer un cadre citoyen multi acteurs de résolution de conflits ;▪ Régler et accompagner les éleveurs et agriculteurs, formations des réseaux de promotions des certaines leaders des organisations féminines au détriment de toutes les femmes leaders ; casser /éradiquer ;▪ Changer de mentalité sur l'ensemble du territoire, légale répartition des ressources du pays, de manière égalitaire, casser les groupes des individus pendant des communiqués lors de nomination d'un de leur ; création d'une brigade nomade de prévention de conflits, création des mécanismes d'insertion socio professionnelle des jeunes ;▪ Diversité ethniques sources de richesse transformer les sources de division et de domination dans les nominations à des postes de responsabilité, l'interdiction de mariage entre une musulmane et un chrétien alors que l'inverse se fait sans condamnation, l'interdiction d'installer des lieux de culte dans certains régions, quartiers même de N'Djamena alors que l'inverse se fait aisément dans tous les quartiers de N'Djamena et région du Tchad, exemple du code de la famille jusque-là non adopté, mariage prohibé et interdit entre nordiste et sudiste, partages des ressources du pays non égalitaire ;	
--	--	--

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recruter les jeunes diplômés sans emplois et respecter l'indépendance de la justice ; ▪ Renforcer les capacités de gardes nomades, régler les conflits entre éleveurs et agriculteurs ; ▪ Appliquer la loi sans discrimination à tous les tchadiens ▪ Scolariser tous les enfants tchadiens et nommer les tchadiens à des poste de responsabilité par compétence. 	
--	--	--

B. Résultats des consultations des forces vives de l'extérieur (Paix et cohésion sociale) :

Provinces	Analyses	Recommandations
Europe	<p>Justice et égalité des citoyens :</p> <p>Après avoir longtemps débattu de la thématique 1, les membres de la commission ont fait en substance les recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Restaurer l'indépendance de la justice (séparation des pouvoirs) ; ▪ Promouvoir une réelle volonté politique en vue de l'application de la justice ; ▪ Instaurer la justice de proximité ; ▪ Renforcer la justice aux foyers ; ▪ Mettre fin à l'interférence de l'exécutif dans les affaires de la justice et lutter efficacement contre l'impunité avec tolérance zéro ; ▪ Restaurer l'application effective de la procédure judiciaire ; ▪ Instaurer l'égalité des répartitions, des conditions et de moyens à tous les niveaux de la justice ; 	;

- Allouer des moyens nécessaires pour l'application des décisions de la justice ;
- Introduire du civisme (opérer un changement de comportement) à tous les niveaux de la société ;
- Instaurer et appliquer les dispositions sur le service civique après le baccalauréat ;
- Nommer les corps judiciaires sur proposition du Conseil supérieur de la magistrature et confirmation de la Cour Suprême ;
- Associer la justice des sages (chefs traditionnels dépolitisés) aux notions théoriques et formelles de justice.

Cohésion sociale et diversité culturelle :

- S'inspirer de l'exemple du Rwanda dans la gestion de crise post génocide dans le processus d'un pardon et de la réconciliation nationale ;
- Établir les responsabilités dans la mauvaise gestion politique et économique du Tchad ;
- Construire un pont d'échange culturel entre les fils et filles du Tchad ;
- Réaffirmer l'indivisibilité du Tchad ;
- Mettre en place des activités qui favorisent le brassage ;
- Faciliter et promouvoir la diversité et du Tchad et encourager le tourisme intérieur ;
- Encourager et promouvoir la cohabitation pacifique en mettant sur pied un cadre d'échange et de dialogues intercommunautaires ;

	<ul style="list-style-type: none">▪ Organiser ou réorganiser des compétitions inter régionales et inter-intra communales ;▪ Encadrer et cadrer les religions à travers la formation et la sensibilisation des leaders religieux▪ Condamner rigoureusement des propos à caractère ethnique, sexiste et du genre ;▪ Développer la créativité collective et collaborative (développer des activités culturelles, séjours de brassage) ;▪ Initier des échanges interethniques et régionaux▪ Intégrer les femmes dans la médiation des conflits ;▪ Développer des dispositifs éducatifs favorables à la cohésion ;▪ Créer des Comités « Vérité, Justice et Réconciliation » afin de maintenir la cohésion et l'unité nationale ;▪ Encadrer les médias ;▪ Inclure les sultanats et les royaumes dans la sensibilisation à la réconciliation nationale et à la paix durable ;▪ Interdire et dissoudre des partis politiques à caractère régionale et communautaire ;▪ Revenir à la source des systèmes des cantons et désarmer les éleveurs/agriculteurs ;▪ Consolider l'adhésion aux valeurs de la République (amour du Tchad) à travers l'éducation et la sensibilisation ;▪ Identifier et intercepter les incitateurs à la haine et à la division afin de les punir ;	
--	--	--

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protéger les éleveurs et les agriculteurs et leurs biens pour préserver la cohésion sociale ; ▪ Creuser des puits d'eau au niveau national pour éviter les conflits agriculteurs/éleveurs ; ▪ Respecter le délai de la transhumance ; ▪ Appliquer l'interdiction de port d'armes (à feu, blanches...) par des civils ; ▪ Revoir les contenus de l'enseignement du civisme non adapté à la réalité tchadienne. 	
<p>Cameroun-Guinée Équatoriale</p>	<p>À l'issue des discussions, les principales recommandations sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ prôner la justice, l'équité et l'égalité des chances pour tous ; ▪ prôner la culture du pardon ; ▪ organiser les états généraux de l'armée ; ▪ éduquer les enfants tchadiens dans le respect de la société ; ▪ renforcer le dispositif pénal pour réprimer la violence ; ▪ condamner publiquement les graves atteintes à la paix et à la cohésion. 	
<p>Congo Brazza-RDC</p>	<p>Justice et égalité des citoyens : Le groupe note qu'au Tchad, les inégalités et l'injustice ne favorisent pas un bon climat de paix et de cohésion sociale entre les citoyens. Pour y remédier, il faut que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'État arrive à traiter objectivement chaque citoyen selon ce qu'il a commis comme délit une devant la loi ; et non pas 	<p>1. Réaffirmation et application de l'égalité des droits et devoirs de tous les citoyens, sans exception aucune, et sans autre considération de quelque nature que ce soit (régionale, confessionnelle,</p>

	<p>subjectivement, par rapport à son appartenance ethnique, clanique, religieuse ou régionale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les citoyens puissent se sentir égaux devant la loi ; car l'impunité, injustement créée et entretenue, alimente les frustrations et le climat de méfiance de la population vis à vis des dirigeants. ▪ Le gouvernement cesse d'interférer dans les cas qui relèvent purement et simplement de la compétence de la justice ▪ L'État puisse doter les juges, les magistrats et autres avocats de moyens importants pour leur permettre d'accomplir leur travail avec efficacité et que par ailleurs, il renforce et garantisse effectivement leur sécurité, afin que ceux-ci puissent se sentir libres d'agir en toute indépendance, sans risque pour leur intégrité physique et leur vie. ▪ L'État cesse avec les nominations qui ne reposent sur rien d'objectif, mais sur le tout subjectif, fondé sur l'obédience politique, le clientélisme, le confessionnalisme, le régionalisme, le tribalisme et le clanisme, etc. <p>Cohésion sociale et diversité culturelle :</p> <p>Le groupe fait noter qu'au départ la cohésion et la diversité culturelle est naturelle chez les tchadiens ; mais, progressivement, cela a été mis à une rude épreuve ces dernières années, parce que le désordre dans ce domaine est entretenu et soutenu par les différents régimes qui se sont succédés au pouvoir.</p> <p>Pour remédier à cette déplorable situation, il faut que l'État :</p>	<p>ethnique, tribale, clanique, clientéliste, etc.).</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Application pratique sur le terrain du principe suivant : « Tous les Tchadiens doivent être justiciables devant la loi à parts égales ». 3. Évitement des interférences du pouvoir dans la sphère judiciaire. 4. Sécurisation des juges et des magistrats, pour qu'ils agissent sereinement et en toute indépendance. 5. Éradication des nominations à des postes de fonction publique sur des bases régionales, confessionnelles, ethniques, tribales, claniques, clientélistes, etc. 6. Promotion et financement par l'État de la cohabitation pacifique et culturelle entre les communautés. 7. Investigations approfondies par l'État des conflits intercommunautaires.
--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Finance et promeuve la cohabitation pacifique et culturelle entre les Tchadiens. ▪ Encourage et promeuve les rencontres culturelles entre les filles et fils de ce pays, à travers toutes les régions de la nation. ▪ Mène des investigations sincères pour lutter contre les conflits intercommunautaires ; parce que ces conflits ont été pour la plupart entretenus par le pouvoir et certains commandants de brigade (CB) incultes, etc. ▪ Accorde plus de pouvoir aux chefferies traditionnelles pour régler ce genre de différends, parce que ces conflits relèvent directement de leurs terroirs. ▪ En effet, ces problèmes tirent également leurs sources des gouverneurs, préfets, sous-préfets, commandants de brigade et autres chefs de cantons, qui entretiennent ces conflits pour leurs intérêts égoïstes et personnels. ▪ Nomme aux postes de responsabilité des hommes et des femmes intègres, et non pas par rapport à leur appartenance politique ou régionale. 	
<p>Gabon</p>	<p>Justice et égalité des citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les participants suggèrent de définir un cadre pour la mise en œuvre et l'effectivité d'une justice indépendante, à travers une application des textes de lois, et combattre la concussion. ▪ Il est suggéré une véritable séparation des pouvoirs et une indépendance de la justice en donnant aux magistrats le droit d'élire le Président du Conseil de la Magistrature. Que 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser des événements culturels suivant un calendrier annuel national afin que chaque communauté puisse valoriser sa culture ; 2. Reformuler les institutions afin d'avoir des institutions fortes dirigées par des professionnels méritants sans

	<p>le Président de la République ne soit plus Président du Conseil de la Magistrature.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Par ailleurs, ils proposent la mise en œuvre des mécanismes et des sanctions pour lutter contre la corruption qui se trouve être au cœur des différentes formes d'inégalités. <p>Cohésion sociale et diversité culturelle : Les participants soulignent que la diversité sociale et culturelle peut être sauvegardée en organisant par exemple des événements culturels, suivant un calendrier annuel national pour que chaque communauté puisse valoriser sa culture.</p> <p>Les principales causes des conflits communautaires peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le non-respect des chefferies par le pouvoir exécutif ; ✓ l'absence d'encadrement et de sensibilisation, et bien vivre ensemble sont les principales raisons des conflits communautaires ; ✓ Pour régler efficacement ces conflits, il faudrait que le pouvoir exécutif restitue les chefferies et restaure le pouvoir traditionnel afin d'établir une harmonie entre les communautés et encourage le vivre ensemble. 	<p>aucune discrimination pour la bonne gouvernance au profit du peuple ;</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Les gouverneurs des régions doivent être des civils ; 4. Veiller à l'application de la justice dans tous ses aspects.
<p>Mali</p>	<p>Justice et égalité des citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le respect de la loi ; ▪ L'homme qu'il faut à la place qu'il faut ; ▪ L'éradication du favoritisme ; ▪ Justice pour tous. ▪ Appliquer la loi dans toute sa rigueur ; ▪ Reforme le système judiciaire pour renforcer son indépendance et son professionnalisme ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir la compétence 2. Modernisation de la culture 3. Justice sociale.

- Lutter contre la corruption dans le système judiciaire ;
- Recadrer le système traditionnel de règlement des conflits ;
- Assurer la sécurité des magistrats et des juges ;
- Insérer l'éducation civique dans le programme d'enseignement primaire et secondaire ;
- Renforcer et sécuriser les mécanismes de dénonciation des actes d'injustice.

Cohésion sociale et diversité culturelle :

Ce qui divise les Tchadiens :

- L'inégalité sociale ;
- L'ethnocentrisme ;
- La religion ;
- La politique ;
- Les divergences d'intérêt.

Propositions :

- Désarmer les civiles qui détiennent les armes à feu de manière illégale ;
- Lutter contre la prolifération des armes à feu ;
- Sensibiliser les parents à éduquer les enfants pour le vivre ensemble ;
- Promouvoir le brassage entre les différentes communautés ;
- Insérer l'éducation civique dans le programme d'enseignement primaire et secondaire ;
- Créer des cadres de brassage en faveur des enfants et des jeunes ;

<p>Maroc</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le diagnostic posé par les participants sur cette thématique se résume en ces termes : la justice pâtit d'un manque d'indépendance, d'efficacité et n'arrive toujours pas à dissiper le sentiment d'insécurité juridique, ni chez les citoyens ni chez les opérateurs économiques. ▪ Dans le cas d'une justice partielle, on observe la juxtaposition d'une seconde justice : une justice populaire coutumière non formalisée mais bénéficiant d'un respect bien supérieur. C'est ce cas que l'on retrouve dans notre pays. Or la justice peut se révéler désastreuse en ce qui concerne l'unité nationale, puisque son caractère non formel peut ouvrir la porte à bien des abus et rancœurs. ▪ La loi du talion et la vendetta continuent à décimer des villes et villages tchadiens. D'où une justice étatique qui aurait ordonné une juste réparation du délit et ainsi la dignité de la victime aurait sans doute évité l'engrenage de la violence communautaire qui se perpétue aujourd'hui. ▪ La lutte contre l'injustice n'est possible que par l'observation et application stricte de textes de lois de la République. Une justice juste et équitable est gage d'une paix sociale durable et constitue un rempart contre les maux qui minent la société tels que : le favoritisme, le clientélisme, le népotisme, la mauvaise répartition des richesses nationales. ▪ Les participants ont mis l'accent sur le fait que l'injustice et l'inégalité ne gangrènent pas seulement la société actuelle mais elles compromettent l'avenir de la nation et assombrissent le futur de la jeunesse. Pour que la paix, la cohésion sociale et la réconciliation nationale soient les 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Instauration de l'état de droit : promotion de l'excellence dans la procédure de recrutement aux fonctions publique pour assurer l'égalité des chances ; 2. Reformuler notre système judiciaire pour que la justice sociale se rétablisse sur l'ensemble du territoire (nul n'est au-dessus la loi) ; 3. Numérisation (digitalisation) des données administratives (casier judiciaire, acte de naissance, certificat de naissance, etc.) pour éviter la corruption à grande échelle et rendre efficace les services publics ; 4. Diversifier la culture afin de la valoriser sur toute l'étendue du territoire notamment auprès des plus jeunes et dans la zone rurale ; 5. Instaurer un mécanisme de brassage culturel : intégrer la culture dans le programme de l'enseignement de base pour que les notions de nation, de patrie et de culture soient assimilées par les jeunes
---------------------	---	--

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

	<p>facteurs de développement, il suffit d'appliquer les lois de république qui garantissent l'Egalité pour tous. Sans être parfaites, car elles sont appelées à évoluer avec la société, les lois actuelles sont largement suffisantes pour lutter contre l'impunité. Elles doivent réprimer sévèrement tous les crimes et tout particulièrement les crimes économiques.</p>	<p>6. Causes de conflits communautaires : on note le problème lié au foncier, absence de l'autorité de l'Etat et la circulation des armes de guerre ;</p>
Niger	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Justice et égalité des citoyens ▪ Adopter les textes aux réalités tchadiennes ▪ Structurer les institutions avec des lois claires ▪ Résoudre le problème de la mal gouvernance par des textes clairs ▪ Réformer la justice dans toutes ses formes ▪ Cohésion sociale et diversité culturelle ▪ Rappeler au peuple tchadien à une prise de conscience sur l'avenir du pays ▪ Prêcher l'union et la solidarité entre les filles et fils du Tchad ▪ Respecter les valeurs morales et éthiques ▪ Sensibiliser la population à la paix et à la cohésion sociale ▪ Lutter contre la corruption à tous les niveaux. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dépolitiser la chefferie traditionnelle 2. Supprimer tous les cantons et chefs traditionnels créés depuis 1990 3. Lutter contre la corruption et l'impunité par une application adéquate des lois y relatives 4. Appliquer intégralement le bilinguisme (français-arabe) 5. Créer un service efficace de la protection civile
RCA	<p>Justice et égalité des citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser la population sur la cohabitation pacifique ; ▪ Appliquer la justice réparatrice des torts causés ; ▪ Lutter contre l'impunité à tous les niveaux ; ▪ Établir un État de droit ; ▪ Appliquer la justice pour tous ; ▪ Investir dans la formation ; ▪ Lutter contre l'ignorance ; ▪ Lutter contre les inégalités sociales ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪

- Créer des emplois en installant des usines de transformation pour enrayer le chômage.
- Éradiquer l'impunité dans notre pays et garantir l'égalité des citoyens devant la loi, sans discrimination aucune en appliquant la tolérance zéro car nul n'est au-dessus de la loi.
- Les questions Nord-Sud, chrétiennes et musulmanes, ne doivent plus être employées dans nos vocabulaires de tous les tchadiens sans discrimination d'origine, ou de religion pour une paix durable.

Cohésion sociale et diversité culturelle :

Ce qui divise les Tchadiens :

- Mettre l'accent particulier sur les mœurs et traditions de chacun et le respect des pratiques culturelles de façon réciproque.

Les principales causes des conflits communautaires :

- Manque de non-application des textes relatifs au couloir de transhumance entre agriculteurs et éleveurs, le non-respect des procédures de nomination des chefs traditionnels, l'ingérence des autorités administratives et militaires dans la gestion des conflits intercommunautaires, les nominations non compétentes et non qualifiées, l'injustice caractérisée, le mépris des uns à l'endroit des autres.

Pour régler efficacement ce conflit, selon les intervenants :

- Appliquer la tolérance zéro contre l'impunité ;
- Mettre sur pied un comité de dialogue permanent ;

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter les procédures de nomination des chefs traditionnels ; ▪ Nommer des autorités administratives et militaires compétentes et qualifiées. 	
Soudan	<p>Justice et égalité des citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutter contre le tribalisme et le communautarisme ▪ Lutter contre le tribalisme et le communautarisme ▪ La participation collective aux services de l'État ; ▪ La souveraineté de la Loi ; ▪ Une justice équitable ; ▪ Interdiction de l'ingérence du pouvoir exécutif dans le judiciaire ; ▪ Mettre du sérieux sur l'éducation, la santé et le genre. 	
Washington	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amnistie générale de tous les opposants politico-militaires ; ▪ Gracier tous les prisonniers politiques ; ▪ Garantir l'intégrité territoriale et la cohésion nationale du Tchad ; ▪ Assurer la sureté des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national ; ▪ Établir le principe d'égalité, au fondement des sociétés démocratiques : égalité des droits, égalité des chances et égalité des positions ; ▪ Garantir le principe de responsabilité et rendre une justice équitable pour toutes les filles et fils du Tchad ; 	

	<ul style="list-style-type: none">▪ Promouvoir la vérité et le travail de mémoire concernant les précédentes violations et offrir des voies de recours et indemnisations aux victimes ;▪ Réformer le cadre institutionnel et juridique national et promouvoir l'état de droit conformément au droit international tout en tenant compte de nos réalités coutumières des droits de l'homme, et rétablir la confiance dans les institutions de l'État ;▪ Assurer la cohésion sociale, l'édification de la nation, l'adhésion et l'inclusivité au niveau national, promouvoir l'apaisement et la réconciliation ;▪ Prévenir les crises récurrentes et les futures violations des droits de l'homme ;▪ Lutter contre l'exclusion sociale et économique et renforcer la justice et la sécurité pour éviter une fragmentation de la société de peur de faire le lit des conflits ;▪ Créer un fond spécial de subvention pour les agriculteurs afin de les aider à garantir la sécurité et l'autosuffisance alimentaire au niveau national ;▪ Créer et définir des pistes de transhumance sur tout le territoire pour les éleveurs ;▪ Proposer une charte spéciale de cohabitation et aussi de répression régissant la mutualité entre les frères agriculteurs et éleveurs ;▪ Privilégier les négociations et acceptations de compromis ;▪ Garantir le droit inaliénable de connaître la vérité sur les violations des droits de l'Homme et prendre les mesures destinées à éviter leur reproduction ;	
--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instaurer la libre circulation comme règle sociale. 	
Égypte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantir la justice et l'égalité entre les citoyens ▪ Indépendance et équité de la justice. ▪ Absence de discrimination entre les citoyens en matière de droits et libertés. ▪ Mener des actions de sensibilisation visant à bannir la violence et la discrimination. ▪ Respecter la diversité à tout point de vue. ▪ Création de centres culturels dans tous les gouvernorats du pays. ▪ La propriété de la terre devrait appartenir à l'État et non à des particuliers. ▪ Contrôler le statut personnel et assurer leur exercice. 	

ANNEXE II : RÉCONCILIATION NATIONALE

I. Résultats des consultations des forces vives de l'intérieur :

N°	Provenances	Constats/Résultats	Recommandations
01	Abéché/Ouaddaï	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les échecs sont dû essentiellement au fait que les accords de paix ne sont pas toujours appliqués comme prévus ; ✓ L'actualisation et la mise en œuvre effective d'un vaste programme de démilitarisation, de démobilisation et de réinsertion des anciens éléments des troupes politico-militaire. 	

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

02	Amtiman/Salamat		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appliquer l'égalité entre tous les citoyens sans discrimination ; ✓ Renforcer le système judiciaire aux normes internationales ; ✓ Instaurer une politique de paix durable avec les pays voisins ; ✓ Restituer tous les biens des opposants confisqués.
03	Ati/Batha		<ul style="list-style-type: none"> ○ Appliquer l'égalité entre tous les citoyens sans discrimination ; ○ Renforcer le système judiciaire aux normes internationales.
04	Biltine/Wadifira		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Encourager les mariages intercommunautaires ; ✓ Créer un collège de gestion de conflits intercommunautaires ; ✓ Appliquer dans leur intégralité les accords de paix signés avec les politico-militaires.
05	Bongor/Mayo-KébbiEst		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre et appliquer les accords signés ; ▪ Mettre en place un vaste programme de démilitarisation, démobilisation et réinsertion sociale ;
06	Doba/Logone oriental		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pardonner et accorder une amnistie générale et des mesures de grâce à tous

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

			<p>les groupes politico-militaires qui accepteraient de renoncer à la lutte armée ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ S'unir autour des valeurs supérieures de la nation.
07	Faya/Borkou	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La mauvaise volonté de deux parties de vouloir faire la paix ; ✓ Le non-respect des accords conclus ; ✓ La non-application des clauses contenues dans les négociations. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Respecter les accords conclus ; ✓ Traiter de manière rationnelle le retour des politico-militaires dans l'armée ; ✓ Mettre en œuvre d'un vaste programme de réinsertion des anciens éléments des groupes politico-militaires dans les rangs de l'armée régulière.
08	Goz Beida/Dar-sila	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le non-respect des accords conclus entre les deux parties ; ✓ L'intransigeance des politico-militaires par rapport aux points des accords ; ✓ Mettre en place un organe de suivi et d'exécution des accords ; ✓ L'actualisation et la mise en œuvre effective d'un vaste programme de démilitarisation, de démobilisation et de réinsertion (DDR) des anciens éléments des groupes politico-militaires. 	

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

09	Koumra/Mandoul	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le non résolution des conflits par le parlement accouchant des confusions semées dans les accords de paix ; ✓ La rébellion transformée en un fonds de commerce ; ✓ Implication des organisations internationales dans l'application des accords. ✓ La mauvaise pratique de la géopolitique ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Respecter les préoccupations des forces vives du Mandoul issues de la présente consultation; ✓ Créer les conditions propices d'inclusivité à la tenue du dialogue national ; ✓ Suivre et appliquer les accords dans leur intégralité ; ✓ Impliquer l'Assemblée Nationale dans les signatures d'accord de paix ; ✓ Intégrer ces éléments dans les forces de défense et de sécurité et à la Fonction Publique selon leur cursus.
10	Lai/Tandjilé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Non-respect des clauses des accords par les deux parties ; ✓ L'ingérence des forces extérieures. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre sur pied un comité technique d'application et de suivi des accords ; ✓ Promouvoir la mise en place d'un programme de réinsertion et de démilitarisation, la sincérité des accords (la bonne foi des deux parties).
11	Massénya/Chari Baguirmi	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le manque de sincérité du côté du Gouvernement ou du côté des politico-militaires et parfois des deux côtés ; ✓ Les politico-militaires qui rentrent au bercail ont du mal à admettre les contraintes techniques et financières de 	Mettre en place un mécanisme pour l'application des accords avec les politico-militaires pour - endiguer la récurrence des mouvements armés.

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

		l'état et de ce fait se sentent dupés par l'État dans la mise en œuvre des accords.	
12	N'Djamena	<ul style="list-style-type: none"> ✓ l'instabilité, l'injustice, l'exclusion, le manque d'équité ; ✓ La réinsertion sociale et professionnelle des politico-militaires ne se fait pas selon leurs compétences ou insuffisance à exercer les grandes responsabilités de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Respecter et faire respecter les termes des accords de paix en vue d'éviter le retour incessant aux armes et à la violence comme seul moyen de se faire entendre ; ○ Renforcer la pratique de la bonne gouvernance dans toutes les chaînes de gestion de l'administration publique.
13	Pala/Mayo-Kebbi Ouest	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le respect strict des différents accords de paix basé sur la sincérité des acteurs ; ✓ La promotion de la bonne gouvernance et l'alternance démocratique. 	
14	Sarh/Moyen-Chari	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La haine clanique ; ✓ La rébellion clanique ; ✓ La confiscation des pouvoirs ; ✓ La mauvaise pratique de la géopolitique ; ✓ La résolution des conflits par le parlement. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Actualiser et mettre en œuvre un vaste programme de démilitarisation, de démobilisation et de réinsertion des anciens éléments des groupes politico-militaires ; ✓ Accorder une amnistie générale et prendre des mesures de grâce à tous les groupes politico-militaires qui accepteraient de renoncer à la lutte armée.

B. Résultats des consultations des forces vives de la diaspora :

N°	Provenance	Constats/Observations	Recommandations	Observations
01	Congo Brazza	<p>Nous sommes à l'heure du numérique et de l'efficacité des Technologies de l'information et de la communication (TIC). C'est pourquoi, aujourd'hui, au 21^{ème} siècle, il n'y a aucune justification objective sérieuse et acceptable, pour faire attendre les citoyens pendant des mois et des mois, avant la publication des résultats des élections.</p> <p>Cela ne cacherait-il pas plutôt d'autres manigances inavouables et inavouées, pour s'assurer une victoire certaine mais fallacieuse ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Respecter les termes des accords de paix avec les politico-militaires ; ✓ Lutter sans merci contre les modifications intempestives de la constitution, en vue de perdurer au pouvoir ; ✓ Promouvoir la transparence dans les processus électoraux ; ✓ Accélérer la publication des résultats de toutes les élections (présidentielles, parlementaires, communales, etc.), sous une période maximale de 10 jours ; ✓ Séparer les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ; ✓ Promouvoir l'indépendance et la sécurité des juges, magistrats et avocats, etc. ✓ Doter l'appareil judiciaire en moyens conséquents pour lui permettre de mieux assurer son rôle. 	

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

02	Cameroun / Guinée	<p>Les questions abordées se rapportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ À la justice et l'égalité des citoyens ; ✓ À la cohésion sociale et la diversité culturelle ; ✓ Aux forces de défense et sécurité au service de l'unité nationale et de la paix ; ✓ À la réconciliation nationale et la paix durable. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prôner la justice, l'équité et l'égalité des chances pour tous ; ✓ Prôner la culture du pardon ; ✓ Organiser les états généraux de l'armée ; ✓ Éduquer les enfants tchadiens dans le respect de la société ; ✓ Renforcer le dispositif pénal pour réprimer la violence ; ✓ Condamner publiquement les graves atteintes à la paix et à la cohésion sociale. 	
03	Égypte	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dans les faits, la terre appartient à des particuliers et non à l'État ; <p>- Discrimination entre les citoyens en matière de droits et libertés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Garantir la justice et l'égalité entre les citoyens ; ✓ Indépendance et équité de la justice ; ✓ Lutter contre la discrimination entre les citoyens en matière de droits et libertés ; ✓ Créer un conseil constitutionnel et/ou un conseil d'État qui fera office de médiation et emploiera les anciens pm et autres ministres et qui sera dirigé par un ancien Chef d'État ; 	

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mener des actions de sensibilisation visant à bannir la violence et la discrimination ; ✓ Respecter la diversité à tout point de vue ; ✓ Création de centres culturels dans tous les gouvernorats du pays ; ✓ Restituer à l'État le droit de propriété de la terre ; ✓ Contrôler le statut personnel et assurer leur exercice. 	
04	Gabon		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser des événements culturels suivant un calendrier annuel national afin que chaque communauté puisse valoriser sa culture ; ✓ Professionnaliser l'armée nationale pour occuper des métiers qui apportent une contribution au développement hors conflits et protection des citoyens ; ✓ Reformuler les institutions afin d'avoir des institutions fortes dirigées par des professionnels méritants sans aucune 	

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

			<p>discrimination pour la bonne gouvernance au profit du peuple ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer les conditions de vie de des Forces de Défense et de Sécurité ; ✓ Assurer une liberté d'expression et des élections libres et transparentes sans trucage sous l'égide des organisations nationales et internationales ; ✓ Les gouverneurs des régions doivent être des civils ; ✓ Veiller à l'application de la justice dans tous ses aspects. 	
05	Mali	<ul style="list-style-type: none"> ✓ -Inquiétude par rapport au surpoids de la politique militarisée et notamment la forte présence des mêmes acteurs d'hier dans ce processus de transition ; ✓ Non-respect des accords. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ériger la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité en thématiques à part entière ; ✓ Réviser la Charte de Transition ; ✓ Valider les TdR du DNIS lors d'un atelier national en prélude à la tenue dudit dialogue ; ✓ Revoir la composition du CODNI afin d'y intégrer les exclus ; ✓ Cultiver davantage l'humilité, l'écoute et le sens élevé de capitalisation de l'expression plurielle ; 	<p>Ne se reconnaissent pas dans cette Charte de transition Wakit Tama, les sans-voix, les politico-militaires et la diaspora.</p>

			<ul style="list-style-type: none">✓ Prendre en compte, dans les TdR du dialogue et autres documents, l'antériorité des faits contextuels à la mort du président Idriss Deby ITNO par rapport à la dynamique nationale qui nous conduit aujourd'hui vers le dialogue ;✓ Assumer entièrement l'autorité scientifique du processus de dialogue et de ses conclusions pour le bénéfice de l'histoire et de l'avenir de notre pays ;✓ Élaborer et rendre publics des indicateurs pour permettre à la société civile de mieux suivre le niveau d'exécution des conclusions des consultations et du dialogue ;✓ Instituer un cadre public régulier de compte rendu des activités du "CODNI" à la nation. Cela permettra de faciliter l'appropriation nationale du processus et l'adhésion populaire aux mesures d'applications des conclusions qui y assortiront ;	
--	--	--	--	--

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appliquer les accords de paix avec les politico-militaires dans leur intégralité ; ✓ Renforcer le suivi des accords de paix ; ✓ Appliquer la justice et respecter les valeurs humaines ; ✓ Renforcer la diplomatie en général et en particulier avec nos voisins pour réduire le risque d'hébergement et de financement des rebellions ; ✓ Revoir en baisse le budget de l'armée et accorder davantage de priorité aux secteurs clés (infrastructures routières, santé, éducation...); ✓ Prôner la paix. 	
06	Maroc	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Injustice ; ✓ Impunité ; ✓ Favoritisme ; ✓ Clientélisme ; ✓ Népotisme ; ✓ Mauvaise répartition des richesses nationales ; ✓ Conflits fonciers ; ✓ Absence de l'autorité de l'État ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Instauration de l'état de droit : promotion de l'excellence dans la procédure de recrutement aux fonctions publique pour assurer l'égalité des chances ; ✓ Reforme notre système judiciaire pour que la justice sociale se rétablisse sur l'ensemble du territoire; 	

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Circulation des armes. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Numérisation des données administratives (casier judiciaire, acte de naissance, certificat de naissance, etc.) pour éviter la corruption à grande échelle et rendre efficace les services publics ; ✓ Diversifier la culture afin de la valoriser sur toute l'étendue du territoire notamment auprès des plus jeunes et dans la zone rurale ; ✓ Instaurer un mécanisme de brassage culturel : intégrer la culture dans le programme de l'enseignement de base pour que les notions de nation, de patrie et de culture soient assimilées par les jeunes ; ✓ Professionnaliser l'armée. 	
07	Niger		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Se mettre ensemble pour lutter contre tous les fléaux qui minent nos sociétés ; ✓ Se réconcilier avec les politico-militaires ; ✓ Avoir la foi, l'amour du prochain et éviter la jalousie et la haine tribale ; 	

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Éviter de faire vibrer la fibre ethnique pour qu'elle ne soit une barrière à l'épanouissement, vivre ensemble dans la diversité ethnique et religieuse ; ✓ Promouvoir le vivre ensemble par une justice véritablement indépendante ; ✓ Réconcilier toutes les composantes de la nation sans exclusion. 	
08	Soudan		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lutter contre la discrimination ; ✓ Lutter contre le tribalisme et le communautarisme ; ✓ Privilégier la participation collective aux services de l'État ; ✓ Respecter la souveraineté de la loi ; ✓ Appliquer une justice équitable ; ✓ Interdire l'ingérence du pouvoir exécutif dans le judiciaire ; ✓ Renforcer les capacités des forces de défense et sécurité au service de la nation ; ✓ Maintenir la paix et la sécurité ; ✓ Dépolitiser de la justice ; 	

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

			<ul style="list-style-type: none">✓ Permettre l'intervention des forces de défense et de sécurité à l'étranger uniquement dans le cadre des Nations Unies ou de l'Union Africaine ;✓ Lutter contre les organisations terroristes (BokoHaram et autres) ;✓ Donner l'importance aux infrastructures dans les provinces, villes et villages ;✓ Mettre du sérieux sur l'éducation, la santé et le genre.	
--	--	--	---	--

ANNEXE III : FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ.

A. Résultats des consultations des forces vives de l'intérieur :

N°	Provenances	Constats/Résultats	Recommandations
01	Abéché/Ouaddaï		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renouer la confiance entre la population et l'armée ; ✓ Instaurer l'instruction civique au sein de l'armée ; ✓ Recruter au prorata des provinces (fixer des quotas).
02	Amdjarass/Ennedi Est	<p>les Forces de défense et sécurité n'exercent pas bien leurs rôles de protéger les personnes et leurs biens et participer au développement. Alors qu'elles peuvent bien jouer et valoriser le rôle d'agent de développement par la valorisation du service du génie-militaire ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La professionnalisation et la modernisation ; ✓ Les orientations vers une formation d'institution ; Enseigner la morale ; ✓ Cessation de nomination de complaisance dans les grades ; ✓ Former, instruire et moderniser l'armée nationale ; ✓ Augmenter le salaire de l'armée nationale ; ✓ Réorganiser l'armée nationale ; Penser à la famille de l'armée nationale victime de guerre ; ✓ Recruter l'armée nationale sur la base des tests médicaux.

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

03	Amtiman/Salamat	Les FDS n'assurent pas convenablement leurs missions de protéger les personnes et les biens.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valoriser les services du génie militaire pour que les FDS jouent le rôle d'agent de développement ; ✓ Recruter par voie de concours et non par découpage géographique ou clanique.
04	Ati/Batha	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les FDS n'assurent pas bien leurs missions de protéger les personnes et les biens ; ✓ Pour que l'armée soit perçue par les citoyens comme une armée véritablement nationale. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour bien jouer et valoriser le rôle d'agent de développement valorisé par les services du génie militaire ; ✓ Le respect réciproque entre les militaires et les citoyens; ✓ L'armée soit une armée nationale et non clanique.
05	Bardaï/Tibesti		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire collaborer les FDS avec les autorités administratives et traditionnelles ; ✓ Procéder à la relève systématique FDS ayant passé plus de 3 ans ; ✓ Construire des camps dignes de ce nom pour caserner les militaires et leurs familles dans le Tibesti.
06	Biltine/Wadifira		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Restructurer et reformer l'armée tchadienne pour qu'elle soit véritablement nationale ; ✓ Faire des clauses spéciales pour savoir qu'est-ce que le Tchad gagne à travers les interventions à l'extérieur ;

			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer une sécurité sociale aux familles des militaires.
07	Bol/Lac		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Cesser le recrutement sur la base des considérations ethniques mais plutôt appliquer le principe du quota pour une représentativité équitable de tous les enfants du pays; ✓ Arrêter d'attribuer des grades et autres avantages par complaisance ; ✓ Éviter lesversements des militaires dans la police et les remplacements numériques anarchiques.
08	Bongor/Mayo-Kebbi Ouest		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Professionnaliser et moderniser les FDS tel que recommandé par les résolutions de la conférence nationale souveraine de 1993, les états généraux de 2005 et du 1^{er} forum national inclusif de 2018 ; ✓ Recruter les éléments de FDS instruits en tenant compte de toutes les 23 provinces du pays en donnant un quota ; ✓ Éviter de recruter les mineurs dans l'armée ; ✓ Professionnaliser les FDS.

09	Doba/Logone Oriental		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer de façon équitable la représentation géographique de toutes les composantes de la nation tchadienne et de toute les communautés tchadiennes dans le FDS ; ✓ Poursuivre la professionnalisation et la modernisation des FDS ; ✓ Arrêter la discrimination des grades et encourager l'excellence.
10	Fada/Ennedi Ouest	<p>les Forces de Défense et de sécurité au service de l'unité Nationale et de la paix, elles exercent leurs missions régaliennes qui sont entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la défense des personnes et de leurs biens ; ✓ la défense de l'intégrité territoriale. <p>Par contre, on constate que certains éléments malintentionnés qui se transforment en coupeurs de routes ou criminels, prennent parti dans des conflits agriculteurs/éleveurs.</p> <p>Pour que l'armée soit perçue comme une armée véritablement nationale, elle doit recruter dans ses rangs des hommes et des femmes qui savent lire et écrire dans une des langues officielles.</p>	

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

		Pour ses interventions hors du Tchad, le Groupe trouve que cette intervention ne donne rien au pays car en cas d'agression du Tchad, aucun pays ne lui vient au secours.	
11	Faya/Borkou		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appliquer les résolutions issues de la Conférence Nationale Souveraine de 1993, celles des États Généraux de 2005, du 1^{er} Forum National Inclusif de 2018 et du 2^{ème} Forum National Inclusif de 2020, sans oublier l'Ordonnance N°002 du 31 Août 2021, Portant Statut Général des Forces de Défense et de Sécurité ainsi que ses textes subséquents ; ✓ Former et renforcer les capacités sur l'enseignement de la morale, de l'éthique et de la déontologie militaire ; ✓ Faire représenter toutes les couches sociales tchadiennes dans l'armée ; ✓ Cesser les recrutements complaisants et discriminatoires dans l'armée, voire les promotions ou nominations anarchiques.
12	Goz-Béida/Dar Sila	L'intervention de FDS à l'étranger est couteuse en vie humaine et matérielle pour le pays, donc nous n'apprécions pas leur prestation en dehors du territoire national.	Professionnaliser l'armée, la moderniser au-delà de toute tendance clanique, régionaliste, tribaliste afin de renforcer la représentativité géographique des toutes les composantes de la Nation tchadienne.

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

13	Koumra/Mandoul		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réformer notre armée nationale; ✓ Recruter par voie de concours ; ✓ Mettre en application des états généraux de l'armée.
14	Lai/Tandjilé		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dépolitiser l'armée, éviter les recrutements claniques, avoir un profil acceptable pour entrer dans l'armée ; ✓ Opérer la réforme complète de l'armée ; ✓ Éviter les grades fantaisistes ; ✓ Revoir en hausse le statut salarial de l'armée.
15	Mao/Kanem		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer de façon équitable la représentativité géographique de toutes les composantes de la nation tchadienne, de toutes les communautés tchadiennes en son sein, sans aucune distinction de sexe ; ✓ Former l'armée pour qu'elle soit mieux professionnelle.
16	Massakory/HadjerLamis	Rien à signaler	Rien à signaler

17	Massénya/Chari Baguirmi		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Construire des casernes dans les différentes Provinces et les équiper pour améliorer les conditions de vie des FDS et ainsi éviter l'errance de certains éléments incontrôlés ; ✓ Créer une école de formation militaire sur les questions de droit de l'homme, et de développement pour qu'elles participent aux actions de développement du pays ; ✓ Instaurer des quotas égaux à toutes les provinces dans le recrutement des FDS ; ✓ Éradiquer le tribalisme dans l'armée pour rendre l'armée véritablement nationale.
18	Mongo/Guéra	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elle n'est pas une armée nationale, néanmoins il faut mettre à leur niveau des moyens conséquents ; ✓ Elle a défendu les couleurs du nationales à l'intérieur tout comme à l'extérieur pays. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Épurer les forces de défense et de sécurité des éléments indécis ; ✓ Appliquer les résolutions des états généraux de l'armée ; ✓ Prendre en compte les états généraux de l'armée ; ✓ Cesser l'hypocrisie d'être rebelle afin de s'enrichir par les accords.

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

19	Moundou/Logone Occidental	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les FDS n'exercent pas leurs missions régaliennes (elles craquètent les paisibles citoyens, elles sont elles-mêmes sources d'insécurité) alors que leurs rôles consistent à assurer la sécurité des personnes et des biens ; ✓ Oui, elles peuvent bien jouer et valoriser le rôle d'agent de développement par le service de génie militaire (dans la mesure où elle est professionnelle). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Éviter la clanisation dans l'armée ; ✓ Dépolitiser l'armée ; ✓ Faire en sorte que l'armée soit au service du peuple et non au service d'un régime ; ✓ Éradiquer la discrimination au sein de l'armée ; ✓ Adopter un mode de recrutement conforme de textes légaux de la République ; ✓ Augmenter le salaire des militaires ; ✓ Éviter les traitements inhumains et dégradants, humiliants à l'endroit de nos soldats ; ✓ Créer l'école d'administration militaire pour que notre armée soit administrée par des professionnels ; ✓ Réglementer la projection de nos FDS à l'extérieur.
20	Moussoro/Barh El Gazel	Les FDS n'assurent pas leur rôle de protéger les personnes et les biens et de contribuer au développement du pays.	Renforcer de façon équitable la représentativité géographique de toutes les composantes de la nation tchadienne, de toutes les communautés tchadiennes en son sein.
21	N'Djamena		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recruter dans l'armée en tenant compte de toutes les composantes ethniques suivant le niveau d'instruction et un quota bien défini par province; ✓ Professionnaliser l'armée pour la mettre au service du développement à travers la

			formation et l'apprentissage des petits métiers.
22	Pala/Mayo-Kebbi Ouest		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dépolitiser l'armée, éviter les recrutements claniques, avoir un profil acceptable pour entrer dans l'armée, opérer la réforme complète de l'armée, éviter les grades fantaisistes, revoir en hausse le statut salarial de l'armée ; ✓ Mettre à la disposition des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) des moyens adéquats pour leurs missions.
23	Sarh/Moyen-Chari		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Enseigner la morale au sein de toutes les corporations des forces de défense et de sécurité sur le respect de la personne humaine, de la chose publique et la probité dans la gestion des ressources de l'État ; ✓ Préparer préalablement tous les agents des forces de défenses et de sécurité avant tout recrutement; ✓ Réduire l'effectif des généraux ; ✓ Faire appliquer l'égalité de chances dans le recrutement en respectant les règles de l'art ;

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

			<ul style="list-style-type: none">✓ Renforcer de façon équitable la représentativité géographique de toutes les composantes de la nation tchadienne, de toutes les communautés tchadiennes;✓ Interdire le port de tenue militaire en dehors des heures de travail;✓ Assurer régulièrement Faire la formation continue des militaires et des auxiliaires de justice ;✓ Orienter les militaires vers une formation d'institution de production et de développement.
--	--	--	--

B. RÉSULTATS DES CONSULTATIONS DES FORCES VIVES DE LA DIASPORA :

N°	Provenance	Constats/Résultats	Recommandations
01	Bamako/Mali		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recruter les agents des forces de défense et de sécurité par quota par province en tenant compte de leurs démographies ; ✓ Développer le génie militaire dans tous les domaines afin de mieux contribuer au développement socioéconomique du Pays ; ✓ Interdire la vente des uniformes et autres équipements des FDS (Forces de Défense et de Sécurité) ; ✓ Faciliter les procédures d'accès aux pensions pour les veuves des militaires.
02	Brazzaville/Congo		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Voter et valider par une décision parlementaire, avant toute mission extérieure de l'armée ; ✓ Éviter la catégorisation des forces armées (garde nomade, garde républicaine, etc.) ; ✓ Lutter contre le favoritisme, le confessionnalisme, le régionalisme, le tribalisme, le clanisme et le clientélisme, au sein de l'armée ; ✓ Recruter sur la base d'un quota bien étudié, prédéfini et équilibré, pour une bonne représentativité de toutes les régions et de toutes les communautés tchadiennes, au sein de notre armée.

03	Kinshasa/RDC		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Voter et valider par une décision parlementaire, avant toute mission extérieure de l'armée ; ✓ Éviter la catégorisation des forces armées (garde nomade, garde républicaine, etc.) ; ✓ Lutter contre le favoritisme, le confessionnalisme, le régionalisme, le tribalisme, le clanisme et le clientélisme, au sein de l'armée ; ✓ Recruter sur la base d'un quota bien étudié, prédéfini et équilibré, pour une bonne représentativité de toutes les régions et de toutes les communautés tchadiennes, au sein de notre armée.
04	Khartoum/Soudan		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer la capacité des forces de défense et sécurité au service de la nation ; ✓ Faire intervenir nos forces de défenses et de sécurité à l'étranger uniquement dans le cadre des Nations Unies ou de l'Union Africaine.
05	Libreville/Gabon		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Professionnaliser l'armée nationale pour occuper des métiers qui apportent une contribution au développement hors conflits et protection des citoyens ; ✓ Améliorer les conditions de vie de des Forces de Défense et de Sécurité.

06	Malabo/Guinée Équatoriale		Organiser les états généraux de l'armée.
07	Niamey/Niger		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Former les forces de défense et de sécurité pour qu'elles soient au service de la population et les doter en matériel adéquat ; ✓ Réformer l'armée pour la rendre plus républicaine et professionnelle ✓ Créer plusieurs centres d'instruction pour l'armée.
08	Paris/France		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exiger la tenue des états généraux de l'armée et réorganiser l'armée nationale ; ✓ Réformer et appliquer les textes qui régissent les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ; ✓ Intégrer l'enjeu de l'aspect sécurité et développement dans les Forces de Défense et de Sécurité ou les rendre effectif ; ✓ Instaurer et respecter les critères de recrutement des Forces de Défense et de Sécurité en impliquant à tous les niveaux toutes les composantes ethniques du Tchad ; ✓ Former les Forces de Défense et de Sécurité à la notion citoyenne et civique ; ✓ Revoir les tableaux d'avancement des Forces de Défense et de Sécurité ; ✓ Instaurer (ou appliquer) la discipline et la rigueur au sein des Forces de Défense et de Sécurité ; ✓ Dissoudre la DGSSIE et créer un organe de la garde présidentielle sous la tutelle des Forces de Défense et de Sécurité afin que ce corps puisse

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

			<p>représenter l'ensemble des Tchadiennes et des Tchadiens ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Revoir ou mettre terme au remplacement numérique ; ✓ Mettre en place un système de suivi dans l'intervention des Forces de Défense et de Sécurité ; ✓ Interdire le nomadisme au sein des Forces de Défense et de Sécurité pour éviter les doublons ; ✓ Développer les génies militaires des Forces de Défense et de Sécurité ; ✓ Diversifier les partenariats en matière de coopération militaire.
09	Rabat/Maroc	.	<p>Professionaliser et former notre armée pour être au service du développement à travers le génie militaire.</p>
10	Yaoundé/Cameroun		<p>Organiser les états généraux de l'armée.</p>

Liste des participants à la rédaction du rapport :

N°	NOMS ET PRÉNOMS	RANGS	CONTACTS
Bureau du Groupe Thématique N°1			
	ABEDERAMAN DJASNABAILLE	Président	66298784
	Dr NGARLEMTOLDE EVARISTE	Vice-président	66219641
	Dr RAMATOU HOUTOUIN	Rapporteuse Générale	66230496
	Général NGARO AHIDJO AHMADOU	2ème Rapporteur Général	66318888
Sous-groupe N°1 : Paix et Cohésion sociale			
	NATOÏNGARKABO	Président	66 251509
	ASBAKREOFITTOUIN	1 ^{er} Rapporteur	66342284
	Lt-Col DJARMITA DAMARIS BAGAOU	2 ^e Rapporteur	68 50 51 29
	ACHTADJIBRINESY	Membres	66295403
	CdtSARLASAMANDJOU		66270730
	MAHAMAT LOANIGOADI		66090360
	AZIZ OUARMAYEYANZOUBE		66276399
	Dr GONDEULADIBA		66372070
	AGUIDI ACHTASELGUET		66280860
	Dr D'NALBAYEEMMANUEL		66295264
	ABDELKADERESTELLE		66376520
	LIKEBLEIGRITOUIN		62274950
Sous-groupe N°2 : Réconciliation nationale			
	Dr ARNAUD DINGAMMADJI	Président	66 65 63 40

RAPPORT GROUPE THEMATIQUE N°1

	Pr ABEL NGARSOULÉDÉ	1 ^{er} Rapporteur	66 30 16 19
	Dr ADOUM YOUSOUF MAHAMAT	2 ^{ème} Rapporteur	66 78 38 08
	Pasteur ÉLIE NGARYÉDOUM	Membres	66 29 67 79
	Cdt MAHAMAT BEN BANRO		66 25 95 81
	SAMAFU BABA		66 29 52 30
	Abbé RAYMOND MADJIRO		66 29 15 52
	ABANGA BRAHIM BARKA		66 37 96 65
	Dr MATKISSAM JB. GOUVERNEUR FAYCAL		62898859
	BARANDAM LIGUIM ABDRAMANE		66 37 31 32
Sous-groupe N°3 : Forces de Défense et de Sécurité			
	Général MOUSSA MAHAMAT DJOUI	Président	66 28 87 68
	Dr Général DJONA MADI BERTIN	1 ^e Rapporteur	62 42 99 87
	Commissaire Divisionnaire PAUL MANGA	2 ^e Rapporteur	66 12 12 42
	Général YAMBAYE MASSYRA ABEL	Membres	66 29 26 19
	Général LOUM HINANSOU LAÏNA		66 28 58 46
	GénéralABDOULAYEMOYALTA		66 26 92 40
	Général DINGAMMADJI MADJIOR		66 27 59 68
	Général DOUNGOUSS KIMTO		66 29 13 75
	Général GOUARA LASSOU		66 29 87 26
	Dr MAHAMAT SALEH YACOUB		66 24 42 63
	CdtMARIAM ORDJÉI WARDOUGOU		66 20 33 80
	Lt BAÏHLINA LAWANE MARTIAL		63 93 74 34

TABLE DES MATIERE

INTRODUCTION GÉNÉRALE :	2
I. CLARIFICATION DES CONCEPTS ET ANALYSE DU CONTEXTE :	4
1.1. Quelques définitions :	4
1.2. Analyse du contexte :	7
II. ENJEUX LIÉS À LA PAIX ET À LA COHÉSION SOCIALE :	10
2.1. Les fondements sociologiques des fractures sociales au Tchad :	10
2.2. Extrapolations des espaces conflictuels :	11
3.1. La problématique de la diyya :	15
3.2. Les enjeux socio-économiques des conflits :	15
3.3. Les enjeux d'ordre sécuritaire et institutionnel :	16
4.1. La mise entre parenthèses de la masse populaire :	17
4.2. L'échec du politique à bâtir le vivre ensemble :	18
4.3. Les mouvements de rebellions : des sauveurs contre/sans le peuple ?	19
V. DÉFIS ET ACTIONS PRIORITAIRES :	21
CHAPITRE II: RÉCONCILIATION NATIONALE.	26
I. GÉNÉRALITÉS:	26
1.2. Différents types de réconciliation :	29
II. REGARD RÉTROSPECTIF ET LEÇONS À TIRER DES EXPÉRIENCES DE DIALOGUE ET DE RÉCONCILIATION INTER-TCHADIENS, D'HIER À AUJOURD'HUI (1960-2021) :	30
2.1. Soixante années d'une vaine quête de paix et de réconciliation nationale :	30
2.2. Les leçons à tirer :	36
III. APERÇU DE QUELQUES MODÈLES DE RÉCONCILIATION EXPÉRIMENTÉS PAR DES PAYS AFRICAINS :	41
3.1. L'exemple de l'Afrique du Sud :	41
3.2. L'exemple de la République du Niger :	43
3.3. L'exemple de la République du Mali :	45
3.4. L'exemple de la République Centrafricaine :	47
IV. QUEL MODÈLE DE RÉCONCILIATION POUR LE TCHAD D'AUJOURD'HUI ?	49
4.1. Les chances de réussite de la nouvelle initiative de dialogue et de réconciliation inter-tchadiens de 2021 existent :	50

4.2. Le modèle classique pour réaliser le premier volet de la réconciliation nationale :.....	51
4.3. Panser les blessures du passé à travers le Pardon et la Réconciliation :	52
V. LES RÉSULTATS DES FORA PROVINCIAUX ET DE LA DIASPORA RELATIFS À LA RÉCONCILIATION NATIONALE :	53
I. LES MAUX QUI MINENT LES FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ (FDS) :	56
II. DÉFIS ET ENJEUX DE DÉFENSE DE L'INTÉGRITÉ TERRITORIALE ET DE LA STABILITÉ DU PAYS :	57
2.1. Présentation de la géostratégie et de la géopolitique sous régionales :	58
2.2. Évaluation des menaces contre le Tchad à l'ère de la Démocratie :.....	58
2.2.1. Les menaces conventionnelles :.....	58
2.2.2. Les menaces des nouvelles générations : Menaces terroristes.	58
2.2.3. Les menaces des Rébellions : Les groupes Armés.....	58
III. LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DE LEURS BIENS :	59
IV. LA PARTICIPATION DES FDS DANS LES OPERATIONS INTERNATIONALES, RÉGIONALES ET SOUS RÉGIONALES DE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA CRIMINALITÉ ORGANISÉES :	59
V. LA QUESTION DU PERSONNEL FÉMININ DES FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ (FDS) :	61
VI. CRITIQUES ET RECOMMANDATIONS :	61
BIBLIOGRAPHIE I: PAIX ET COHÉSION SOCIALE.	70
BIBLIOGRAPHIE II : RÉCONCILIATION NATIONALE.....	75
ANNEXE I : PAIX ET COHÉSION SOCIALE.....	78
A. RÉSULTATS DES CONSULTATIONS PROVINCIALES :	78
B. Résultats des consultations des forces vives de l'extérieur (Paix et cohésion sociale) :	131
ANNEXE II : RÉCONCILIATION NATIONALE.....	144
I. Résultats des consultations des forces vives de l'intérieur :	144
B. Résultats des consultations des forces vives de la diaspora :	149
ANNEXE III : FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ.	158
A. Résultats des consultations des forces vives de l'intérieur :	158
Liste des participants à la rédaction du rapport :.....	172

